



Réseau  
*Famille et  
Scolarisation  
en Afrique*



Réseau  
Ouest et Centre  
Africain de  
Recherche en  
Education

**EDUCATION ET CONFLIT EN AFRIQUE DE L'OUEST. CONSÉQUENCES  
DU CONFLIT IVOIRIEN SUR L'ÉDUCATION DANS LES PAYS  
LIMITOPHES  
UN ÉTAT DES LIEUX AU BURKINA FASO, MALI ET GHANA**

Rapport final

*Coordonné par*

Yacouba YARO et Marc PILON

**Partie sur le Burkina Faso :**

Yacouba YARO, Marc PILON, Idrissa KABORÉ

Avec la collaboration de :

Ernest ILBOUDO, Cécile COMPAORÉ, Félix COMPAORÉ, Michel OUEDRAOGO, Alamissa SAWADOGO

**Partie sur le Mali :**

Balla DIARRA, Isaie DOUGNON, Samassékou Kankou TRAORÉ

**Partie sur le Ghana :**

Edwards Netherley, Claudia DOSSU et Fabrice BAMBA

\*\*\*

Décembre 2005

Recherche financée par



Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest et Centrale

et

Aide et Action, Bureau Régional

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                 |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>SYNTHESE .....</b>                                                                                                           | <b>5</b>  |
| <b>PRESENTATION GENERALE.....</b>                                                                                               | <b>13</b> |
| <b>OBJECTIFS .....</b>                                                                                                          | <b>14</b> |
| <b>MÉTHODOLOGIE .....</b>                                                                                                       | <b>14</b> |
| <b>Partie I. LES CONSÉQUENCES DU CONFLIT IVOIRIEN SUR L'ÉDUCATION AU BURKINA FASO : ÉTAT DES LIEUX .....</b>                    | <b>16</b> |
| <b>INTRODUCTION.....</b>                                                                                                        | <b>17</b> |
| <b>I. DÉFINITION DE CERTAINS CONCEPTS ET NOTIONS USITÉS.....</b>                                                                | <b>18</b> |
| <i>I.1 Le rapatrié .....</i>                                                                                                    | <i>18</i> |
| <i>I.2 Le réfugié.....</i>                                                                                                      | <i>18</i> |
| <i>I.3 Les migrants .....</i>                                                                                                   | <i>19</i> |
| <i>I.4 Les « Diaspos ».....</i>                                                                                                 | <i>19</i> |
| <i>I.5 L'opération Bayiri .....</i>                                                                                             | <i>20</i> |
| <b>II. METHODOLOGIE .....</b>                                                                                                   | <b>21</b> |
| <b>III. LA MESURE ET LES DONNEES STATISTIQUES SUR LES EFFETS DU CONFLIT IVOIRIEN</b>                                            | <b>22</b> |
| <b>III.1. LA MESURE DU PHÉNOMÈNE DANS SA GLOBALITÉ.....</b>                                                                     | <b>22</b> |
| <b>III.2 LA MESURE DE L'IMPACT SUR LA SCOLARISATION AU BURKINA FASO .....</b>                                                   | <b>24</b> |
| <i>III.2.2 L'effectif des élèves et étudiants venus (« rapatriés ») de Côte d'Ivoire.....</i>                                   | <i>26</i> |
| <i>III.2.3. Le niveau de scolarisation des rapatriés.....</i>                                                                   | <i>31</i> |
| <i>III.2.4 De l'impact du conflit ivoirien sur la scolarisation des enfants Burkinabé dans les familles non migrantes .....</i> | <i>32</i> |
| <i>III.2.5 De l'impact du conflit ivoirien sur l'économie au Burkina Faso.....</i>                                              | <i>32</i> |
| <b>IV. SITUATION SOCIOECONOMIQUE DES RAPATRIÉS ET DES MIGRANTS AU BURKINA FASO .....</b>                                        | <b>34</b> |
| <b>IV.1. CARACTÉRISTIQUES DES MIGRANTS DE RETOUR : BIEN PLUS D'ENFANTS ET DE FEMMES QUE D'HOMMES .....</b>                      | <b>34</b> |
| <b>IV.2 : LA SITUATION DANS LES SITES DE TRANSIT ET D'ACCUEIL.....</b>                                                          | <b>35</b> |
| <b>IV.3 LES PROBLÈMES D'INSERTION ÉCONOMIQUE DES RAPATRIÉS ET DES MIGRANTS DE RETOUR .....</b>                                  | <b>37</b> |
| <b>IV.4. LA SITUATION DE SCOLARISATION DES ENFANTS RAPATRIÉS ET MIGRANTS DE RETOUR .....</b>                                    | <b>38</b> |
| <b>V. MESURES ET REPONSES du BURKINA FASO FACE A LA CRISE IVOIRIENNE ET A SES EFFETS .....</b>                                  | <b>41</b> |
| <b>V.1 AU PLAN INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF .....</b>                                                                        | <b>41</b> |
| <i>V.1.1 Dispositif d'accueil : « Opération Bayiri » .....</i>                                                                  | <i>41</i> |
| <i>V.1.2 Mise en œuvre de l'Opération Bayiri .....</i>                                                                          | <i>42</i> |
| <i>V.1.3 Statistiques et répartition spatiale des rapatriés .....</i>                                                           | <i>44</i> |
| <i>V.1.4 Acquis et insuffisances du dispositif d'accueil.....</i>                                                               | <i>45</i> |
| <b>V.2 AU PLAN DE L'INSERTION SOCIOÉCONOMIQUE .....</b>                                                                         | <b>46</b> |
| <i>V.2.1 Une insertion économique par le secteur agro-pastoral .....</i>                                                        | <i>46</i> |
| <i>V.2.2 Contenu du plan opérationnel .....</i>                                                                                 | <i>48</i> |
| <i>V.2.3. Situation d'Exécution du Plan Opérationnel.....</i>                                                                   | <i>50</i> |
| <b>V. 3. L'ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE .....</b>                                                                            | <b>51</b> |
| <b>VI.4 LA CONTRIBUTION DES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT.....</b>                                                               | <b>52</b> |
| <b>VI EFFETS DES MESURES ET DES ACTIONS PRISES .....</b>                                                                        | <b>53</b> |
| <b>VI.1 APPUI À LA PRODUCTION AGRICOLE ET AUX ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE REVENUS.....</b>                                        | <b>53</b> |
| <b>VI.2 L'EFFET DES MESURES GOUVERNEMENTALES PRISES POUR L'ACCUEIL SCOLAIRE DES ENFANTS .....</b>                               | <b>54</b> |
| <i>V.2.1 L'impact des mesures sur l'Enseignement de base : .....</i>                                                            | <i>55</i> |
| <i>V.2.2 Effets des mesures sur l'Enseignement secondaire : .....</i>                                                           | <i>56</i> |

|                                                                                                                                                                  |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| V.3 PERCEPTIONS DES EFFETS DES INTERVENTIONS : DES ACTIONS MULTIPLES MAIS TEMPORAIRES ET HYPOTHÉTIQUES .....                                                     | 56         |
| <b>VII. CONCLUSION ET PERSPECTIVES .....</b>                                                                                                                     | <b>59</b>  |
| <i>BIBLIOGRAPHIE</i> .....                                                                                                                                       | 64         |
| <b>ANNEXES .....</b>                                                                                                                                             | <b>66</b>  |
| <b>PARTIE II. ....</b>                                                                                                                                           | <b>70</b>  |
| <b>LES CONSÉQUENCES DU CONFLIT IVOIRIEN SUR L'ÉDUCATION AU MALI.....</b>                                                                                         | <b>70</b>  |
| <b>INTRODUCTION.....</b>                                                                                                                                         | <b>71</b>  |
| I- MÉTHODOLOGIE .....                                                                                                                                            | 72         |
| <b>II - LE RAPATRIEMENT AU NIVEAU NATIONAL .....</b>                                                                                                             | <b>75</b>  |
| II-1 LES RAPATRIÉS .....                                                                                                                                         | 75         |
| II-2 MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS MIS EN ŒUVRE .....                                                                                                             | 79         |
| II-3 LES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE NATIONALE .....                                                                                                                  | 80         |
| II-4 LES IMPACTS AU NIVEAU DE L'ÉDUCATION .....                                                                                                                  | 80         |
| III- SIKASSO : UNE RÉGION SUBISSANT DE PLEIN FOUET LES CONSÉQUENCES DU CONFLIT IVOIRIEN.....                                                                     | 82         |
| IV - SITUATION GÉNÉRALE DES PERSONNES RENTRÉES DE CÔTE D'IVOIRE : LES RAPATRIÉS ET LES RÉFUGIÉS .....                                                            | 83         |
| <i>Les rapatriés : Les femmes et les enfants reviennent, par contre, les époux restent ou retournent en Côte d'Ivoire.....</i>                                   | 83         |
| V - LES RÉFUGIÉS DES CAMPS DE LOULOUNI ET DE FARAGOUARAN .....                                                                                                   | 87         |
| VI - LE CONFLIT IVOIRIEN ET LA MISE EN PLACE DU COMITÉ RÉGIONAL DE CRISE (CRC) COMME PREMIÈRE MESURE DE L'ÉTAT MALIEN.....                                       | 88         |
| <i>VI-1 La création du CRC .....</i>                                                                                                                             | 88         |
| <i>VI-II La mission du CRC.....</i>                                                                                                                              | 88         |
| VII - LES MESURES DE RÉINSERTION DES RAPATRIÉS MALIENS .....                                                                                                     | 90         |
| <i>VII-1 Le projet maraîcher de la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'appui au Monde Rural financé par la FAO et l'ONG Agro-Action Allemande .....</i> | 90         |
| <i>VII-2 Opération Faso Dambé de la société civile malienne .....</i>                                                                                            | 93         |
| <i>VII-3 La Direction du Développement Social et de l'économie Solidaire à la recherche des micro crédit pour les femmes rapatriées .....</i>                    | 94         |
| <i>VII-4 La formation des volontaires secouristes par la Croix Rouge pour assister les victimes de la guerre à la frontière et dans les camps.....</i>           | 94         |
| VIII - L' ASSOCIATION DES RAPATRIÉS MALIENS DE CÔTE D'IVOIRE : MIEUX CANALISER L' AIDE DES INSTITUTIONS .....                                                    | 95         |
| XIX- LES ÉLÈVES RAPATRIÉS DE CÔTE D'IVOIRE VERS LE MALI : D'UNE ÉCOLE EN SITUATION DE CONFLIT À UNE ÉCOLE PLÉTHORIQUE .....                                      | 96         |
| X- L'ÉCOLE DU CAMP DES RÉFUGIÉS DE LOULOUNI : UNE ÉDUCATION D'URGENCE DE COURTE DURÉE.....                                                                       | 102        |
| XI- LE PROBLÈME D'ADAPTATION DES ÉLÈVES RAPATRIÉS.....                                                                                                           | 104        |
| XI - LA PERFORMANCE SCOLAIRE DES ÉLÈVES RAPATRIÉS, COMPARÉE À CELLE DES MALIENS .....                                                                            | 105        |
| <b>CONCLUSION .....</b>                                                                                                                                          | <b>106</b> |
| <b>PERSPECTIVES DE RECHERCHE .....</b>                                                                                                                           | <b>107</b> |
| <b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>                                                                                                                                        | <b>108</b> |
| <b>ANNEXES .....</b>                                                                                                                                             | <b>109</b> |
| <b>Partie III .....</b>                                                                                                                                          | <b>115</b> |
| <b>L'IMPACT DU CONFLIT IVOIRIEN SUR LES SECTEURS SOCIOECONOMIQUES ET EDUCATIFS AU GHANA.....</b>                                                                 | <b>115</b> |

|                                                                                 |            |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>ETAT DES LIEUX .....</b>                                                     | <b>115</b> |
| <b>I. INTRODUCTION GENERALE.....</b>                                            | <b>116</b> |
| <b>II. CONTEXTE IVOIRIEN ET SITUATION DU GHANA PAR RAPPORT À LA CRISE .....</b> | <b>117</b> |
| <b>III. LE GHANA FACE À LA CRISE IVOIRIENNE.....</b>                            | <b>118</b> |
| <b>IV. MESURES GOUVERNEMENTALES PRISES PAR LE GHANA.....</b>                    | <b>119</b> |
| <b>V. UN AFFLUX HUMAIN DIVERSIFIÉ.....</b>                                      | <b>120</b> |
| <b>VI. IMPACT SOCIAUX SUR LE GHANA.....</b>                                     | <b>121</b> |
| VI.1 AU PLAN DE LA SÉCURITÉ .....                                               | 121        |
| VI.2 AU PLAN DE LA SOLIDARITÉ HUMANITAIRE .....                                 | 121        |
| VI.3 SUR LE PLAN DE L'ÉDUCATION .....                                           | 121        |
| <b>VII. IMPACT OU EFFET ÉCONOMIQUE DE LA CRISE IVOIRIENNE SUR LE GHANA.....</b> | <b>122</b> |
| <b>PISTES ET PERSPECTIVES DE RECHERCHES .....</b>                               | <b>123</b> |
| <b>CONCLUSION .....</b>                                                         | <b>124</b> |
| <b>Sources et Personnes rencontrées .....</b>                                   | <b>125</b> |

## SYNTHESE

La question de l'éducation en situation de pré conflit, de conflit et de post-conflit soulève nombre d'interrogations sur les stratégies éducatives des populations déplacées et migrantes (rapatriées et réfugiées), sur les politiques d'éducation à proposer ainsi que sur les évolutions récentes et le devenir de systèmes éducatifs profondément perturbés voire complètement détruits.

Les événements survenus en Côte d'Ivoire depuis septembre 2002 ont eu des effets à la fois sur le système éducatif ivoirien et sur ceux des pays limitrophes, notamment le Mali et le Burkina Faso. Il est nécessaire d'en tirer les enseignements, mais aussi de s'inscrire dans des perspectives où l'éducation pourrait contribuer à la paix et à l'enrayement de la violence qui peut se présenter en amont comme en aval des conflits.

C'est pourquoi le présent projet entend répondre à un **besoin pressant d'action**, dûment exprimé de la part des États et des acteurs de la société civile dans la perspective de les éclairer sur les enjeux sociaux, économiques et politiques des décisions prises ou à prendre, sur un court, un moyen voire un long terme.

Ce besoin d'action ne peut être satisfait, dans l'immédiat du moins, sans une exploration scientifique et académique des trois dimensions choisies dans ce projet. C'est la raison pour laquelle ce projet poursuit l'objectif de répondre aussi à un **besoin de production de connaissances scientifiques**, d'autant plus nécessaire que la littérature disponible sur le thème de l'éducation en situation de conflit émane de manière quasi-exclusive des institutions décisionnaires.

## Objectifs

Cette recherche vise à **faire un état des lieux** de la connaissance actuelle sur les conséquences du conflit ivoirien sur l'éducation dans les pays frontaliers de la Côte d'Ivoire que sont le Mali et le Burkina Faso. Cet état des lieux, conçu comme la première phase d'un projet de recherche plus global, vise les objectifs suivants :

- savoir ce qui s'est fait, par qui et comment, dans chaque pays concerné, pour prévenir et faire face aux conséquences du conflit ivoirien dans le domaine de l'éducation ;
- évaluer, sur la base des données disponibles, les dimensions quantitative et qualitative du conflit, en termes d'effectifs d'élèves et d'étudiants, d'impact sur les niveaux de

scolarisation (aux échelles nationale et locale), mais aussi sur le fonctionnement du système éducatif ;

- fournir à ce stade des éléments de connaissance à même de pouvoir déjà éclairer les différents acteurs, en identifiant des pistes pour l'action ;
- aider à mieux préciser les orientations pour des études plus approfondies dans le cadre d'une deuxième phase de la recherche.

## **Méthodologie**

La poursuite de ces objectifs s'est faite sur la base des approches suivantes :

- un inventaire des actions entreprises par les différents acteurs dès les premières manifestations des conséquences du conflit ivoirien : les structures étatiques, les coopérations bilatérales et multilatérales, les ONG, les organisations de la société civile (associations, syndicats, etc.) et enfin les communautés ;
- un bilan critique des données disponibles (statistiques scolaires, données spécifiques, données d'enquêtes, etc.) ;
- une analyse des informations contenues dans les études existantes et la presse nationale ;
- des premières enquêtes spécifiques dans des zones particulièrement touchées.

## **Principaux résultats**

**Certaines notions et concepts ont vu jour ou se sont renforcés avec le conflit ivoirien.** Ils expriment en eux-mêmes l'expression sociologique d'une différence d'une part entre ceux qui sont partis et qui sont revenus, et d'autre part entre ceux qui sont restés. Ainsi au Burkina Faso, « Bayiri », initialement employé pour désigner l'opération de rapatriement de Burkinabé en situation difficile en Côte d'Ivoire tend de plus en plus à caractériser des migrants de retour dont l'insertion économique a failli et qui sont en totale perte sociale ou économique. Quant à la notion de « diaspo », elle a été utilisée initialement pour désigner les étudiants ayant vécu à l'étranger. La notion de « diaspo » révèle au plan sociologique, la différence réelle ou supposée entre les migrants de seconde génération et les autres personnes restées ou nées au Burkina. On allègue que la « diaspo » a contribué à élever le niveau d'ambiance (musical, rythme de vie, etc.) de nombreux jeunes Burkinabé, car de façon

introspective, nombreux sont les Burkinabé qui reconnaissent qu'ils sont « plus éveillés » que les locaux. Néanmoins, on reproche aussi, à tort ou à raison, à cette diapo estudiantine et scolaire d'être celle qui a contribué à la montée de la violence dans les universités et dans les établissements secondaires. Au Burkina Faso, ils sont considérés comme des « pas entièrement Burkinabé » et en Côte d'Ivoire, ils ne sont pas des Ivoiriens sinon « des pas entièrement ivoiriens ». Par ailleurs, au niveau des concepts, la distinction est rarement faite, dans les documents existants, entre « rapatriés » et « réfugiés ». Le premier terme est le plus utilisé, et les chiffres s'y référant englobent souvent les seconds ; nous le garderons dans la suite de cette synthèse.

En ce qui concerne **l'ampleur du phénomène des rapatriés et leurs caractéristiques**, il faut d'abord constater qu'au niveau des deux pays il n'existe pas de statistiques fiables sur l'effectif réel des rapatriés, et cela pour plusieurs raisons :

- si les autorités semblent avoir réagi assez rapidement, on note un manque de coordination et d'harmonisation dans les procédures et les outils d'enregistrement des réfugiés ;
- de nombreux rapatriés (estimés à environ 70 % du total au Mali, et à 63 % au Burkina) sont revenus par leurs propres moyens, hors des convois officiels ;
- un certain nombre d'entre eux ont regagné la Côte d'Ivoire (surtout les hommes), mais dans une proportion inconnue.

Sur la base des statistiques disponibles, il ressort un effectif de rapatriés environ cinq fois plus élevé au Burkina Faso, avec un dénombrement de 365 979 personnes ayant franchi la frontière de septembre 2002 à la fin décembre 2003, contre un effectif total de 74 125 pour le Mali jusqu'en avril 2004.

Dans les deux cas, les flux concernent très majoritairement les nationaux : à 97 % pour le Mali et à 91 % pour le Burkina Faso. Les autres nationalités représentées sont, pour le Mali (17 au total) des Burkinabé (l'effectif le plus important, avec près de 1 000 personnes), des Nigériens, des Libériens, des Sénégalais, etc. ; pour le Burkina, ce sont notamment en ordre décroissant des Nigériens, des Maliens, des Nigérians, etc. Les statistiques disponibles ne mentionnent pas la présence de réfugiés « ivoiriens », alors que ceux-ci existent bien.

Ces rapatriés viennent majoritairement des zones de combat, notamment des départements de Vavoua, de Duekoué, de Daloa, de Man et de Toulépleu ; mais en fait à peu près toutes les régions de Côte d'Ivoire sont concernées.

Les zones principales de destination des rapatriés correspondent logiquement aux régions qui étaient les plus pourvoyeuses de migrants ; les rapatriés regagnent généralement leur lieu d'origine : le Plateau mossi et les zones du Sud-Ouest pour le Burkina, Bamako et la région de Sikasso pour le Mali.

Les rapatriés constituent une population plutôt jeune, avec de fortes proportions de femmes et d'enfants. Ce sont les hommes qui sont les plus enclins à retourner en Côte d'Ivoire, à effectuer des va-et-vient.

**En termes de réaction**, les gouvernements des deux pays ont rapidement mis en place des structures *ad hoc* : au Mali, le Comité National de Crise et des Comités Régionaux de Crise ; au Burkina, le Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), complété par des Comités provinciaux (COPRASUR), départementaux (CODESUR) et villageois (COVISUR). Sans compter l'implication des services existants, notamment les services de la Protection Civile au Mali et le Ministère de l'Action Sociale au Burkina, qui ont joué un rôle important. De nombreux partenaires se sont aussi mobilisés : le PAM, l'UNICEF, le PNUD, la Croix Rouge, des coopérations bilatérales, des ONG et des associations nationales, dont certaines créées pour la circonstance.

**L'impact en matière de scolarisation** reste insuffisamment documenté. Au Mali, aucun dispositif n'a été mis en place afin de dénombrer les effectifs d'élèves et d'étudiants rapatriés, lesquels demeurent donc inconnus à l'échelle nationale. On ne dispose pas non plus d'informations statistiques fiables sur l'effectif des enfants rapatriés d'âge scolaire, notamment pour les niveaux primaire et secondaire.

Au Burkina Faso, la situation scolaire est un peu mieux documentée, bien que de manière très insuffisante. Une première difficulté réside dans la connaissance de la population d'âges scolaires. Les tranches retenues dans les chiffres publiés ne permettent pas de la déterminer ; un travail d'estimation (qui reste très approximative) aboutit à un effectif d'environ 40 000 enfants rapatriés âgés de 7-12 ans (niveau primaire) et de 31 000 pour les 13-19 ans (niveau secondaire). Sur la base des informations collectées par les deux ministères de l'éducation, on aurait pour l'année 2003/04 des effectifs de 14 814 élèves rapatriés et scolarisés au primaire, de 2 255 au secondaire, et de 781 au supérieur. Mais la confrontation des différentes sources révèle de nombreuses incohérences.

Pour deux pays, il demeure impossible d'apprécier le niveau de scolarisation parmi les rapatriés, et encore moins comment il évolue ; et fait évidemment défaut un suivi statistique

des élèves et étudiants venus de Côte d'Ivoire, s'accompagnant d'une méconnaissance de leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques.

Par ailleurs, le conflit ivoirien a nécessairement eu un impact négatif sur les revenus de la migration, et donc très probablement aussi sur la scolarisation d'enfants Burkinabé, restés au pays, et qui dépendait de ces revenus. C'est une dimension de l'impact du conflit ivoirien qui est aujourd'hui complètement occultée, pour laquelle on ne dispose d'aucune donnée.

**En termes de mesures prises**, on note que face à l'ampleur de la crise ivoirienne, les Gouvernements Burkinabé et maliens ont adopté des dispositifs d'alerte préventive dont une des composantes consistait à organiser dans des conditions humaines requises le retour de leurs compatriotes dans leurs. La réalisation de cette volonté politique d'organiser le rapatriement des compatriotes s'est traduite par le lancement de l'opération « Bayiri » (la Patrie), pilotée par le CONASUR au Burkina Faso et par l'opération « Faso Dambé » (l'honneur de la patrie) au Mali.

**Pour ce qui est des mesures visant l'insertion de ces rapatriés ou migrants** dans leurs pays, le Mali et le Burkina ont adopté une stratégie de réinsertion économique basée sur le secteur agro pastoral. En effet, depuis 2003, le gouvernement burkinabé a lancé un programme d'appui à la réinsertion socio-économique des rapatriés de la Côte d'Ivoire. Ce programme est centré essentiellement sur la production agricole, halieutique et forestière, et il est exécuté avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques. Il s'agissait pour les autorités d'utiliser les connaissances acquises par les rapatriés pour renforcer la productivité et la production nationales, tout en permettant aux intéressés de (re) gagner leur vie et de se réinsérer dans la société Burkinabé.

Au Mali, le rapport mentionne que deux institutions internationales ont apporté leurs secours aux rapatriés en vue de leur installation définitive sur le sol malien. Il s'agit de la FAO et de l'ONG Agro-Action Allemande. Ainsi, la première institution a offert une aide au développement, par contre, la seconde s'est occupée de l'aide d'urgence. Insistons sur la première. Par ailleurs, la Direction Régionale de l'Appui au Monde Rural a affirmé qu'elle a été chargée de gérer un projet agricole et pastoral de la FAO qui vise la réinsertion économique des rapatriés de Côte d'Ivoire. Le projet couvre les Cercles de Kadiolo, Sikasso et Kolondieba. Il s'agit des activités maraîchères et des cultures d'hivernage qui ont démarré en mars 2003.

Dans les deux pays, des ONG, à travers la société civile, ont appuyé les rapatriés, en l'occurrence les femmes pour la réalisation d'activités génératrices de revenus. Quelques formations en alphabétisation ont été dispensées aux rapatriés dans les deux pays.

Enfin, le Burkina a adopté un plan opérationnel qui se veut un référentiel d'activités nécessaires à la réinsertion socioéconomique des rapatriés. Il repose sur une stratégie d'actions intégrées dans sa mise en œuvre et précise les principales approches de réalisation de la réinsertion socioéconomique des rapatriés qui sont fondées sur le renforcement des programmes existants dans la perspective d'intégrer les besoins des rapatriés ; la relecture de certains programmes en vue de leur adaptation aux nouveaux groupes de besoins exprimés ; l'initiation de nouveaux programmes nécessaires à la prise en charge des besoins de réinsertion socioéconomique.

**Quant aux conditions de vie des rapatriés et migrants de ces deux pays**, il ressort de cet état des lieux que de nombreux rapatriés et migrants éprouvent d'énormes difficultés pour se réinsérer dans leurs communautés de base. Au Burkina Faso comme au Mali, la population des rapatriés est composée essentiellement de personnes travaillant dans le monde agricole et leurs épouses sont la plupart des ménagères. Il est évident qu'en matière d'insertion économique cette population se tournera en majorité vers des activités agricoles, donc nécessitant un accès au foncier. Ce qui souvent pose problème car les terres sont de plus en plus rares et lorsque l'on accepte les consentir à des « frères » revenus de Côte d'Ivoire c'est que ces terres ne sont plus très productives. Les terres familiales ou même les leurs qu'ils exploitaient sont désormais occupées par d'autres. Enfin si les conditions de vie des rapatriés sont difficiles, c'est que cela est aussi tributaire de la pauvreté des familles ou des communautés de base de ces rapatriés au niveau des deux pays.

Face à leurs difficiles conditions dans leur pays d'origine, de nombreux rapatriés, surtout les hommes préfèrent retourner en Côte d'Ivoire, en dépit de la situation qui reste incertaine.

**Pour ce qui est des conditions de scolarisation des enfants au Mali comme au Burkina**, on note une volonté de limiter l'offre éducative de la part l'État. Ce qui ne permet pas de satisfaire toutes les demandes éducatives exprimées par ces migrants. Les actions menées pour l'accueil des enfants dans les écoles ont par ailleurs contribué à aggraver la précarité des conditions scolaires dans les écoles d'accueil, surtout celles de l'enseignement de base, où l'on observe des effectifs pléthoriques dans les classes et pour les enseignants. En outre au Burkina comme au Mali, les élèves revenus de la Côte d'Ivoire font souvent face à un

manque des fournitures scolaires et leurs conditions de vie sont des plus difficiles, étant donné que la plupart d'entre eux n'arrivent pas à satisfaire entièrement leurs besoins alimentaires. Par ailleurs, si au Mali on note que les enfants revenus de la Côte d'Ivoire ont de meilleurs rendements que leurs camarades résidents au Mali, en revanche au Burkina Faso, les rendements scolaires des enfants de rapatriés sont en deçà de la moyenne. Enfin parmi les élèves rapatriés au Burkina, il existe une part importante d'orphelins.

### **Perspectives de recherche**

Cet état des lieux révèle un besoin réel de connaissances, nécessaire pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques appropriées, qui débouche sur les propositions suivantes :

- Un dénombrement exhaustif et un suivi des élèves et étudiants venus de Côte d'Ivoire, pour les trois niveaux d'enseignement (primaire, secondaire, supérieur) ;
- Une enquête, quantitative et qualitative, auprès d'un échantillon de familles ou de personnes venues de Côte d'Ivoire (rapatriées ou réfugiées) ;
  - Au niveau des familles, afin de connaître les conditions de leur départ de Côte d'Ivoire, de leur venue au Burkina Faso et de leur situation actuelle : en terme de scolarisation, d'accès à la terre, d'accès à l'emploi, d'insertion sociale, etc.
  - Auprès des élèves et étudiants, afin de recueillir plus spécifiquement leur parcours scolaire, et les conditions actuelles de leur scolarisation (problèmes rencontrés, d'ordre matériel, financier, psychosocial, etc.), avec un accent sur la situation spécifique des enfants orphelins.
- Étude sociologique sur le phénomène des élèves et étudiants « diaspos » : représentations qu'en ont les Burkinabé restés au pays ; vécu des « diaspos » eux-mêmes et leurs rapports avec les autres et les acteurs du système scolaire ; etc. ;
- Étude auprès d'un échantillon d'écoles, afin de documenter de manière plus approfondie la manière dont est « géré » la scolarisation des enfants venus de Côte d'Ivoire, les problèmes rencontrés (classes surchargées, discipline, rapports entre élèves, etc.) ;
- Évaluation de l'impact du conflit ivoirien sur la scolarisation des enfants et jeunes de familles Burkinabé non migrantes, à travers la question du rôle des revenus issus de la migration dans la scolarisation au Burkina Faso ;

- Investigation sur le devenir des enfants et jeunes Burkinabé, partants en Côte d'Ivoire pour le travail (via des réseaux...), et le risque d'un recrutement au sein des mouvements armés.

## PRESENTATION GENERALE

La question de l'éducation en situation de pré conflit, de conflit et de post-conflit soulève nombre d'interrogations sur les stratégies éducatives des populations déplacées et migrantes (rapatriées et réfugiées), sur les politiques d'éducation à proposer ainsi que sur les évolutions récentes et le devenir de systèmes éducatifs profondément perturbés voire complètement détruits.

La présente recherche s'inscrit dans une dynamique scientifique plus large, initiée par un groupe de chercheurs réunis à Ouagadougou en octobre 2004<sup>1</sup>, qui vise à problématiser le thème « Éducation et conflit en Afrique de l'Ouest », et ce à travers les deux axes suivants :

- une genèse des phénomènes de violence apparus sur la scène éducative en Côte d'Ivoire (des années 90 à nos jours) ;
- une analyse des conséquences des événements de Tabou et du conflit armé ivoirien sur les systèmes éducatifs ouest africain, tant en Côte d'Ivoire que dans les pays limitrophes.

Les événements survenus en Côte d'Ivoire depuis septembre 2002 ont eu des effets à la fois sur le système éducatif ivoirien et sur ceux des pays limitrophes. Il est nécessaire d'en tirer les enseignements, mais aussi de s'inscrire dans des perspectives où l'éducation pourrait contribuer à la paix et à l'enrayement de la violence qui peut se présenter en amont comme en aval des conflits.

C'est pourquoi cette recherche entend répondre à un **besoin pressant d'action**, dûment exprimé de la part des Etats et des acteurs de la société civile dans la perspective de les éclairer sur les enjeux sociaux, économiques et politiques des décisions prises ou à prendre, sur un court, un moyen voire un long terme.

Ce besoin d'action ne peut être satisfait, dans l'immédiat du moins, sans une exploration scientifique et académique des trois dimensions choisies dans ce projet. C'est la raison pour laquelle ce projet poursuit l'objectif de répondre aussi à un **besoin de production de connaissances scientifiques**, d'autant plus nécessaire que la littérature disponible sur le

---

<sup>1</sup> François-Joseph AZOH (ROCARE Côte d'Ivoire), Eric LANOUE (Centre d'Etudes d'Afrique Noire, Bordeaux), Marc PILON (IRD/ISSP), Ferdinand VANGA (FASAF Côte d'Ivoire) Yacouba YARO (FASAF Burkina Faso)

thème de l'éducation en situation de conflit émane de manière quasi-exclusive des institutions décisionnaires.

## OBJECTIFS

Faute d'avoir pu conduire les recherches envisagées sur le sol ivoirien, la présente recherche vise à **faire un état des lieux** de la connaissance actuelle sur les conséquences du conflit ivoirien sur l'éducation dans les pays frontaliers de la Côte d'Ivoire, à savoir le Mali, le Burkina Faso et la Ghana. Cet état des lieux, conçu comme la première phase d'un projet de recherche plus global, vise les objectifs suivants :

1. savoir ce qui s'est fait, par qui et comment, dans chaque pays concerné, pour prévenir et faire face aux conséquences du conflit ivoirien dans le domaine de l'éducation ;
2. évaluer, sur la base des données disponibles, les dimensions quantitative et qualitative du conflit, en termes d'effectifs d'élèves et d'étudiants, d'impact sur les niveaux de scolarisation (aux échelles nationale et locale), mais aussi sur le fonctionnement du système éducatif ;
3. fournir à ce stade des éléments de connaissance à même de pouvoir déjà éclairer les différents acteurs, en identifiant des pistes pour l'action.
4. aider à mieux préciser les orientations pour des études plus approfondies dans le cadre d'une deuxième phase de la recherche.

## MÉTHODOLOGIE

L'atteinte de ces objectifs s'est faite sur la base des approches suivantes :

1. un inventaire des actions entreprises par les différents acteurs dès les premières manifestations des conséquences du conflit ivoirien : les structures étatiques, les coopérations bilatérales et multilatérales, les ONG, les organisations de la société civile (associations, syndicats, etc.) et enfin les communautés ;
2. un bilan critique des données disponibles (statistiques scolaires, données spécifiques, données d'enquêtes, etc.) ;
3. une analyse des informations contenues dans les études existantes et la presse nationale ;
4. des premières enquêtes spécifiques dans des zones particulièrement touchées.

A la suite d'une rencontre d'échanges entre les chercheurs des deux pays et à la lumière des premières investigations, il est apparu souhaitable que, tout en s'inscrivant dans un cadre de référence global, chaque équipe nationale adapte son approche aux spécificités du pays.

Ainsi, l'équipe du Burkina Faso a conduit le travail d'état des lieux, au niveau national et dans cinq zones du pays, tandis que l'équipe du Mali a complété l'état des lieux à l'échelle nationale par une investigation plus poussée centrée sur la région de Sikasso, zone la plus touchée par les mouvements de populations.

## **Partie I.**

# **LES CONSÉQUENCES DU CONFLIT IVOIRIEN SUR L'ÉDUCATION AU BURKINA FASO : ÉTAT DES LIEUX**

**Par**

**Yacouba YARO**

**Marc PILON**

**Idrissa KABORE**

**Avec la collaboration de :**

**Ernest Ilboudo, Marie Cécile Zoungrana, Alamissa Sawadogo, Félix N. D. Compaoré et Michel N.  
Ouédraogo**

## INTRODUCTION

Perçu et utilisé comme « réservoir de main-d'oeuvre », durant la période coloniale, pour l'exploitation des plantations de la colonie ivoirienne, l'actuel Burkina Faso entretient des liens migratoires extrêmement forts avec la Côte d'Ivoire. La survenue de l'indépendance, en 1960, n'a pas mis fin aux migrations des travailleurs mossis, notamment. Elles se sont poursuivies, mais sous d'autres formes, plus « spontanées », organisées ou non à travers des réseaux migratoires. A la fin des années 1990, les Burkinabé constituent de loin la première communauté « étrangère » ; leur nombre était estimé à environ trois millions, d'après le recensement général de la population de 1998. S'est accrue avec le temps la catégorie des migrants de seconde, voire de troisième génération, nés en Côte d'Ivoire et y ayant vécu tout le temps, souvent sans être retourné au pays d'origine, le Burkina Faso ; nombreux sont ceux qui se sont mariés avec des « Ivoiriens » ou des « Ivoiriennes ».

Ancienne et de forte ampleur, la migration burkinabé vers la Côte d'Ivoire a joué aussi un rôle très important dans la vie de nombreuses familles Burkinabé restées au pays, notamment à travers les revenus de la migration. Bien qu'il n'y ait à notre connaissance aucune étude précise sur le sujet, un certain nombre d'enfants Burkinabé sont allés à l'école et ont pu poursuivre leur scolarité grâce à l'argent envoyé par des parents migrants en Côte d'Ivoire.

Dans le prolongement des événements de Tabou en 1999 et de la multiplication des exactions à l'encontre des populations Burkinabé ou d'origine Burkinabé, le conflit politico-militaire qui éclata en septembre 2002 en Côte d'Ivoire va entraîner une déstructuration de son espace territorial, avec l'Ouest et le Nord qui se retrouvent sous le contrôle des forces en rébellion, et l'autre moitié, constituée du Sud et de l'Est, qui est gérée par le Pouvoir légal. Face à cette situation, des mouvements de retour forcés ou préventifs de Burkinabé, mais aussi de ressortissants d'autres nationalités et même d'« ivoiriens » vont s'opérer vers les pays limitrophes, et particulièrement vers le Burkina Faso. Depuis septembre 2002, plusieurs centaines de milliers de personnes se sont ainsi retrouvées au Burkina Faso, que ce soit comme rapatriés ou comme réfugiés, partis par leurs propres moyens ou via des convois organisés.

Une telle situation a eu, et continue d'avoir des conséquences lourdes sur les familles concernées, et plus précisément sur les enfants et les jeunes qui se retrouvent confrontés à des difficultés de scolarisation, de santé, sans exclure le trauma psychologique lié au conflit et à ses violences.

Le présent état des lieux, basé sur les informations et données statistiques disponibles, vise à faire le point sur la connaissance générale de l'ampleur du phénomène des réfugiés et leurs caractéristiques, sur les dispositifs mis en place et les diverses actions entreprises ; et en mettant l'accent sur la situation dans le domaine de l'éducation.

## **I. DÉFINITION DE CERTAINS CONCEPTS ET NOTIONS USITÉS**

Avec la crise ivoirienne, il apparaît important de s'intéresser à certaines notions et concepts très usités. Le sens et la définition faits de ces notions et concepts montrent des compréhensions et/ou des perceptions différentielles, de ce qu'est la personne (re)venue de la Côte d'Ivoire. Ainsi que ce soit pour le rapatrié, le réfugié ou encore pour les « *bayiri* » ou les « diaspos », cet état des lieux mérite de s'y attarder, car la définition donnée dans l'usage courant de ces notions et concepts permet de cerner des facteurs sociologiques qui expriment toute la complexité de l'accueil, de la perception qui caractérise le Burkinabé ayant vécu en Côte d'Ivoire.

### **I.1 Le rapatrié**

Selon le dictionnaire Larousse Le terme « rapatrié » désigne une personne ramenée dans son pays d'origine par les soins des autorités officielles. Dans le cas présent, le pays d'origine est le pays de nationalité. Un rapatrié est quelqu'un qui est donc retourné chez lui, dans sa patrie, par le biais d'une autorité quelconque au regard d'événements qui l'y ont contraint, directement ou à titre préventif, en raison d'un contexte d'insécurité physique, morale ou spirituelle. On peut noter que dans les différents documents consultés, le terme rapatrié est devenu un mot générique pour désigner tous ceux qui sont rentrés de Côte-d'Ivoire suite aux événements, qu'ils soient ramenés par le biais des autorités ou par leur propre moyen. L'usage de ce mot rapatrié pour qualifier tout revenant de la Côte d'Ivoire en cette situation de crise tente ainsi de mettre plus en valeur la situation d'insécurité que de nombreux Burkinabé auraient vécue, que l'aspect du moyen (par les autorités ou par eux-mêmes) utilisé pour être de retour au pays.

### **I.2 Le réfugié**

Le mot « réfugié » désigne toute personne d'une nationalité étrangère ou d'un pays étranger qui se retrouve dans un autre pays que le sien pour y vivre, afin de fuir une situation d'insécurité ou de malaise (social ou politique). En fait, dans le cas de la crise ivoirienne, on peut identifier parmi les rapatriés des réfugiés. En effet, des personnes ressortissant de pays

voisins comme le Mali, le Niger étaient souvent dans les convois de rapatriés Burkinabé. Une fois sortis de la « chaudière » ivoirienne, certains ont souhaité rester sur le territoire Burkinabé en tant que réfugiés. Cependant parmi ces réfugiés, il existe également des ivoiriens qui ont préféré quitter leur pays parce qu'ils ne se sentaient pas en sécurité physique ou économique.

### **I.3 Les migrants**

Le migrant est la notion la plus neutre des concepts utilisés. Elle concerne toute personne ayant changé de résidence ou de lieu d'habitat. Ainsi, elle peut désigner aussi bien des Burkinabé revenus au pays que des ivoiriens accueillis au Burkina. Dans l'optique des migrations spécifiques à des Burkinabé, on retrouve des migrants de retour et des migrants de seconde génération. Les migrants de retour sont les individus nés au Burkina Faso ayant résidé en Côte-d'Ivoire et qui en sont revenus, alors que les migrants de seconde génération sont les individus nés en Côte-d'Ivoire de natifs du Burkina Faso qui y entrent et souvent sans avoir jamais visité ce pays au préalable. Il ressort de l'analyse des résultats du recensement général de la population et de l'habitat de Côte d'Ivoire en 1988<sup>2</sup> (analyse mentionnée par W. Heuleur –Neuhaus en 2003) que « plus de 96% des Burkinabé nés en Côte d'Ivoire ont moins de 20 ans. Et ces derniers étaient les candidats principaux au rapatriement pour la décennie à venir ».

### **I.4 Les « Diaspos »**

Cette appellation est le diminutif de diaspora qui désigne l'ensemble de la population d'un pays ou d'une communauté vivant sur un espace ou un territoire étranger qui n'est pas leur communauté originelle ou de base. La diaspora entretient des relations réelles ou philosophiques avec sa communauté de base par des messages ou par des retours physiques, quelques fois. Dans le contexte Burkinabé, la notion de diaspora réduite à « diaspo » est singulièrement utilisée pour les migrants Burkinabé de seconde génération nés en Côte d'Ivoire, et souvent revenus au pays pour des études ou pour s'insérer socialement et économiquement dans la patrie de leur père qui est généralement un migrant de première génération. Toutefois de nos jours, le ou la « diaspo » dans l'imaginaire populaire Burkinabé est cette jeune personne qui aime l'ambiance et qui a une façon de s'exprimer en paroles ou en gestes ponctués d'accent ou de manières dits ivoiriens.

---

<sup>2</sup> Institut National des Statistiques de Côte D'Ivoire (INS), 1992b : Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1988 : Analyse des résultats définitifs, Vol 3 Tome 2 : Répartition spatiale et Migrations

Utilisée initialement pour désigner les étudiants ayant vécu à l'étranger, cette notion de « diaspo » révèle quelques fois sur le plan sociologique la différence réelle ou supposée entre les migrants de seconde génération et les autres personnes restées ou nées au Burkina. On allègue que la « diaspo » a contribué à élever le niveau d'ambiance (musical, rythme de vie, etc.) de nombreux jeunes Burkinabé, car de façon introspective, nombreux sont les Burkinabé qui reconnaissent qu'ils sont « plus éveillés » que les locaux. Néanmoins, à tort ou à raison, cette diaspo estudiantine et scolaire est considérée comme celle qui a contribué à la montée de la violence dans les universités et dans les établissements secondaires (Bendré, 2003). Il arrive souvent que les diapos éprouvent souvent un mal de vivre, car au Burkina Faso, ils sont considérés comme des « pas entièrement Burkinabé » et en Côte d'Ivoire, ils ne sont pas des Ivoiriens sinon « des pas entièrement ivoiriens ». Une telle perception les situe dans une situation d'hybridité que certains d'entre eux, moins aguerris psychologiquement, éprouvent des difficultés à supporter ; ce qui probablement est la cause d'une certaine violence qui, somme toute, est l'émanation de leur identité difficilement reconnue par leur pays de naissance et par celui de leur père. Enfin un hebdomadaire Burkinabé faisait le constat que *si 2/3 des diaspos repartaient en Côte d'Ivoire après leurs études pour monnayer leur talent (compétence) dans l'univers socioprofessionnel pour des raisons diverses ( conditions morales et matérielles, de nos jours avec l'apparition du concept de le l'ivoirité les diaspos reviennent au bercail. Ils se rendent compte qu'on est mieux chez soi. Aujourd'hui nous observons non seulement le retour au bercail des diaspos, mais aussi leur désir d'y rester* (In L'observateur Paalga du Jeudi 25 Octobre 2001).

### **I.5 L'opération Bayiri**

L'opération Bayiri est définie comme l'organisation par les autorités Burkinabé de ramener volontairement de la Côte d'Ivoire des compatriotes qui le désirent, au regard de la situation de conflits et de violence, depuis septembre 2002. *Bayiri* signifie littéralement en Mooré «la Patrie» «ou chez soi». C'est quasiment le synonyme de Faso. Cette opération de rapatriement a été soutenue par le gouvernement Burkinabé et ses partenaires. Cela a permis le retour de nombreux Burkinabé d'abord au pays, puis par la suite dans leurs localités et familles. De nos jours, le terme *bayiri* est utilisé pour désigner de manière péjorative des rapatriés traumatisés ou qui éprouvent des difficultés d'adaptation à leur nouvelle situation. En somme, la désignation *Bayiri* caractérise le rapatrié en difficulté d'insertion, principalement au niveau socioéconomique.

## II. METHODOLOGIE

La réalisation de l'état des lieux s'est faite à partir de la revue de la documentation existante, ainsi que d'investigations menées auprès des différents acteurs qui ont été impliqués dans la gestion de la crise ivoirienne.

A l'aide d'un guide d'entretien et d'une grille d'analyse, nous avons procédé à un inventaire critique des actions entreprises par les différents acteurs dès les premières manifestations des conséquences du conflit ivoirien à nos jours. Cette étape s'est déroulée à la fois à Ouagadougou et dans quatre régions, qui ont été parmi les plus touchées par le phénomène des rapatriés :

- le Sud-Ouest et l'Ouest (Gaoua, Kampti, Banfora et Bobo Dioulasso) ;
- le Centre Ouest et le Sud (Koudougou et Pô) ;
- le Nord (Yako et Ouahigouya) ;
- le Centre Nord (Ziniaré et Kaya).

Ainsi, à l'aide d'un répertoire de structures identifiées (voir en annexe), les chercheurs appuyés par des enquêteurs ont visité respectivement :

- les structures étatiques : les structures mises en place pour gérer la crise, les Ministères de l'Éducation et de l'Action Sociale et les structures en charge de la scolarisation, tant au niveau central que local (dans les zones les plus touchées) ;
- les coopérations bilatérales et multilatérales : les ONG, notamment de défense des droits de l'homme, et précisément des enfants et femmes ;
- les organisations de la société civile : associations, syndicats, etc. ;
- les communautés de base.

Il s'est agi par ailleurs de réaliser un bilan critique des données disponibles (statistiques scolaires, données spécifiques, données d'enquêtes, etc.) sur :

- l'ampleur des mouvements de population occasionnés (à la fois des « migrants de retour », des « nouveaux migrants ») et leur profil (age, sexe, nationalité, etc.),

pour estimer notamment l'effectif des populations scolarisables aux niveaux primaire et secondaire ;

- les effectifs d'élèves (niveaux primaire et secondaire) et d'étudiants recensés ;
- les dépenses engagées par les acteurs pour faire face à la situation.

### **III. LA MESURE ET LES DONNEES STATISTIQUES SUR LES EFFETS DU CONFLIT IVOIRIEN**

#### **III.1. La mesure du phénomène dans sa globalité**

Dès l'arrivée des premiers rapatriés de Tabou (1999), la mobilisation et la solidarité ont été spontanées. De la part de l'État, les actions de prise en charge des flux ont été celles du Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) à travers ses orientations et structuration actuelles. Les démembrements du CONASUR<sup>3</sup> au niveau de ses instances provinciales et départementales, impliquent les services de l'Action Sociale. De façon générale, les actions de l'État ont été ponctuelles et spontanées, et difficilement quantifiables. En tout état de cause, les problèmes des rapatriés se posent de façon plus accrue, au niveau de leur installation et réinsertion. En effet, arrivés au pays, il leur est accordé des facilités de transport jusque dans la localité d'origine ou de naissance des parents. L'assistance n'est souvent pas poursuivie au-delà. Rares sont donc ceux qui bénéficient d'un encadrement et d'une aide organisée pour leur réinsertion socio-économique. Cette situation est la même partout sur l'ensemble du Burkina Faso.

Un constat majeur est qu'il n'existe pas de statistiques fiables sur le nombre précis, d'une part des Burkinabé retournés au pays, d'autre part des réfugiés ayant transité par le Burkina Faso ou s'y étant installés. Le rapport intitulé « analyse des données sur les rapatriés de Côte d'Ivoire », publié en septembre 2004 par le SP/CONASUR, l'UNICEF et le PAM mentionne au sujet des informations recueillies sur les rapatriés (p. 5) : « A l'exception de certains postes frontaliers (exemple : Yendéré) où l'enregistrement des rapatriés a été fait dès le début de la crise de façon systématique et relativement complète (informations détaillées par individu), dans la plupart des autres postes, l'information recueillie a été beaucoup plus globale. Le

---

<sup>3</sup> Le COPROSUR au niveau provincial, placé sous la responsabilité du Haut - Commissaire, le CODESUR au niveau départemental, placé sous la responsabilité du Préfet et le COVISUR au niveau villageois, placé sous la responsabilité du responsable administratif villageois (RAV).

manque d'harmonisation entre les variables collectées d'un bureau à l'autre a constitué une difficulté majeure dans le traitement des données ». Pour faire face à ce problème, les trois institutions ont mis en place un nouveau système de collecte, mais qui n'a donc pu toucher tous les rapatriés.

Selon ce rapport, « au 31 décembre 2003 il y a eu 365 979 Burkinabé qui ont traversé la frontière ivoirienne pour rentrer dans leur pays, depuis le déclenchement de la crise en Cote d'Ivoire le 19 septembre 2002. Cette situation prend en compte les effectifs des convois « opération *bayiri* », des autres convois officiels (convois OIM) et des effectifs hors convois officiels » (p. 9). Cette estimation globale a sans doute connu de réelles modifications avec les événements survenus respectivement en mars et en novembre 2004. C'est d'ailleurs l'avis des différents responsables rencontrés qui soulignent que disposer d'un nombre exact de Burkinabé retournés, c'est méconnaître la nature fluctuante de cette crise. Par ailleurs, de nombreux Burkinabé sont revenus sans se faire enregistrer auprès de structures nationales (le CONASUR et le Ministère de l'Action sociale à travers les différents démembrements régionaux et provinciaux, par exemple). En échangeant avec les responsables des structures comme l'Action sociale ou le CONASUR, il ressort généralement qu'au moins un quart de ceux qui sont revenus au Burkina ne sont pas signalés dès l'instant qu'ils n'avaient pas besoin d'un appui des autorités. Il se peut qu'environ 150 000 à 200 000 Burkinabé soient revenus, temporairement ou définitivement, sans se faire enregistrer auprès des autorités compétentes. En conséquence, il existe un écart entre les statistiques disponibles sur les rapatriés et la réalité sur le terrain. Un tel constat a été relevé lors des visites sur le terrain. Par exemple, dans la province de la Comoé, 22 398 rapatriés ont été recensés en avril 2004 par le COPROSUR contre seulement 9 349 en Juin de la même année, selon un recensement de l'Action Sociale. En tout état de cause, les statistiques relancent le problème de la pertinence et de la fiabilité données disponibles par rapport à la réalité du phénomène.

Toutefois, elles suffisent déjà pour montrer l'ampleur du phénomène, surtout dans un contexte social marqué par l'instabilité des rapatriés dans leur zone d'accueil et les problèmes logistiques et financiers auxquels les structures impliquées dans la gestion des rapatriés sont confrontées.

Le rapport précité sur l'« analyse des données sur les rapatriés de Côte d'Ivoire » fournit également des informations sur quelques caractéristiques des rapatriés, mais qui ne concernent que les effectifs des convois officiels et les entrées par la province de la Comoé, à

savoir un effectif de 134 135 personnes (soit 37 % du total). Il s'en dégage les constats suivants :

- La très grande majorité (91 %) des rapatriés est Burkinabé. Les autres nationalités représentées et citées sont, en ordre décroissant, des Nigériens, des Béninois, des Maliens, des Nigérians ; qui seraient pour la plupart en situation de transit. Les statistiques disponibles ne mentionnent pas la présence de réfugiés « ivoiriens », alors que ceux-ci existent bien ;
- Ces rapatriés viennent majoritairement des zones de combat, notamment des départements de Vavoua (21 %), de Douékoué (10 %), de Daloa (8 %), de Man (7 %) et de Touplepleu (6 %) ; mais en fait à peu près toutes les régions de Côte d'Ivoire sont concernées (et près d'un quart des rapatriés présentent un lieu d'origine non précisé) ;
- Les zones principales de destination des rapatriés correspondent logiquement aux régions qui étaient les plus pourvoyeuses de migrants ; les rapatriés regagnent généralement leur lieu d'origine : le Plateau mossi et les provinces du Sud-Ouest ;
- Les rapatriés constituent une population plutôt jeune, avec 70 % des rapatriés âgés de moins de 30 ans ; les 20-29 ans sont les plus nombreux (31 %), suivis des enfants de 0-9 ans (25,5 %). La répartition par sexe révèle une prédominance des hommes (sauf entre 10 et 24 ans), qui s'accroît avec l'âge. Dans le même temps, on sait que ce sont les hommes qui sont les plus enclins à retourner en Côte d'Ivoire, à effectuer des allers et retours.

L'interprétation de ces résultats doit cependant restée prudente, d'une part en raison des nombreuses imprécisions, d'autre part car on ne peut garantir leur représentativité de l'ensemble des rapatriés.

### **III.2 La mesure de l'impact sur la scolarisation au Burkina Faso <sup>4</sup>**

La mesure précise de l'impact quantitatif du conflit ivoirien sur la scolarisation au Burkina Faso nécessiterait de connaître avec précision la situation scolaire des rapatriés au départ (en Côte d'Ivoire) et à leur arrivée au Burkina Faso pour une date donnée ; cela en fonction de l'âge et si possible du sexe.

---

<sup>4</sup> Si les données statistiques relatives à la scolarisation des rapatriés posent problème, comme nous le verrons, il n'en existe à notre connaissance aucune relative à l'alphabétisation.

Par rapport à leur situation initiale, on pourrait alors saisir :

- L'effectif des élèves et étudiants rapatriés, à nouveau scolarisés, par niveau d'enseignement ;
- L'effectif des élèves et étudiants rapatriés, n'étant plus scolarisés, par niveau d'enseignement ;
- L'effectif total des enfants rapatriés qui n'étaient pas scolarisés, mais sont scolarisables au primaire (5-9 ans).

Par rapport à la situation scolaire des rapatriés au moment de leur entrée au Burkina Faso, les résultats produits dans le rapport cité précédemment ne fournissent aucune information précise. Les groupes d'âges retenus (0-4 ; 5-9 ; 10-14 ; 15-19 ; etc.) ne permettent pas d'identifier clairement les populations scolarisables pour les niveaux d'enseignement primaire et secondaire (7-12 ans pour le primaire ; 13-19 ans pour le secondaire). Aucun tableau ne fournit l'effectif des rapatriés déclarés élèves ou étudiants lorsqu'ils étaient en Côte d'Ivoire.

Les chiffres disponibles concernant l'effectif des rapatriés scolarisés depuis leur arrivée au Burkina Faso proviennent de comptages effectués par les deux ministères de l'éducation, MEBA et MESSRS, via leurs structures déconcentrées.

Selon le rapport susmentionné, l'importance relative des trois groupes d'âges 5-9 ans, 10-14 ans et 15-19 ans, que l'on peut comparer à ceux issus du recensement général de la population de 1996 en ce qui concerne les pourcentages de la population totale donne les résultats suivants :

Tableau 1 : Estimation des populations scolarisables au primaire et au secondaire

| Groupe d'âges | Effectif      | % du total    | Recensement de 1996 |
|---------------|---------------|---------------|---------------------|
| 5-9 ans       | 17 078        | 12,7 %        | 18,1 %              |
| 10-14 ans     | 8 201         | 6,1 %         | 13,3 %              |
| 15-19 ans     | 9 394         | 7,0 %         | 10,1 %              |
| <i>Total</i>  | <i>34 673</i> | <i>25,8 %</i> | <i>41,5 %</i>       |

(Source : Annexe 1, tableau 4, p. 39 ; Recensement de 1996, vol.I, p. 27)

On observe ainsi que la structure par âge des rapatriés s'avère assez différente de celle observée en 1996 pour la population totale du Burkina Faso. La part des jeunes y est moins importante.

Une estimation des populations scolarisables 7-12 ans et 13-19 ans peut être faite en appliquant aux statistiques sur les rapatriés, le poids relatif de chacun de ces deux groupes d'âges respectivement parmi les 5-14 ans et les 10-19 ans tel qu'observé à partir du recensement de la population. Ce faisant, on obtient alors une estimation de 14 813 enfants de 7-12 ans et 11 577 enfants de 13-19 ans. En faisant l'hypothèse que la structure par âge des rapatriés convoyés officiellement est à peu près la même que celle des autres, on arriverait alors à une estimation globale d'environ 40 000 enfants rapatriés âgés de 7-12 ans, et 31 300 enfants rapatriés âgés de 13-19 ans, en rapport avec l'effectif total de 365 979 rapatriés totalisés au 31 décembre 2003.

Ces estimations ne sont que très approximatives, elles restent évidemment très hasardeuses en regard des incertitudes qui pèsent sur l'effectif réel des rapatriés, d'une part à cette date du 31 décembre 2003, mais aussi sur son évolution depuis. On ne peut dire aujourd'hui combien d'enfants « scolarisables » seraient retournés en Côte d'Ivoire, ni combien d'autres seraient en revanche venus.

### **III.2.2 L'effectif des élèves et étudiants venus (« rapatriés ») de Côte d'Ivoire**

Au Burkina Faso, la situation scolaire est un peu mieux documentée qu'au Mali, bien que de manière très insuffisante. Le phénomène y est aussi d'une plus grande ampleur. Une première difficulté réside dans la connaissance des populations scolarisables. Les tranches d'âge retenues dans les chiffres publiés ne permettent pas de la déterminer ; une estimation approximative aboutit à un effectif d'environ 40 000 enfants rapatriés âgés de 7-12 ans (niveau primaire) et de 31 000 pour les 13-19 ans (niveau secondaire).

Pour les années scolaires 2002/03 et 2003/04, à la demande d'un comité interministériel, les deux ministères de l'éducation, le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) et le Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS), ont recensés via leurs structures déconcentrées les effectifs des rapatriés scolarisés venus de Côte d'Ivoire. Une synthèse de ces chiffres a été réalisée par le CONASUR.

Tableau 2 : Effectifs des rapatriés scolarisés, selon le niveau d'enseignement, année scolaire 2002-03 et 2003-04

| Niveau               | 2002/03          |         | 2003/04          |         |
|----------------------|------------------|---------|------------------|---------|
| d'enseignement       | MEBA /<br>MESSRS | CONASUR | MEBA /<br>MESSRS | CONASUR |
| Primaire             |                  | 3 678   |                  | 14 914  |
| Secondaire général   | 1 214            | 349     | 1 496            | 2 255   |
| Secondaire technique | 70               |         |                  |         |
| Supérieur            | 781              | 9       |                  | 12      |

L'examen de ces données soulève des interrogations et permet quelques constats.

D'après les chiffres fournis par le CONASUR, le nombre de rapatriés scolarisés en 2003-04 est 4 fois supérieur à celui de 2002-03 pour le primaire et près de 7 fois supérieur pour le secondaire. De tels écarts soulèvent des questions. Quelle est la fiabilité respective des chiffres pour ces deux années scolaires ? Est-ce le fait d'une meilleure collecte des informations en 2003-04 ? D'un accroissement du nombre des rapatriés ? D'un impact plus important de mesures prises pour favoriser la scolarisation des enfants rapatriés ?

La comparaison de ces statistiques avec les chiffres récoltés au niveau du MEBA et du MESSRS révèle un manque d'harmonisation entre les sources, des cas d'incohérence. Par exemple, en ce qui concerne l'enseignement primaire, selon le tableau produit par le CONASUR/SP, l'effectif des enfants rapatriés scolarisés en 2003-04 est de 267 pour la Province de la Comoé et de 241 pour celle de Léraba, alors que selon un tableau produit par la DREBA de la région des Cascades ces effectifs sont respectivement de 1 014 et 1 133, pour cette même année scolaire ; soit un rapport environ de 1 à 4. Cette différence s'observe-t-elle pour les autres provinces ?

Pour le niveau secondaire général, les données du MESSRS indiquent pour l'année scolaire 2002-03 un effectif de 1 214 élèves contre 349 selon le tableau du CONASUR, et pour l'année scolaire 2003-04 les effectifs sont respectivement de 1 496 et 2 255 (CONASUR). Ces incohérences en sens inverse d'une année sur l'autre se doublent d'incohérences à l'intérieur même des statistiques du MESSRS pour l'année 2003-04. Là aussi, on peut se demander quels sont les « bons chiffres ».

Par ailleurs, le tableau de synthèse fourni par le CONASUR ne donne pas de chiffres pour l'enseignement secondaire technique. Selon les statistiques du MESSRS, en 2002-03, 70 enfants rapatriés étaient scolarisés dans ce type d'enseignement ; mais aucun au vu des tableaux relatifs à l'année 2003-04 !

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la différence entre les diverses sources consultées est bien plus importante. Pour l'année 2002-03, le tableau de synthèse fourni par le CONASUR mentionne seulement 9 rapatriés étudiants (1 à Ouagadougou et 8 à Bobo-Dioulasso), tandis que qu'un document du MESSRS fait état d'un effectif de 781 (773 pour l'Université de Ouagadougou et 8 pour l'IUT de Bobo-Dioulasso). Pour 2003-04, selon le CONASUR, l'effectif est alors de 12 (avec 3 étudiants pour les provinces du Kourwéogo, du Sanmatenga et de la Kompienga), tandis que le même document émanant du MESSRS ne fournit aucun chiffre...

Les tableaux de synthèse fournis par le CONASUR ne ventilent pas les données selon le sexe. Cela est en revanche le cas pour les statistiques du MESSRS relatives au secondaire. On peut ainsi observer que le pourcentage de filles parmi les « rapatriés » élèves au secondaire est de 34,4 % en 2002-03 et de 32,7 % en 2003-04 (d'après un tableau de synthèse).

Au niveau du primaire, selon des données de la DREBA de la région des Cascades pour l'année 2003-04, le pourcentage de filles est de 38,3 % dans la Comoé et de 38 % dans le Léraba.

Pour les deux pays, il demeure impossible d'apprécier le niveau de scolarisation parmi les rapatriés, et encore moins comment celui-ci évolue ; et fait évidemment défaut un suivi statistique des élèves et étudiants venus de Côte d'Ivoire depuis 2002, s'accompagnant d'une méconnaissance de leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques.

On peut juste fournir quelques indications, à partir de documents récoltés sur le terrain, sans valeur représentative. Ainsi, au Burkina Faso, d'après les données contenues dans une note du Président de la Commission Accueil et hébergement de la COPROSUR du Houet, relative à « la situation des rapatriés du début de l'opération au 30 septembre 2003 », sur un total de 8 440 « enfants » recensés, 40 % étaient déclarés scolarisés.

Par ailleurs, le conflit ivoirien a nécessairement eu un impact négatif sur les revenus de la migration, et donc très probablement aussi sur la scolarisation d'enfants burkinabé, restés au pays, et qui dépendait de ces revenus. Selon une récente étude sur les transferts de fonds des émigrés burkinabé, les frais de scolarité figurent parmi les dépenses les plus couramment

citées, mais sans indication plus précise ; les envois de fonds par les migrants depuis la Côte d'Ivoire seraient passés d'environ 50 milliards de francs CFA en 1998 à 27,5 milliards en 2001 (Ouedraogo, 2005), et on peut logiquement penser que la situation s'est encore dégradée depuis les événements de 2002. L'enquête sur les conditions de vie des ménages réalisée en 2003 (INSD, 2003), à travers un module consacré à l'impact de la crise ivoirienne au cours des douze derniers mois, révèle ainsi que 85% des ménages qui bénéficiaient de transferts d'argent ont déclaré une diminution de ceux-ci, et 70 % ne plus rien recevoir du tout. Tandis que 6,1% des ménages (8,1% en ville, contre 5,7% en milieu rural) utilisaient les fonds habituellement reçus pour la scolarisation de leurs enfants, 8,5% ont déclaré des arrêts de scolarisation comme conséquence de la crise ivoirienne ; à noter que l'impact serait plus marqué en ville, avec un pourcentage double de celui relatif aux ménages ruraux : 15% contre 7,1%. Et l'impact serait très variable selon les régions (de moins de 1% à plus de 10% dans cinq des treize Régions, avec 15,7% dans le Nord).

En dépit de ces problèmes de complétude et de cohérence entre les statistiques disponibles, quelques constats peuvent être faits en termes de localisation des rapatriés et de leur niveau d'instruction (figures 1, 2 et 3) :

- La grande majorité des rapatriés scolarisés le sont dans l'enseignement primaire ;
- Toutes les provinces comportent des enfants rapatriés scolarisés, mais dans des proportions très variables : pour l'ensemble des rapatriés élèves du primaire et du secondaire, les effectifs varient de 7 dans la Komandjari à 4 446 dans le Houët, qui est de loin la province la plus touchée. Les cinq provinces les touchées sont, outre le Houët, le Poni (1 646), le Kadiogo (944), le Boulgou (940) et le Yatenga (886).

Figure 1 : Effectif des rapatriés scolarisés au primaire et au secondaire, selon la province, en 2003-04 (source : CONASUR/SP ; cf annexe)

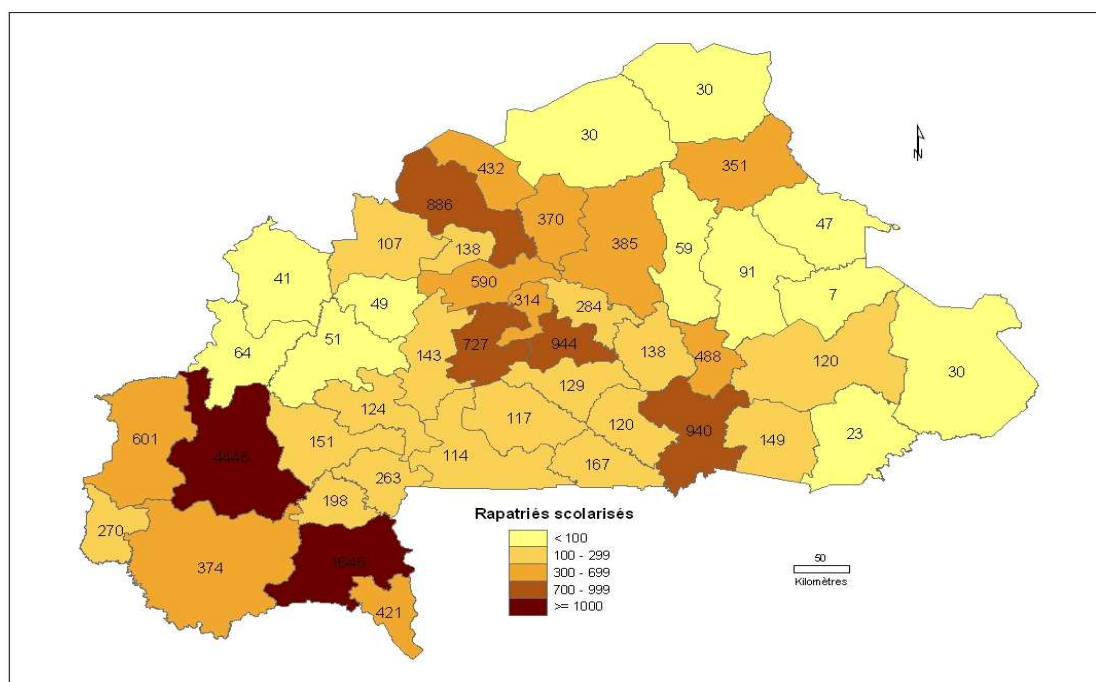


Figure 2 : Effectif des rapatriés scolarisés au primaire, selon la province, en 2003-04 (source : CONASUR/SP ; cf annexe)

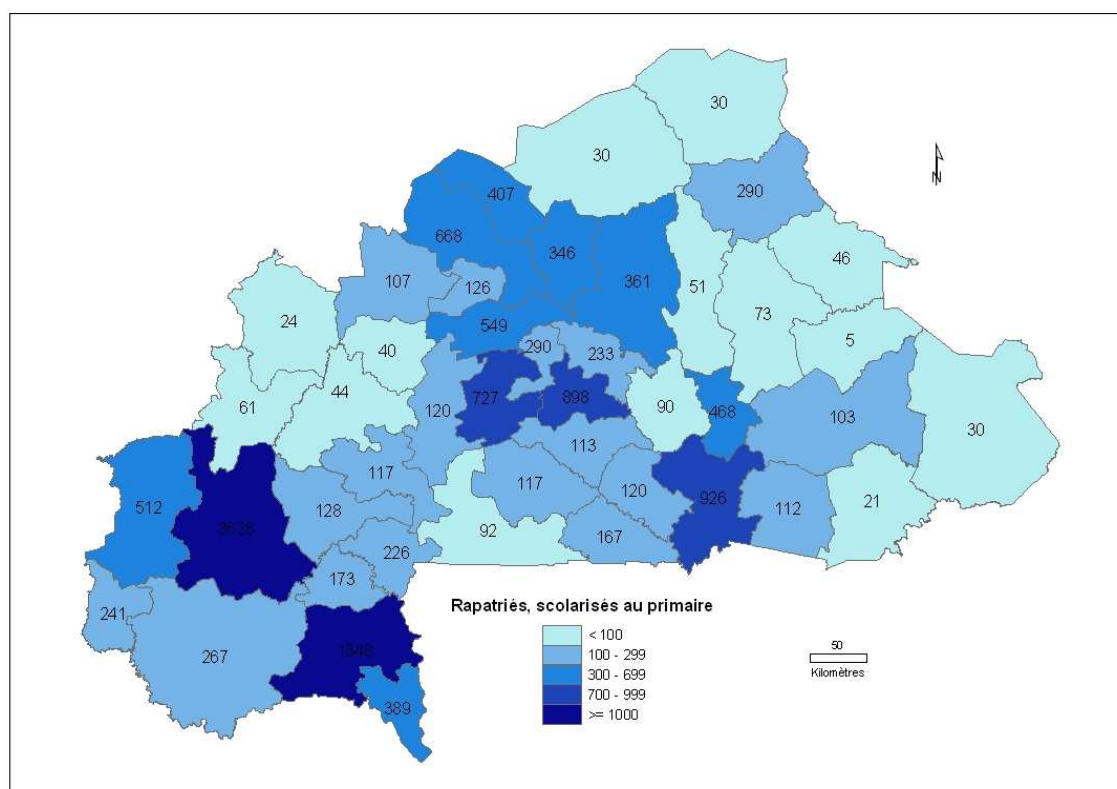
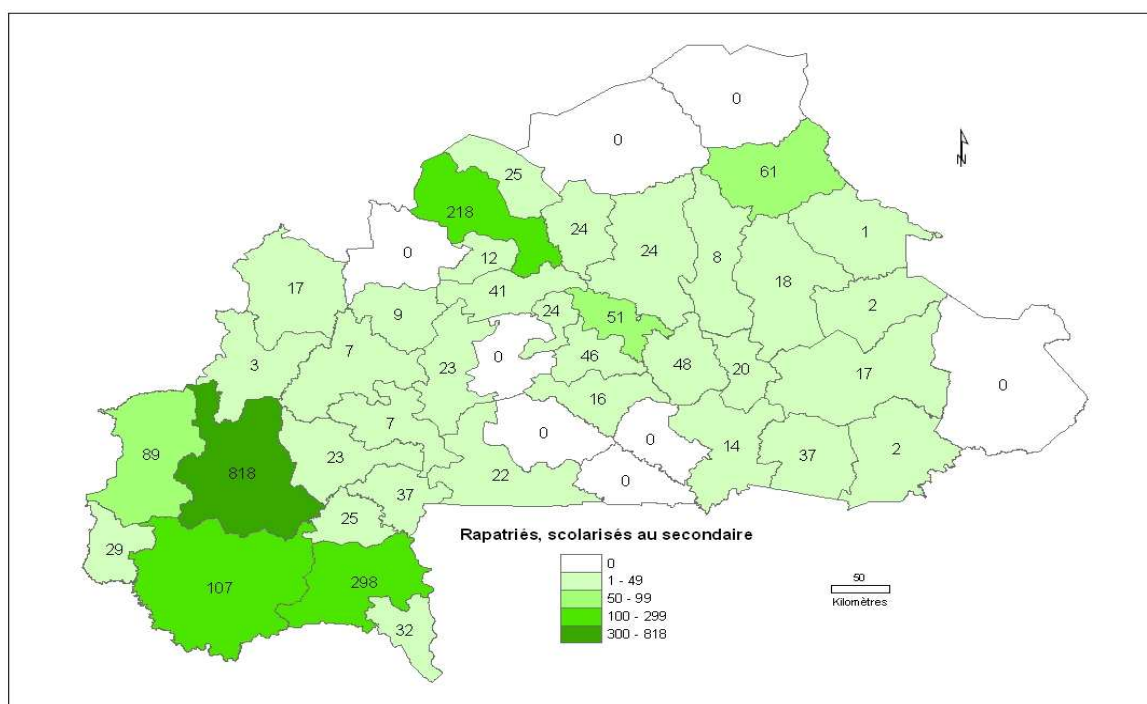


Figure 3 : Effectif des rapatriés scolarisés au secondaire, selon la province, en 2003-04  
(Source : CONASUR/SP cf. annexe)



Les tableaux de synthèse fournis par le CONASUR ne ventilent pas les données selon le sexe. Cela est en revanche le cas pour les statistiques du MESSRS relatives au secondaire. On peut ainsi observé que le pourcentage de filles parmi les rapatriés élèves au secondaire est de 34,4 % en 2002-03 et de 32,7 % en 2003-04 (d'après un tableau de synthèse).

Au niveau du primaire, selon des données de la DREBA de la région des Cascades pour l'année 2003-04, le pourcentage de filles est de 38,3 % dans la Comoé et de 38 % dans le Léraba.

### III.2.3. Le niveau de scolarisation des rapatriés

Sur la base des statistiques disponibles, compte tenu des problèmes de complétude et de fiabilité des données rencontrés, il s'avère impossible d'apprécier le niveau de scolarisation des rapatriés, tant au primaire qu'au secondaire.

On peut juste fournir quelques indications, à partir de documents récoltés sur le terrain, mais qui n'ont aucune valeur représentative. Ainsi, d'après les données contenus dans une note du Président de la Commission Accueil et hébergement de la COPROSUR du Houet, relative à

« la situation des rapatriés du début de l'opération au 30 septembre 2003 », sur un total de 8 440 « enfants » recensés, 40 % étaient déclarés scolarisés.

### **III.2.4 De l'impact du conflit ivoirien sur la scolarisation des enfants Burkinabé dans les familles non migrantes**

Ancienne et de forte ampleur, la migration Burkinabé vers la Côte d'Ivoire joue un rôle très important dans la vie de nombreuses familles Burkinabé restées au pays, notamment à travers les revenus de la migration. Bien qu'il n'y ait à notre connaissance aucune étude précise sur le sujet, on peut penser qu'un certain nombre d'enfants Burkinabé sont allés à l'école et ont pu poursuivre leur scolarité grâce à l'argent envoyé par des parents migrants en Côte d'Ivoire.

Le conflit ivoirien a nécessairement eu un impact négatif sur ces revenus de la migration, et donc très probablement aussi sur la scolarisation dépendante hier de ces revenus. Selon une récente étude sur les transferts de fonds des émigrés burkinabé, les frais de scolarité figurent parmi les dépenses les plus couramment citées, mais sans indication plus précise ; les envois de fonds par les migrants depuis la Côte d'Ivoire seraient passés d'environ 50 milliards de francs CFA en 1998 à 27,5 milliards en 2001 (Ouedraogo, 2005), et on peut logiquement penser que la situation s'est encore dégradée depuis les événements de 2002. L'enquête sur les conditions de vie des ménages réalisée en 2003 (INSD, 2003), à travers un module consacré à l'impact de la crise ivoirienne au cours des douze derniers mois, révèle ainsi que 85% des ménages qui bénéficiaient de transferts d'argent ont déclaré une diminution de ceux-ci, et 70 % ne plus rien recevoir du tout. Tandis que 6,1% des ménages (8,1%) en ville, contre 5,7% en milieu rural) utilisaient les fonds habituellement reçus pour la scolarisation de leurs enfants, 8,5% ont déclaré des arrêts de scolarisation comme conséquence de la crise ivoirienne ; à noter que l'impact serait plus marqué en ville, avec un pourcentage double de celui relatif aux ménages ruraux : 15% contre 7,1%. Et l'impact serait très variable selon les régions (de moins de 1% à plus de 10% dans cinq des treize Régions, avec 15,7% dans le Nord).

### **III.2.5 De l'impact du conflit ivoirien sur l'économie au Burkina Faso**

La crise ivoirienne a eu des répercussions relativement mitigées sur l'économie Burkinabé. En effet, contrairement aux inquiétudes que les autorités se faisaient sur les conséquences du déclenchement du conflit sur l'économie Burkinabé, on observe qu'au niveau macro, elle semble avoir subi très peu l'effet de cette crise. Au contraire, la croissance économique est passée de 4% en 2002 à 5% en 2003. En outre les recettes attendues ont été équilibrées au niveau du budget de l'État. Les sociétés d'États ont réussi à dégager pour l'année 2004, 318

milliards contre 297 en 2003 soit une hausse de 7% malgré un contexte défavorable dû à la crise ivoirienne, à l'accélération de la mondialisation de l'économie et à la flambée du coût du pétrole.... Pour les autorités, ces résultats relativement appréciables sont la résultante « de l'internalisation de la problématique de développement et de croissance de nos sociétés accompagnées de grands efforts de gestion et de bonne gouvernance » in Rapport du secrétariat sur la gestion des sociétés d'État (citée par l'hebdomadaire Burkinabé L'indépendant n° 619 du 19-7-2005).

Toutefois avec cette crise, des régions comme l'ouest du pays avec précisément la ville de Bobo Dioulasso et de Banfora, on a assisté à un certain marasme économique. En effet, les entrées financières se sont faites plus rarement depuis le déclenchement de la crise. De nombreux commerçants ne manquent pas de souligner que les affaires ne marchent plus avec le conflit en Côte d'Ivoire. *Depuis que ce conflit a commencé, nous ne faisons plus de recettes et beaucoup d'entre nous ont dû fermer leurs boutiques ou leurs entreprises. En tout cas ce conflit ne nous a pas du tout arrangé* ( S.Y, Commerçant au marché de Bobo Dioulasso)

Par ailleurs le tissu routier du Burkina se trouve très affecté à travers la Nationale n°1 et ce, au regard de la densité du trafic sur ce tronçon. Cela affecte conséquemment les dépenses allouées aux infrastructures routières, car depuis la crise ivoirienne, cette route nationale 1, reliant Ouagadougou à Bobo Dioulasso connaît une dégradation sérieuse. Un tel état de la route a obligé les autorités à procéder à sa réfection pour la troisième fois en moins de deux ans. Une réfection qui coûte à l'État Burkinabé et à ses partenaires plus de dix milliards de francs CFA.

Au niveau des familles, la crise a également affecté les budgets domestiques. Ainsi, J.-P Lachaud (2003) mentionne que même si les flux sont restés proportionnellement dans la même tranche, il reste que les destinataires ne sont plus souvent les mêmes. En effet, il explique cela par le fait que les Burkinabé qui vivaient en Côte d'Ivoire et qui sont revenus au pays avec leur économie songent d'abord à eux-mêmes qu'à la famille qu'ils appuyaient auparavant. Ce qui ne leur permet pas de redistribuer ou de partager cette économie avec la famille qui en bénéficiait avant.

## IV. SITUATION SOCIOECONOMIQUE DES RAPATRIES ET DES MIGRANTS AU BURKINA FASO

### IV.1. Caractéristiques des migrants de retour : bien plus d'enfants et de femmes que d'hommes

Les principaux lieux de provenance des rapatriés étaient les régions de l'Ouest et du Sud de la Côte d'Ivoire ; surtout les zones San-Pédro, Daloa, Tabou, Vavoua, Gagnoa etc. Les rapatriés rentraient souvent par famille, composée en majorité de femmes et d'enfants (avec une proportion relativement importante d'enfants jamais scolarisés ou déscolarisés, mais pour lesquels il n'existe pas de statistiques). Lors de l'enquête sur le terrain, nous avons observé sur la base des statistiques fournies par la direction provinciale de l'Action Sociale du Houet, à la date du 25 janvier 2005, que sur 13430 rapatriés, on comptait 8481 enfants (scolarisés et non scolarisés) soit 63,1%, 3039 femmes (22,6%) et seulement 1910 hommes (14,3%). W. Heuler-Neuhaus signalait également dans son étude<sup>5</sup> que bien que ne disposant pas de statistiques exactes sur le nombre de Burkinabé revenus au pays, ce sont toujours les enfants et les femmes qui dominent encore parmi les rapatriés<sup>6</sup>. On peut même avancer que cette situation n'est pas particulière aux événements de 2002, car déjà en 1999 avec les violences faites aux Burkinabé et au Maliens dans la localité ivoirienne de Tabou, on a dénombré plus d'enfants et de femmes que d'hommes. En effet, sur 10408 migrants de retour à l'époque dans le Poni, il y avait 64% d'enfants, 20,5% de femmes et seulement 15,5% d'hommes (MASSN, 2000). Très généralement des entretiens Avec différents interlocuteurs, il ressort que les hommes jouent souvent le rôle principal d'accompagnant des femmes et des enfants au pays. Ils reviennent y laisser femmes et enfants à des parents ou à des amis pour retourner en Côte d'Ivoire. D'ailleurs, un rapatrié rencontré à Ouahigouya dans la province du Yatenga déclarait en paraboles que : *ce n'est pas parce qu'un oiseau a été malencontreusement tué ou blessé par une pierre sur une branche d'arbre, que les autres oiseaux ne doivent plus se poser sur les branches de cet arbre*. En somme, ce proverbe traduirait leur volonté et leur désir de retourner en Côte d'Ivoire quel que soit le danger qu'ils peuvent encourir.

---

<sup>5</sup> Werner Heuler-Neuhaus, 2003 : Emigration du Travail des Burkinabè en Côte d'Ivoire et Impact de la Crise Politique Ivoirienne sur la Dynamique de Migration et les transferts,

<sup>6</sup> Opération Bayiri au 13/12/2002/ 53,1 % d'enfants, 30,4% de femmes et 16,5% d'hommes ; 28/01/2003 : 42,1% d'enfants, 35,4% de femmes, 22,4% d'hommes

Si les hommes sont enclins à repartir en Côte d'Ivoire, nombreuses sont cependant les femmes qui veulent rester au pays pour s'insérer dans le tissu social et économique du Burkina. C'est le constat observé à Bobo Dioulasso, avec 140 femmes qui bénéficient de séances d'alphabétisation par le truchement de l'Association Yelen de Lafiabouou.

Enfin, on a pu observer dans la liste des personnes qualifiées de "cas sociaux" que nous a fournie le COPROSUR à Pô que six enfants, ayant entre 5 et 6 ans, sont arrivés seuls, sans leurs parents (Voir en annexe la liste). Dans les autres localités visitées comme à Bobo, Ouahigouya ou Kaya, il est également ressorti que des rapatriés totalement désorientés étaient arrivés seuls à la suite de décès de membres de leurs familles ou de séparation forcée consécutive à la situation de violence ou d'insécurité.

## **IV.2 : La situation dans les sites de transit et d'accueil**

Dès l'arrivée massive des rapatriés, le Conseil National de Secours d'urgence et de réhabilitation s'est activé à travers ses différents démembrements que sont les COPROSUR présidés par les Hauts-commissaires de chaque province ; Ils se sont impliqués activement dans l'accueil, l'hébergement, la restauration et l'accompagnement des rapatriés dans leur village. Cependant, le véritable problème reste la réinsertion sociale.

Pour gérer la question du logement de ces rapatriés, des sites de transit et d'accueil ont vu le jour. Une visite sur le terrain a permis de voir que presque partout les rapatriés ont été accueillis en famille, dans des structures sociales (maisons des jeunes, écoles, maison de la femme) ou sportives (stades ou terrain de sport). Lorsque, il y avait un déficit ou une capacité limitée des structures sociales pour l'accueil, les autorités ont aménagé des sites d'accueil transitoire comme c'est le cas généralement dans les grandes portes d'entrées frontalières comme à Pô ou à Gaoua. Très souvent, les sites aménagés sont des espaces de fortune. Par exemple à Barkperena (Gaoua), le site présente un aspect plutôt désolant dans le paysage, un espace quasi-désert et aménagé sommairement (pas d'infrastructures). Les travaux d'aménagement se sont limités aux seules opérations de déblayage et de constructions des WC par l'Entreprise Oumarou Kanazoé. Seulement dix (10) trous creusés d'une profondeur d'un (01) mètre environ pour servir de WC et scellés de dalles. Ce site qui a été aménagé, pour faire face au flux de rapatriés de l'opération Bayiri, s'est avéré inopportun dans la mesure où la plupart des rapatriés enregistrés au niveau de Gaoua sont passés par la frontière ghanéenne qui se trouve être la plus proche.

Figure 4: Site d'accueil de Barkperena -Gaoua



En tout état de cause, les autorités n'ont jamais voulu encourager un espace uniquement réservé aux rapatriés, car cela pourrait entraîner quelques dysfonctionnements sociaux. Faut-il d'ailleurs rappeler que c'est cette vision des choses qui a milité à la destruction en 2002 du village de « Nimpoui ». Un village que construisaient des migrants de retour au carrefour de Sankoinsé, entre la Route Nationale n°1 et celle menant vers Koudougou. Si donc, les sites sont sommairement aménagés, les raisons sont d'éviter d'en faire des villages de migrants de retour. D'ailleurs, les responsables que nous avons rencontrés un peu partout prônent l'intégration de ces rapatriés ou migrants de retour dans leurs communautés de base. On peut relever que cette intégration n'est pas aisée. Accéder à un logement, surtout dans les centres urbains comme Bobo Dioulasso ou Ouagadougou est souvent assez ardu. Le témoignage émane d'une association des rapatriés de Côte d'Ivoire installée à Bobo qui révélait dans une lettre de sollicitation à des ONG et aux autorités leurs difficiles conditions de vie. Ainsi, dans cette lettre il est mentionné qu'à Sarfalao (secteur 17 de Bobo Dioulasso) plus de 90% des rapatriés vivent dans les non lotis du fait qu'ils ne peuvent pas se payer le luxe de louer des maisons dans les zones loties on la location comme chère. Même dans les zones non

loties, les rapatriés rencontrent tous les problèmes du monde, car 95% des hommes n'ont pas de revenu sont sans emploi et c'est de là que découlent la plupart des problèmes<sup>7</sup>.

### **IV.3 Les problèmes d'insertion économique des rapatriés et des migrants de retour**

Comme le mentionne la brochure du CONASUR sur l'analyse des données sur les rapatriés de Côte d'Ivoire, la population des rapatriés est composée essentiellement de personnes travaillant dans le monde agricole (25%). Leurs épouses sont généralement des ménagères (CONASUR, 2004 : 15). Il est évident que pour leur insertion économique, cette population optera surtout pour des activités agricoles. Ce qui nécessite la mise en leur disposition de terres cultivables. Pourtant, l'accès aux terres cultivables constitue une des préoccupations majeures aussi bien pour les autorités que pour les communautés elles-mêmes. Les terres sont de plus en plus rares et quand on accepte concéder un lopin de terre à des « frères » revenus de Côte d'Ivoire, c'est que celles-ci ne sont plus réellement productives. Le constat est que dans des régions comme les cascades, il existe, depuis le retour massif de Burkinabé dans cette région, quelques conflits sporadiques entre allogènes et autochtones autour de la question foncière. Ce qui peut entamer le tissu social si ces conflits deviennent récurrents. Ainsi un des interlocuteurs, travaillant sur la question des rapatriés et bien averti des difficultés liées à l'accès au foncier, témoignait que les rapatriés dans certaines contrées des Cascades sont simplement considérés comme des étrangers qui n'ont aucun droit à la terre chez eux.

À Ouahigouya comme à Kaya, le constat récurrent est que dans les déclarations des différents interlocuteurs, il est toujours noté que si les frères revenus de la Côte d'Ivoire sont toujours considérés comme des membres de la famille, en revanche certains d'entre eux qui n'avaient jamais songé revenir au pays, même en vacances, ont perdu leur droit d'accès à tout foncier. Les terres familiales, ou même les leurs, qu'ils exploitaient sont désormais occupées par d'autres. *Ainsi sont-ils partis à l'aventure, ainsi doivent-ils recommencer toute insertion économique*, concluait le DPAS d'une des provinces. Si de nombreuses difficultés

---

<sup>7</sup> Citation in extenso, avec seulement correction de forme, dans la lettre d'aide d'intervention de l'Association des rapatriés de la Côte d'Ivoire du secteur 17 de Bobo, 16 Février 2005

s'érigent pour l'insertion économique des rapatriés, c'est que cela est aussi lié à la pauvreté des familles ou des communautés de base de ces rapatriés. Ceux qui sont restés dans leur village ont un instinct de conservation, voire de protection, du peu déjà disponible. Un père nous a déclaré à Ouahigouya que n'eût été cette crise, il n'espérait même plus revoir son fils et même ses petits-enfants, car pour certains migrants Burkinabé en Côte d'Ivoire, le pays est souvent oublié, si ce n'est considéré comme un purgatoire. Pour certains d'entre eux, il existerait cette expression pour leurs enfants turbulents ou jugés difficiles : *Fô san ka mamsé, fô na lebgué Moogho*. (Si tu ne te calmes pas, tu retourneras en pays mossi).

En outre les autorités conscientes de ces difficultés tentent de juguler la situation par des initiatives d'insertion sociale et économique, comme par exemple l'expérimentation des petites irrigations dans des zones agricoles où des rapatriés ou des migrants ont été réinstallés avec d'autres agriculteurs. C'est aussi allant dans ce sens que le Secrétaire Permanent du CONASUR déclarait qu'il n'est pas indiqué d'isoler les rapatriés en les mettant dans des groupements spécifiques. Pour lui, ces rapatriés doivent faire l'effort de s'intégrer dans des groupements de base ou dans des organisation communautaires de base.

Mais ceux qui sont restés en ville sont en majorité sans revenus et cette situation les pousserait souvent à vouloir répartir. Un rapatrié de Bobo Dioulasso laissait entendre en février 2005, que si d'ici un mois sa situation ne s'améliorait pas, il préférerait retourner en Côte d'Ivoire, quel que soit le danger auquel il s'exposerait... Mieux vaut y aller que de rester ici au Burkina et de mourir dans un dénuement total, concluait-il.

L'insertion dans une ville cosmopolitique comme Bobo Dioulasso ou Ouagadougou n'est pas si facile, car c'est souvent la prédominance de l'individualisme et chacun s'y bat pour survivre.

#### **IV.4. La situation de scolarisation des enfants rapatriés et migrants de retour**

Comme nous le signalions plus haut, les statistiques sur les enfants scolarisés ou scolarisables ne sont pas entièrement disponibles. Cependant, si on considère que les étudiants et les élèves représentent 3% de la population des rapatriés et des migrants de retour (CONASUR, 2004 : 15) on peut estimer qu'environ près de 15000 élèves et étudiants sont revenus au pays. Cette estimation est sans doute en deçà de la réalité, car pour la réalité 2003-04, on a recensé 17169 enfants de rapatriés et de migrants de retour scolarisés au Burkina (voire tableau n° sur les effectifs des rapatriés scolarisés au primaire et au

secondaire). On pourrait donc supposer une proportion de 3 à 5% pour les rapatriés élèves et étudiants, ce qui évidemment permet d'estimer une population de rapatriés scolaires entre 15000 et 25000 élèves et étudiants. Pour accueillir l'ensemble des élèves et étudiants (70 élèves en moyenne par classe), il faudrait alors construire, 214 à 357 nouvelles classes. Si on suppose qu'une classe construite et équipée est de l'ordre de 5 000 000 (cinq millions), il faudrait entre 1 070 000 000 F CFA (un milliard soixante dix millions) et 1 785 000 000 F CFA (un milliard sept cent quatre vingt-cinq millions) pour uniquement les classes et leurs équipements.

Quant au nombre d'enseignants W. Heuler-Neuhaus ( :46) mentionnait que pour les enfants rapatriés, il faudrait employer en trois ans entre 321 et 880 nouveaux enseignants, afin de pouvoir assurer aux enfants déjà scolarisés des conditions au moins similaires -donc en comparaison des conditions mauvaises car le Burkina accuse le nombre moyen le plus élevé d'élèves -62- par enseignant des pays de l'UEMOA.

Quant aux enfants scolarisables qui n'ont pas eu une inscription dans des écoles, la DPAS du Houet nous fournissait des chiffres – datant du 24 janvier 2005- qui révèlent que sur environ 8841 enfants recensés en âge d'aller à l'école, 5075 n'étaient pas inscrits, soit 57,4%. Il est fort probable qu'il n'y ait plus d'enfants rapatriés scolarisables qui n'aient pas été inscrits sur l'ensemble du pays. La seconde phase approfondie de cette étude pourrait nous aider à mieux estimer leur nombre.

On peut, en plus des problèmes liés à la limite de l'offre éducative par l'Etat, recenser quelques autres problèmes majeurs que rencontrent les enfants des rapatriés et des migrants.

En effet, dans certaines écoles visitées, à Bobo la proportion des orphelins est très importante. Par exemple dans les écoles de Colma et de Sakaby A, on peut estimer à près de 22 0 23% la proportion des orphelins sur l'ensemble des élèves alors que cette proportion moyenne variait entre 11 et 15% pour les autres écoles de la région. Au cours de la seconde phase de l'étude nous pourrions mieux affiner et approfondir cette question des orphelins rapatriés.

Ce phénomène n'est pas uniquement urbain car dans certains villages tels, Sidimoukar situé à 8 km de Gaoua, sur l'axe Gaoua-Banfora, la configuration de la démographie scolaire a été profondément modifiée. En effet sur 307 élèves, 162 élèves étaient des rapatriés, soit près de 53% de l'ensemble des élèves. C'est en outre le quart d'entre eux qui sont orphelins, car les parents sont décédés dans les événements tragiques de Tabou.

Tableau 3 : Effectifs des élèves de l'école de Sidimoukar

|          | Effectifs d'ensemble |        |        | Effectifs des élèves rapatriés |         |        | Effectifs des élèves non rapatriés |         |        |
|----------|----------------------|--------|--------|--------------------------------|---------|--------|------------------------------------|---------|--------|
| Clas-ses | Gar-çons             | Filles | TO-TAL | Gar-çons                       | Fil-les | TO-TAL | Gar-çons                           | Fil-les | TO-TAL |
| CP1      | 39                   | 43     | 82     | 21                             | 23      | 44     | 18                                 | 20      | 38     |
| CP2      | 30                   | 18     | 48     | 30                             | 18      | 48     | 0                                  | 0       | 0      |
| CE1      | 50                   | 37     | 87     | 25                             | 17      | 42     | 25                                 | 20      | 45     |
| CE2      | 29                   | 7      | 36     | 5                              | 0       | 5      | 24                                 | 7       | 31     |
| CM1      | 21                   | 6      | 27     | 13                             | 0       | 13     | 8                                  | 6       | 14     |
| CM2      | 17                   | 10     | 27     | 8                              | 2       | 10     | 9                                  | 8       | 17     |
| TOTAL    | 186                  | 121    | 307    | 102                            | 60      | 162    | 84                                 | 61      | 145    |

De manière générale, on peut également relever quelques problèmes récurrents auxquels les rapatriés et les migrants de retour font face au niveau de leur scolarisation.

- **Les problèmes de fournitures, les manuels scolaires et les frais de scolarité.** Les élèves rapatriés manquent de fournitures, de manuels scolaires du fait de l'incapacité de leurs parents à les leur procurer. En outre, ils sont incapables d'honorer les frais de scolarité ainsi que les frais d'inscription aux examens scolaires ;
- **Le manque des pièces administratives :** La majorité des élèves rapatriés ne possèdent pas de pièces administratives permettant de les identifier et de connaître leur niveau de scolarisation ;
- **Les charges de fonctionnement et la perturbation pédagogique :** les charges supplémentaires engendrées par l'accueil des élèves rapatriés créent un dysfonctionnement et perturbent l'encadrement pédagogique ;
- **L'inexistence de certaines filières :** en effet, l'absence de certaines filières dans le système de l'enseignement Burkinabé a empêché un bon nombre d'élèves et d'étudiants de poursuivre leurs études ;

- **Un suivi scolaire inexistant** : dans la grande majorité des cas, le suivi scolaire des enfants rapatriés reste défaillant. Très généralement l'appui apporté par les structures partenaires et les associations consiste essentiellement à trouver une place dans un établissement scolaire. Pourtant, la plupart de ces enfants ayant subi des traumatismes psychologiques n'arrivent pas à se défaire de cela et à se concentrer en classe. Dès lors, les responsables d'établissements, primaires et secondaires, signalaient que les résultats sont médiocres pour plus de 60%. Les causes ne seraient donc pas liées au faible niveau des enfants ou à leur difficile adaptation au programme scolaire Burkinabé. C'est un aspect qui mérite d'être approfondi lors de la seconde phase de l'étude.

## **V. MESURES ET REPONSES du BURKINA FASO FACE A LA CRISE IVOIRIENNE ET A SES EFFETS**

### **V.1 Au plan institutionnel et administratif**

#### **V.1.1 Dispositif d'accueil : « Opération Bayiri »**

Face à l'ampleur de la crise ivoirienne, le Gouvernement Burkinabé a adopté un dispositif d'alerte préventive dont une des composantes consiste à organiser dans des conditions humaines requises le retour des Burkinabé au pays.

La réalisation de cette volonté politique d'organiser le rapatriement des compatriotes s'est traduite par le lancement de l'opération « Bayiri », pilotée par le CONASUR.

Créée depuis 1973 sous le nom de Sous Comité de Lutte contre les Effets de la Sécheresse (SCLES), la structure est assortie d'une volonté politique des autorités du pays de faire face aux conséquences des grandes sécheresses des années 1973, 83 et 84. Elle deviendra en 1985, Commission Nationale de Lutte contre les Effets de la Sécheresse, dotée d'un Secrétariat Permanent, chargé de l'exécution des tâches de coordination et de supervision.

Avec la proclamation de la Décennie Internationale de prévention des Catastrophes Naturelles (1990-2000) par les Nations Unies et l'adhésion du Burkina Faso au Programme d'Ajustement Structurel (PAS), la CNLES s'est révélée limitée face aux fonctions et attributions qui lui sont dévolues. Elle se doit de prendre en charge les calamités telles que les inondations, les feux de brousse de grande ampleur, les incendies et les mouvements de

populations des suites de tensions sociales (réfugiés, déplacements de réfugiés, rapatriés Burkinabé résidant à l'étranger).

Ainsi, a été institué le CONASUR en remplacement de la CNLES en mars 1993.

Depuis, le 30 décembre 2004, le Comité a été érigé en Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) avec les démembrements suivants :

- Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation ;
- Conseil Provincial de Secours d'Urgence et de Réhabilitation ;
- Conseil Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation ;
- Conseil Villageois de Secours d'Urgence et de Réhabilitation.

Il est une structure publique à vocation sociale et humanitaire, regroupant à la fois les partenaires techniques, les Associations, les ONG, les bailleurs de fonds. Le CONASUR est chargé essentiellement de :

- mettre en œuvre un plan de secours d'urgence ;
- concevoir et élaborer des programmes sectoriels d'interventions en cas de calamités naturelles y compris la réhabilitation ;
- former le personnel à la prévention des catastrophes naturelles et en gestion des programmes de secours d'urgence et de réhabilitation ;
- informer, sensibiliser les populations sur les mesures préventives à adopter en vue d'atténuer en cas de catastrophe naturelle, les conséquences sur leurs vies ;
- superviser, appuyer et encadrer les structures décentralisées du CONASUR dans la mise en œuvre des programmes.

### **V.1.2 Mise en œuvre de l'Opération Bayiri**

L'opération Bayiri est reconnue comme la stratégie nationale qui a été mise par les autorités Burkinabé pour ramener certains Burkinabé de la situation difficile qu'ils connaissaient à la suite de la crise ivoirienne déclenchée le 22 septembre 2002. Cette opération Bayiri a coûté, selon le premier ministre Burkinabé Paramanga E. Yonli lors de son discours à la Nation

devant l'Assemblée nationale en Mars 2003, 435.299.150 francs CFA et il faut y ajouter les dépenses engagées pour la sécurisation des frontières.

La mise en œuvre de l'Opération Bayiri est fondée sur un plan d'accueil qui prévoit des stratégies de coordination dans la prise en charge du rapatrié depuis sa zone d'expulsion à sa localité d'origine ou d'accueil.

Cette phase d'assistance humanitaire d'urgence a porté essentiellement sur l'accueil des rapatriés en territoire Burkinabé. A cet effet, des sites d'accueil et centres de transit ont été créés suivant les prévisions de deux zones d'entrée possibles des expulsés de la Côte d'Ivoire :

- Axe Pô- Ouagadougou via le Ghana ;
- Axe Sud Ouest formant la frontière entre le Burkina et la Côte d'Ivoire par les points de passages possibles (Banfora, Batié, Gaoua et Léo).

Ainsi, les sites d'accueil suivants ont été identifiés :

- Province de la Comoé (Yendéré et Mangodara) ;
- Province du Poni (Kampti, et Dola) ;
- Province du Noumbiel (Boussoukoula).

Ils sont situés non loin de la route principale et accessible aux bus et aux camions. Ils constituent des aires aménagées d'une superficie exploitable de 2 500 m<sup>2</sup>, équipées de latrines et d'un local d'entreposage de vivres. Ils sont principalement destinés à :

- l'identification et au recensement des personnes déplacées ;
- une première médication sommaire des malades ;
- la vaccination des déplacés ;
- l'alimentation en eau potable et à la restauration légère des rapatriés.

La durée de séjour du rapatrié dans le site d'accueil est prévue pour quelques heures, sauf exceptionnellement pour les personnes en difficulté.

De même, les centres de transit ont été constitués dans les principales villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso et les chefs lieux des provinces frontalières avec la Côte d'Ivoire et le Ghana. Il s'agit de :

- Province du Kadiogo : Ouagadougou ;
- Province du Houet : Bobo Dioulasso ;
- Province de la Comoé : Banfora ;
- Province du Poni : Gaoua ;
- Province du Nahouri : Pô ;
- Le centre de transit forme une aire de 50 000 m<sup>2</sup> (250m x 200m) qui comporte :
  - une aire d'implantation de 500 tentes ;
  - un centre d'administration ;
  - un centre de santé et de vaccination ;
  - une aire de cuisine et distribution de nourriture ;
  - une aire de parking pour débarquement ;
  - une aire de parking pour embarquement.

Ils sont aménagés à l'effet de permettre le séjour et l'hébergement des déplacés pour une durée maximale de trois jours. Ils sont destinés à :

- assurer le repos et la restauration des populations déplacées ;
- compléter l'identification et le recensement des populations déplacées ;
- prendre en charge les malades ;
- mettre en place les programmes d'assistance aux déplacés (protection, éducation, formation, sensibilisation, surveillance épidémiologique...) ;
- permettre la distribution des kits de survie.

### **V.1.3 Statistiques et répartition spatiale des rapatriés**

L'absence de système viable de collecte de données exploitables sur les rapatriés a constitué un handicap dans les investigations qui devraient conduire à présenter une situation exhaustive des rapatriés dans leurs zones d'accueil.

En effet, plusieurs sources de renseignement présentent différemment les données sur la situation des rapatriés. D'une part, l'opération Bayiri a enregistré 7.172 rapatriés. D'autre part, un nombre de 276.000 rapatriés a été officiellement communiqué à la date du 30 avril 2003 sur la base des enregistrements réalisés par les forces de sécurité des postes frontaliers qui ont considéré toute personne ayant franchi la frontière pendant la période de la crise

comme rapatriés. En outre, compte tenu de la porosité des frontières, il est probable que le nombre officiel soit sous-estimé. Cependant, il convient de nuancer ce nombre qui paraît global en ce sens qu'il n'exclut pas les possibilités de retours volontaires.

A cet effet, les sondages réalisés auprès des rapatriés eux-mêmes ont révélé que 20% de personnes retournées ne constituent pas systématiquement des rapatriés. Ainsi, l'effectif des rapatriés pourrait être estimé à 400 000 personnes.

*La faiblesse de cet effectif pourrait s'expliquer par plusieurs raisons :*

- le manque d'information sur les possibilités d'enregistrement ;
- le faible niveau d'éducation des rapatriés (stress et ignorance) ;
- la position géographique du rapatrié par rapport au chef lieu du département (distance) ;
- le manque de moyen pour assurer les frais de déplacement ;
- des intentions de retour après la crise en raison de leurs biens et richesses restés en Côte d'Ivoire (constructions, plantations, etc.).

De tout ce qui précède, force est de reconnaître que la situation des rapatriés reste tributaire de l'évolution de la crise en Côte d'Ivoire, d'où la nécessité de prendre en compte les deux principales éventualités suivantes : le retour à la paix et le regain de tension.

La fin de la crise en Côte d'Ivoire aura pour conséquence probable, le retour dans ce pays d'au moins 25% des rapatriés, à considérer dans la planification des interventions. A l'inverse, le nombre de rapatriés pourrait atteindre 500.000 personnes, soit plus du double de l'effectif actuel à prendre en compte dans la planification de l'appui à la réinsertion socioéconomique.

#### **V.1.4 Acquis et insuffisances du dispositif d'accueil**

Dans la mise en œuvre du dispositif d'accueil, des acquis et insuffisances ont été constatés.

Au titre des acquis, on note les points de satisfaction suivants :

- l'opération Bayiri a permis de sauver la vie d'au moins 7 172 personnes menacées ou en pleine détresse ;
- la vaccination des rapatriés qui a permis de réduire les risques d'épidémies ;

- la disponibilité des sites d'accueil et centres de transit (équipement) permet de faire face à toute éventualité de rapatriement ;
- la prise en charge alimentaire, matérielle et logistique des rapatriés ;
- un éveil de solidarité patriotique par la mobilisation de la communauté nationale ;
- le soutien de certains partenaires techniques et financiers.

Au titre des insuffisances, il a été constaté :

- la faiblesse organisationnelle dans les zones de départ des rapatriés ;
- l'absence d'un système viable de collecte de données exploitables sur les rapatriés ;
- les difficultés d'accès aux sites d'accueil et de centres de transit par les rapatriés hors convois « Bayiri » ;
- des insuffisances dans l'opérationnalité du dispositif (près de 75% des sites d'accueil et des centres de transit programmés n'ont pas été opérationnels) ;
- l'insuffisance et/ou le manque d'équipement et de mesures d'accompagnement des COPROSUR dans la gestion des structures d'accueil et des rapatriés ;
- l'insuffisance de coordination entre les structures centrales impliquées dans la gestion des rapatriés (multiplicité des fiches de collecte de renseignements adressés aux COPROSUR) ;
- la faible participation des partenaires dans la mise en œuvre du dispositif d'accueil.

## **V.2 Au plan de l'insertion socioéconomique**

### **V.2.1 Une insertion économique par le secteur agro-pastoral**

Depuis 2003, le gouvernement a lancé un programme d'appui à la réinsertion socio-économique des rapatriés de la Côte d'Ivoire avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques. Ce programme est centré essentiellement sur la production agricole, halieutique et forestière. Il s'agissait pour les autorités d'utiliser les connaissances acquises par les rapatriés pour renforcer la productivité et la production nationales, tout en permettant aux intéressés de (re) gagner leur vie et de se réinsérer dans la société Burkinabé.

D'un montant total de 3 milliards, ce programme visait à doter les rapatriés de moyens pour s'insérer rapidement dans le tissu productif national. L'un des aspects fondamentaux de cette

stratégie de réinsertion socio-économique repose par exemple sur les petites irrigations pour la production de cultures contre saisonnières.

Les rapatriés souhaitent entreprendre essentiellement des activités agricoles, d'élevage, de commerce et d'artisanat.

Tableau 4 : Actions pour une insertion socioéconomique des rapatriés

| N° | Volet du plan d'actions                 | Coût (CFA)           |
|----|-----------------------------------------|----------------------|
| 01 | Assistance alimentaire                  | 1 010 651 200        |
| 02 | Assistance aux femmes, chef des ménages | 2 000 000            |
| 03 | Santé                                   | 76 959 498           |
| 04 | Distribution/semence                    | 80 069 275           |
| 05 | Distribution/insecticide                | 520 000              |
| 06 | Hydraulique villageoise                 | 127 000 000          |
| 07 | Scolarisation                           | 101 640 600          |
| 08 | Communication                           | 7 420 000            |
| 09 | Appui administratif                     | 8 000 000            |
| 10 | Environnement                           | 9 745 250            |
| 11 | Comité de suivi                         | 6 000 000            |
|    | <b>Total</b>                            | <b>1 430 005 823</b> |

De concert avec les partenaires au développement, le Gouvernement a procédé à l'élaboration d'un plan multisectoriel de réinsertion socio- économique des rapatriés. Le document du plan qui a obtenu le consensus des experts nationaux et internationaux est disponible; il prévoit des programmes sectoriels budgétisés dont la mise en œuvre permettra non seulement une sédentarisation des rapatriés mais surtout des sources de revenus économiques susceptibles de favoriser leur insertion sociale. D'un montant d'un milliard quatre cent trente millions cinq mille huit cent vingt trois francs CFA (1 430 005 823), le plan se compose de plusieurs secteurs d'interventions.

Ces actions ainsi identifiées, constituent les préoccupations actuelles des rapatriés. Ils se sont organisés en petites unités d'exploitation économique, mais manquent véritablement de ressources financières pour la mise en œuvre des programmes d'activités en raison de la

situation d'extrême pauvreté que connaît le pays. Par conséquent, ils sont réduits à des conditions précaires de vie et ne possèdent aucune source de revenu stable d'où l'installation de la misère sous toutes ses formes. Si le plan prévoit la distribution de semences, et d'insecticides la question de l'accès à la terre reste entière.

Cette préoccupation est d'autant plus fondée quand on sait que les problèmes fonciers existent un peu partout dans le du pays. On peut à la lumière de cela analyser le contenu du plan opérationnel qui lui a été élaboré pour faire face aux problèmes d'ensemble des rapatriés.

### **V.2.2 Contenu du plan opérationnel**

Après la phase d'assistance humanitaire d'urgence, le Gouvernement s'est préoccupé de créer des conditions favorables à l'épanouissement social des rapatriés dans leurs milieux d'accueil par l'adoption et la mise en œuvre dudit plan qui a pris effet en août 2003.

Il a été élaboré par une équipe de sept experts nationaux désignés dans quatre départements ministériels ; il a connu la participation des douze (12) ministères directement concernés par sa mise en œuvre en vue d'obtenir les informations nécessaires : les ressources actuellement disponibles (dans les projets et programmes en cours) et celles à rechercher, de même que les sources de financement. Il s'agit des ministères suivants : Action Sociale et de la Solidarité Nationale, Environnement et du Cadre de Vie, Information, Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ressources Animales, Promotion de la Femme, Sécurité, Santé, Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse, Enseignement de Base et de l'Alphabétisation et Promotion des Droits Humains.

Il s'appuie sur les besoins prioritaires exprimés par les rapatriés, principaux bénéficiaires des activités identifiées : alimentation, santé et éducation et appui aux activités économiques génératrices de revenus (agriculture, élevage, commerce et artisanat). Le plan opérationnel se veut un référentiel d'activités nécessaires à la réinsertion socioéconomique des rapatriés et repose sur une stratégie d'actions intégrées dans sa mise en œuvre.

Il précise les principales approches de réalisation de la réinsertion socioéconomique des rapatriés qui sont fondées sur :

- le renforcement des programmes existants dans la perspective d'intégrer les besoins des rapatriés ;

- la relecture de certains programmes en vue de leur adaptation aux nouveaux groupes de besoins exprimés ;
- l'initiation de nouveaux programmes nécessaires à la prise en charge des besoins de réinsertion socioéconomique.

Il convient de souligner que dans sa conception actuelle, le plan opérationnel s'appuie essentiellement sur les propositions faites par les départements ministériels. Les activités à réaliser qui portent sur une période de trois ans sont regroupées en trois volets qui sont les suivantes.

### ***V.2.2 1 Les actions humanitaires d'urgence***

En raison de la persistance de l'affluence des rapatriés, il s'avère indispensable de poursuivre l'exécution des actions humanitaires d'urgence. Elles consisteront à organiser les activités d'accueil, d'assistance et de transfert des rapatriés vers leurs localités d'origine. De même, compte tenu de l'état de précarité dans lequel se trouvent les rapatriés, l'assistance alimentaire, l'aide au logement et l'apport de vêtements aux rapatriés s'imposent avec acuité parmi les impératifs à satisfaire d'ici la fin de l'année 2003. Le coût total des actions humanitaires d'urgence s'élève à 4 425 939 370 francs CFA, le financement est à rechercher.

#### ***V.2.2.2. Les actions à court terme***

Au-delà des actions humanitaires d'urgence, une priorité sera réservée à la couverture des besoins urgents des rapatriés. Il s'agira de prendre en charge leurs besoins vitaux dont la satisfaction est indispensable au cours de l'année 2003. Le coût total des actions à moyen terme s'élève à 9 285 310 963 francs CFA dont 6 520 110 963 francs CFA sont acquis et 2 765 200 000 sont à rechercher, selon le CONASUR .

#### ***V.2.2.3. Les actions à court terme***

Elles s'inscrivent dans le cadre de la poursuite, du renforcement et de la consolidation des actions du plan en vue d'une réinsertion harmonieuse de la réinsertion des rapatriés dans leurs milieux d'accueil. Il s'agit des actions à réaliser pendant la période de 2004 et 2005. Le coût des actions à moyen terme est de 13 329 311 574 francs CFA ; 7 879 887 774 francs CFA sont acquis et 5 449 423 800 francs CFA restent à rechercher, selon le CONASUR.

### V.2.3. Situation d'Exécution du Plan Opérationnel

Le plan opérationnel a connu deux phases d'exécution dans sa mise en œuvre. Des réalisations importantes, on peut retenir les actions ci-après :

1. Au titre du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH), les activités réalisées dans le cadre du PNDSAIL, ont porté essentiellement sur le financement de microprojets autour des aménagements pour améliorer la production agricole et pastorale, la transformation des produits agricoles, de cru et du lait, les formations etc. ;
2. Au total, 1 746 microprojets ont été financés à hauteur de 2,806 milliards de francs CFA sur une prévision de 3 milliards , soit un taux de réalisation financière de 93,3% ; 12 000 rapatriés dont des femmes chefs de ménages ayant de nombreux enfants en charge ont été bénéficiaires ;
3. Au titre du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, le coût total des activités exécutées s'élève à 782 759 000 FCFA et portent sur :
  - la construction de 2 CEG et 8 salles de classes plus des équipement ;
  - le recrutement et l'affectation de 64 professeurs de CEG ;
  - le recrutement et la formation de 305 professeurs de CEG ;
  - le renforcement de la dotation des cantines scolaires ;
  - l'octroi de bourses d'études à 13 étudiants tous cycles confondus.
4. Au titre du Ministère de la Santé, les activités traditionnelles de vaccination, organisées par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires se sont poursuivies et ont concerné principalement 30 000 enfants. Du reste, les rapatriés ont bénéficié des mêmes conditions de prestation de soins médicaux courants que les populations autochtones ;
5. Au titre du Ministère des Ressources Animales, 502 rapatriés ont bénéficié dans le cadre du PNDSAIL d'appuis financiers d'un montant de 209 122 869 FCFA pour entreprendre des activités de production d'animaux à cycle court ;

6. Quant au Ministère de l'Information, il a procédé à la couverture des événements majeurs ayant marqué la gestion des rapatriés en vue de maintenir la mobilisation sociale autour de la réinsertion socioéconomique des rapatriés ;
7. Le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale a poursuivi de concert avec les partenaires au développement les programmes d'assistance alimentaire en faveur des rapatriés. A cet effet, le Programme Alimentaire Mondial a déployé 303 ,895 tonnes de vivres pour soutenir les activités de production des organisations paysannes ayant à leur sein des rapatriés ; le CONASUR a apporté une aide en vivres d'un montant de 2 366 000FCFA à une Association de femmes rapatriées ;
8. D'autre part, l'UNICEF a poursuivi encore cette année son programme d'appui en fournitures aux élèves rapatriés.

### **V. 3. L'engagement de la société civile**

La notion de solidarité s'est manifestée au début de la crise avec un grand empressement. Toutes les structures humanitaires voulaient exprimer leur solidarité face à cette catastrophe humaine de voir un retour massif de Burkinabé, alors que le pays n'était pas préparé à cela. Par exemple, à Bobo-Dioulasso, l'Alliance chrétienne pour la coopération économique et le développement social (ACCEDES) s'est illustrée dans l'aide aux rapatriés. Elle a initié un programme de secours d'urgence à leur profit. Avec l'aide de l'Action sociale, elle a identifié 1 100 personnes environ qui étaient dans le besoin. Une fois par semaine une dotation alimentaire a été offerte. Il s'agit de riz (35 tonnes), du haricot (5,5 tonnes), du sel (25 sacs de 25 kgs), du savon (726 boules), du sucre (1 tonne), de l'huile (21 fûts de 200 litres). Par ailleurs des habits leur ont été distribués.

Une seconde phase a consisté en des activités de développement. De petits prêts dont les montants varient de 50 000 à 150 000 FCFA ont été attribués pour être remboursés à moitié, au bout de cinq mois. Beaucoup sont à jour de leur remboursement. Les sommes remboursées seront utilisées dans le cadre de la scolarisation des enfants rapatriés. Ainsi, des élèves (92) ont bénéficié de fournitures scolaires. Certains ont réussi à créer une activité génératrice de revenus grâce à cette aide de l'Alliance. La première phase a englouti 14 813 885 FCFA et la seconde 8 750 000 FCFA. L'ACCEDES a aussi mené des opérations ponctuelles de distribution de vivres dans la ville de Bobo (230 sacs de 25 kg de riz, 115 sacs de 100 kg de maïs), à Bérégadougou (80 sacs de 25 kg de riz, 40 sacs de 100 kg de maïs), à

Niangoloko (100 sacs de 25 kg de riz, 50 sacs de 100 kg de maïs), pour un total de 5 543 500 FCFA.

## **VI.4 La contribution des partenaires au développement**

Dans cette section nous traitons spécifiquement de l'appui des partenaires au développement pour la prise en charge éducative des enfants. Cependant, ce n'est pas de façon exhaustive que nous faisons le bilan de l'appui apporté par les différents partenaires au développement. Ceci pourra être plus approfondi lors de la seconde phase de l'étude. Ainsi, huit (08) partenaires au développement ont eu des actions en faveur des rapatriés. Il s'agit de : AEC, FAO, Croix-Rouge, GTZ (PRSR), PAM, Plan, PNUD, UNESCO, UNICEF. Le PDRSO, projet gouvernemental intervient aussi. Leurs domaines d'intervention sont multiples et variés : assistance, transport, logement, scolarisation.

L'UNICEF a apporté son appui traditionnel aux enfants à travers l'éducation, la santé. En 2003, elle apportait à 15 000 élèves rapatriés, à travers le CONASUR, un appui en fournitures scolaires. En outre, au regard des classes pléthoriques et pour permettre aux écoles d'accueillir le maximum d'enfants pour l'éducation, l'UNICEF a doté certaines écoles de matériel et mobilier scolaires. Il importe de souligner qu'au-delà de l'appui aux élèves rapatriés, l'UNICEF a entrepris la formation et le recyclage de 130 enseignants à l'éducation pour la paix et la gestion des crises. C'est une approche citoyenne qui participait à faire des enseignants au contact avec les rapatriés et surtout les plus petits des agents qui n'enflamment pas la situation mais qui aident à la baisse de la tension. En outre c'est l'UNICEF qui a aussi appuyé à l'alphabétisation de nombreux rapatriés dont des femmes avec l'association *Yelen* de Bobo. Globalement l'appui de l'UNICEF sur deux ans est estimé à près de 300 millions de francs CFA.

L'ONG Plan International également soutenu l'éducation des enfants dans ses sept provinces d'intervention. Ainsi, de nombreux élèves rapatriés ont pu retrouver le chemin de l'école grâce à cet appui. En effet, cette ONG prend en charge les  $\frac{3}{4}$  de la scolarité de tous les élèves. En plus, elle les dote en kits scolaires et apporte un appui pour la cantine scolaire. Soulignons que la cantine scolaire est aussi soutenue par le Programme alimentaire mondial (PAM). La cantine est un élément stratégique dans la motivation des élèves rapatriés à fréquenter leur école. Ainsi, nombreux sont les élèves qui n'ont que la cantine comme repas quotidien. Selon un Directeur d'école à Gaoua, lorsqu'il y a rupture de vivres les élèves ne viennent plus classes. C'est dire à quel point ils sont confrontés à des difficultés alimentaires.

Selon le directeur adjoint de ‘‘Aide à l’Enfance Canada’’ (AEC) de la Région des Cascades et des Hauts Bassins, 1 013 scolaires (8-16 ans) de la Comoé et 610 élèves de la Léraba ont pu bénéficier d’un appui en fournitures de son institution. Le coût global du projet est estimé à 1 050 000 F CFA.

Mis à part le volet éducation, les ONG et les associations en partenariat avec le Gouvernement interviennent aussi pour assurer la formation des rapatriés et aider à la production. Toutefois, il faut signaler que de nombreuses ONG nationales tels le TOCSIN, ont également apporté leur appui au plan moral et matériel pour les élèves et les étudiants. Globalement, on peut retenir que les actions initiées dans le cadre de la gestion des conséquences de la crise en Côte d’Ivoire, depuis les événements de Tabou jusqu’aux récents événements de Septembre 2002, ont concerné trois principaux domaines dans lesquels interviennent généralement les ONG et les associations :

- l’accueil,
- l’installation,
- l’insertion socio-économique.

## **VI EFFETS DES MESURES ET DES ACTIONS PRISES**

### **VI.1 Appui à la production agricole et aux activités génératrices de revenus**

Ce volet a été réalisé par étape successive : sensibilisation des responsables administratifs villageois ou des communautés villageoises, démarche auprès des chefs de terre afin de faciliter l’accès à la terre aux rapatriés, octroi d’équipements et d’intrants agricoles, octroi de crédits, suivi et évaluation, conseil et encouragement.

Dans le Sud-Ouest par exemple, la GTZ a initié le ‘‘Projet Réintégration Sociale des Rapatriés, en abrégé (PRSR)’’. Selon l’assistant du projet interviewé, le PRSR est estimé à 45 millions Fcfa. Il s’étale sur une période de deux ans, de Juin 2003 à juin 2005.

Le projet, dont l’objectif était de parvenir à un ‘‘modèle réussi de réintégration des rapatriés’’ a touché environ trois mille personnes, réparties dans trois provinces de la région : la Bougouriba, le Nounbiel et le Poni. Selon lui, en 2004, 15 millions de crédits ont été accordés aux producteurs. Etaient concernés, les volets suivants : jardinage, élevage, vaccination de la volaille, production de charbon de bois, fabrique de savon, du dolo, menuiserie, mécanique, maçonnerie, etc.

En moyenne, 10 000 personnes ayant eu accès au crédit ont pu rembourser 10 % seulement du crédit contracté. Les sommes remboursées étaient placées à la Caisse Populaire et permettent de financer d'autres types activités.

Quatre (04) forages ont été réalisés dans quatre villages pour lesquels 60 000 Fcfa ont été demandés à chaque village bénéficiaire : Kompi, Mouléra et Hello-Bodo dans le Poni et Ourkomou dans la Bougouriba.

Il existe un comité de coordination, composé de cinq (05) personnes. Ce comité initie une rencontre périodique d'évaluation et une évaluation annuelle des activités menées afin de capitaliser les apports des services impliqués et de planifier la suite des travaux. 30 personnes dont 10 femmes étaient impliquées dans le processus d'élaboration. La mise en œuvre était assurée par 20 personnes. 05 personnes étaient chargées du suivi et de l'évaluation.

Etaient présents dans chaque village bénéficiaire du projet, un groupe d'animateurs de quatre personnes, trois hommes et une femme. Au niveau départemental, les directeurs provinciaux travaillent avec des animateurs et jouent le rôle de superviseur.

Enfin, l'Aide à L'enfance Canada (AEC) sur la base des Fonds Canadiens aux Initiatives locales (FCIL) intervient en appui des activités génératrices de revenus des femmes dans le Houet et la Comoé. Il procède à la formation et accorde des crédits dont le montant varie entre 20 000 et 50 000 Fcfa suivant l'activité menée.

## **VI.2 L'effet des mesures gouvernementales prises pour l'accueil scolaire des enfants**

L'accueil puis l'inscription des élèves rapatriés dans les établissements scolaires (publics) a été fait conformément au mot d'ordre du gouvernement, à travers des notes et de lettres circulaires émanant des deux Ministère à charge de l'éducation dans notre pays. En effet, ces notes demandaient aux directeurs régionaux, aux directeurs provinciaux, aux inspecteurs et aux chefs d'établissement de faciliter l'inscription sans délai et sans conditions des élèves rapatriés dans les écoles et de leurs faciliter les inscriptions aux examens et concours scolaires. Une autre mesure prévoyait également l'établissement des pièces d'état civil de tout enfant rapatrié dans une perspective de leur réinsertion scolaire dans leur zone d'installation.

Notons que d'une manière générale, l'application de ces mesures a permis d'inscrire de nombreux élèves rapatriés en leur garantissant un soutien essentiellement matériel. Cette

inscription s'est faite selon une procédure qui ne prend toujours pas en compte la réalité des établissements.

Dans un premier temps, les élèves sont identifiés et enregistrés à l'Action Sociale de la localité, ensuite les listes sont transmises aux directions régionales et provinciales et des enseignements. L'action sociale délivre dès cet instant à l'élève un bordereau, permettant d'identifier la classe et l'établissement dans lequel il souhaitait obtenir une inscription. Ce bordereau est ensuite renvoyé dans l'établissement concerné. L'élève est automatiquement accepté. Cette démarche leur a permis, selon les propos du Directeur Régional de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la recherche scientifique des Cascades, d'inscrire au niveau des établissements secondaires, tous les cas qui leur étaient référés.

Certains parents préféraient amener, eux-mêmes, leurs enfants pour les inscrire à leurs propres frais dans les établissements de leurs choix. C'est quand ils ne réussissent pas à les scolariser, qu'ils sollicitaient alors l'Action Sociale pour un appui financier.

### **V.2.1 L'impact des mesures sur l'Enseignement de base :**

La décision de permettre aux enfants de rapatriés de poursuivre leur cursus scolaire a entraîné certains effets. Il s'agit entre autres de :

- classes surchargées (de 80 à 120 élèves par classe) surtout dans la commune de Banfora ; d'où l'urgence d'instaurer un système de double vacation ; et d'ouverture d'autres classes. En outre des écoles de Bobo Dioulasso comme Koua C, écoles de Sarafalao avaient en moyenne 180 élèves. On a des classes de 210 élèves à Koua C et à Sarfalo E ;
- l'insuffisance de tables bancs qui poussent les autorités des écoles à faire confectionner des tables bancs, d'où le problème de moyens financiers;
- l'insuffisance ou l'inexistence des mesures d'accompagnement pour les écoles qui reçoivent les élèves rapatriés. Ces écoles sont généralement très démunies;
- d'élèves qui sont très irréguliers. Souvent les inscrits ne viennent pas à l'école. Leur irrégularité est souvent expliquée par le fait qu'ils s'adaptent difficilement à leur nouvel environnement scolaire, ou parce qu'ils n'ont pas le minimum requis pour suivre les cours ;
- d'élèves traumatisés par les événements et nécessitant une attention particulière de la part des enseignants.

### **V.2.2 Effets des mesures sur l'Enseignement secondaire :**

Comme la plupart des effets observés au niveau de l'enseignement de base, on retrouve les mêmes conséquences pour ce qui est de l'enseignement secondaire. Il s'agit entre autres :

- des effectifs pléthoriques des classes ;
- du Besoin crucial de personnel pour tenir les classes;
- du manque de tables bancs ; les élèves se retrouvent ainsi coincés sur une table banc à quatre alors initialement conçue pour deux personnes ;
- augmentation du nombre et de la prise en charge des enseignants vacataires. Généralement cela grève les budgets de fonctionnement des établissements qui pour faire face à la pénurie d'enseignants sollicitent des vacataires ;
- inscription gratuite qui constitue un manque à gagner dans le budget scolaire ;
- frais d'inscription aux examens, difficiles à recouvrer ;
- obligation d'inscrire les élèves à n'importe quelle période de l'année ;
- obligation d'inscrire les élèves sans dossiers ni pièces justificatives ;
- redoublement pour insuffisance d'acquis pédagogique ;
- absences prolongées non sanctionnées en cours des élèves rapatriés ;
- abandon en cours d'année et demande d'une réinscription l'année suivante ;
- demande d'une réinscription gratuite (en 2003/04 et 2004/05) ;
- retour fréquent en Côte d'Ivoire des élèves, surtout ceux du secondaire, 2<sup>ème</sup> cycle.

### **V.3 Perceptions des effets des interventions : des actions multiples mais temporaires et hypothétiques**

Pour le président du Tocsin, les actions menées sont insuffisantes. Selon lui, les premiers moments de grandes émotions passées, les choses sont retombées, et tout se passe comme si nous n'avons pas vécu une catastrophe humanitaire. Ainsi déplore-t-il que le Burkina n'ait *pas montré un autre visage vis-à-vis des rapatriés de Côte d'Ivoire*. Selon lui, en d'autres circonstances telles que les manifestations culturelles et sportives, *l'État réussit à mobiliser*

*la nation en vue de faire en sorte que les footballeurs puissent aller très loin. Alors pourquoi ne pas expérimenter cela dans une situation de crise ? Ainsi, selon le président du Tocsin, le constat est amer et ces déclarations sont édifiantes sur sa déception par rapport aux actions menées par le Burkina Faso à l'endroit des rapatriés:*

*Nous n'avons pas fait le millième de ce que nous avons fait pour nos Étalons par rapport à des compatriotes qui sont venus dans le dénuement, blessés, complètement humiliés. De ce côté, je ne suis pas vraiment fier et j'ose croire que demain l'État se ressaisira pour donner un peu plus de dignité à ces compatriotes.*

*Entre deux enfers, on choisit toujours le moindre. Si des Burkinabé ont estimé que la Côte d'Ivoire était un enfer et ont été obligés de replier au Burkina et qu'ils se retrouvent contraints à repartir en Côte d'Ivoire c'est qu'ils sont en train de vivre au Burkina un véritable enfer beaucoup plus dangereux que l'enfer qu'ils ont quitté. Et ce n'est pas quelque chose qui nous honore. Il ne faut pas croire que les gens sont inconscients au point de vouloir aller délibérément vers la mort.*

*C'est qu'en réalité rien, presque rien n'a été fait de substantiel pour permettre à ceux qui sont revenus de rester. Dites-moi quel est le discours, quelle est l'attitude politique qui a été prise officiellement pour que ceux qui sont venus restent. J'ai attendu ce discours, je ne l'ai pas entendu. Je n'ai pas vu une autorité politique Burkinabé au-delà de la simple compassion tenir un discours de la nature à dire "on vous a chassés, vous êtes revenus chez vous, restez, nous ferons tout pour que vous puissiez ne plus avoir besoin de repartir". J'espère qu'il viendra. Et tant que ce discours ne viendra pas, il n'y a pas de raison que nous jetions la pierre à ceux-là qui sont obligés de repartir parce que, venus dans le dénuement, les parents qui les accueillent, ne sont pas à même de faire face. Et tant qu'il n'y a pas un fonds spécial créé à cet effet, face à cette catastrophe il n'y a pas de raison qu'ils puissent rester. Ce d'autant plus que c'est un combat quelquefois pour avoir la terre à cultiver tout comme un terrain loti. En côtoyant les rapatriés au quotidien, on les voit vivre des drames. Aujourd'hui beaucoup de rapatriés sont en train de mourir malheureusement dans le silence et dans l'indifférence*

Contrairement à la perception du président du Tocsin qui trouve que beaucoup reste à faire pour les rapatriés ou les migrants de retour, nous avons aussi entendu ce discours surprenant émanant d'un représentant des autorités dans le sud-ouest:

*Ces gens sont des aventuriers, ils sont allés en Côte d'Ivoire et ils ne pensaient pas un jour revenir ici. Ils ont tout investi là-bas sans jamais songer qu'ils avaient une famille ou un pays. Maintenant que cela les chauffe, ils parlent de solidarité à leur égard. Mais de quelle solidarité veulent-ils de plus que ce que nous avons fait pour eux.*

Ceci est d'autant vrai quand on signale que face à ses moyens limités, l'Action sociale qui intercède auprès des écoles pour l'inscription des enfants rapatriés est de plus en plus obligée de faire un tri en ne retenant toujours qu'une proportion inférieure à la moitié des demandes exprimées par les associations ou les familles militant à la faveur d'une insertion des rapatriés.

Certains migrants ont signalé que des responsables administratifs leur ont souvent déclaré que dans un pays pauvre comme le Burkina, les rapatriés comme les populations locales devraient être traitées de la même façon, car ils sont tous dans le même besoin. Cette remarque est souvent ponctuée avec l'anecdote de la manifestation d'une association d'handicapés qui *aurait déclaré leur indignation* au ministre de l'Action sociale. Pour eux, avec l'opération Bayiri et le retour de Burkinabé de la Côte d'Ivoire, le Ministre leur portait peu d'attention.

Enfin, cette étude sur l'état des lieux fait ressortir la nécessité d'une véritable sensibilisation à la compréhension des populations rapatriées. Il existe chez la plupart d'entre eux un sentiment de rejet après la grande mobilisation des premiers moments. Par ailleurs, leurs enfants qui n'ont pas tous eu accès aux structures scolaires constituent également des personnes vulnérables, dont certains pour survivre n'hésitent pas à s'engager dans des travaux rémunérés, quelques fois dangereux pour leur vie et leur épanouissement. C'est parmi ces derniers qu' l'on observe également de plus en plus le lot des enfants en situation difficile.

## VII. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Cette étude avait pour objectifs d'évaluer, sur la base des données disponibles, les dimensions quantitatives et qualitatives du conflit, en termes d'effectifs d'élèves et d'étudiants, d'impact sur les niveaux de scolarisation (aux échelles nationale et locale), mais aussi sur le fonctionnement du système éducatif. D'un point de vue méthodologique, cette étude a tout d'abord permis de mettre en lumière la potentialité d'analyse des sources de données (les statistiques) existantes, qu'elles proviennent des structures décentralisées ou des ministères.

Une mention particulière doit être faite à propos des données de recensement des rapatriés, qui ont montré, en dépit de leurs limites, tout l'intérêt en mettant en relief l'importance et la spécificité du phénomène dans chaque localité.

La collecte des données statistiques sur les rapatriés, appelle deux remarques : d'une part, cette approche montre la nécessité de s'interroger sur le degré de fiabilité des différentes sources de données (d'identifier et de prendre en compte les divers biais possibles) ; il témoigne d'autre part du caractère complémentaire des données statistiques qui se traduisent souvent par des approches différentes de la même réalité (recensement des rapatriés) sans être pour autant contradictoires.

La complémentarité des sources de données est particulièrement nécessaire pour cette étude.

Il faut souligner que l'approche qualitative (les entretiens) vient ensuite éclairer les données quantitatives. Elle permet de comprendre et d'expliquer les statistiques, de cerner les opinions et de recueillir des avis.

Cet état des lieux permet ainsi de disposer d'informations et de données générales sur la situation et les conditions de vie des rapatriés et des migrants, mais aussi de comprendre de façon spécifique ce que cette crise a pu induire comme effets sur la scolarisation des enfants rapatriés mais aussi des enfants restés au pays. C'est une école Burkinabé qui désormais devra tenir compte de la dimension de la crise ivoirienne que ce soit en termes d'offre et de demandes scolaires. A l'issue de cette étape de la recherche, plusieurs points saillants ont été mis en lumière.

### **Du côté des données statistiques et des documents administratifs :**

- Un manque de coordination et d'homogénéité dans le système d'enregistrement des rapatriés ;
- Une variété de sources de données, mais pas toujours cohérentes ;
- L'absence d'un suivi statistique des élèves et étudiants venus de Côte d'Ivoire, s'accompagnant d'une méconnaissance de leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques ;
- Des problèmes pour la collecte des données disponibles (méfiance des responsables vis-à-vis des enquêteurs).

### **Au niveau de l'ensemble des rapatriés**

- Une absence quasi-totale d'actions propres aux rapatriés, les différents projets étant inscrits dans les programmes en cours ;
- Un manque de financement qui hypothèque les actions des ONG et Associations ;
- Un accès à la terre relativement souple, mais persistance des problèmes fonciers ;
- Des rapatriés insatisfaits de leurs conditions de vie et des soutiens reçus, ont tendance à migrer en Côte d'Ivoire, même au péril de leur vie ;
- Des migrations de travail de plus en plus perceptibles d'une région à l'autre ;
- Un rejet de certains groupes ethniques dans les localités d'accueil (Peuls et Mossi notamment) ;
- Un réel problème de pauvreté pour de nombreuses familles.

### **Au niveau de l'éducation :**

- Prédominance de l'action d'urgence, tant du côté des structures de l'Etat que des partenaires (UNICEF, ONG, associations, etc.) : peu d'actions renouvelées ;
- Orientation des élèves sans tenir compte des infrastructures disponibles et de la capacité d'accueil des écoles ;
- Tendance des élèves surtout du secondaire (second cycle) à retourner en Côte d'Ivoire ;

- Réel problème d'insuffisance nutritionnelle et de pauvreté pour les élèves ;
- Ignorance de la fréquence, de l'importance et des conséquences des traumatismes physiques et psychologiques subis par les enfants ;
- Méconnaissance des réalités de la scolarisation dans les familles rapatriées : on ignore la proportion (et donc les effectifs) des enfants non scolarisés, déscolarisés ou jamais scolarisés, et ce qu'ils font.

Il ressort de cette étude que la crise ivoirienne a engendré des problèmes sur plusieurs plans : social, économique, politique, éducationnel et psychologique. En effet, il est apparu de façon itérative dans les propos de différents interviewés que la crise a provoqué un afflux humain sans précédent occasionnant de facto la précarisation des conditions de vie, et le bouleversement du tissu social.

La dimension psychologique de la crise se rapporte surtout aux conflits familiaux, décès, mutilation, agression et horreur que les rapatriés ont vécu, singulièrement les enfants et les femmes.

La crise a également ralenti les activités économiques entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire ; et la situation sur le plan politique est caractérisée par une tension permanente émaillée d'accusations réciproques.

Quant aux conséquences scolaires, on note que de nombreux enfants ne sont pas scolarisés ou ne sont plus scolarisés. S'il est vrai que ces enfants sont des rapatriés et des migrants de retour, il existe aussi des enfants Burkinabé dont la scolarisation était principalement soutenue par des transferts d'argent de la Côte d'Ivoire. Une grande incertitude demeure quant à la dimension structurelle de la situation actuelle...

**En terme de perspectives de recherche**, cet état des lieux révèle un besoin réel de connaissances plus approfondies, nécessaires pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques appropriées :

- un dénombrement exhaustif, et un suivi des élèves et étudiants venus de Côte d'Ivoire, pour les trois niveaux d'enseignement (primaire, secondaire, supérieur) ;
- une enquête, quantitative et qualitative, auprès d'un échantillon de familles ou de personnes venues de Côte d'Ivoire :

- Au niveau des familles, afin de connaître les conditions de leur départ de Côte d'Ivoire, de leur venue au Burkina Faso et de leur situation actuelle : en terme de scolarisation, d'accès à la terre, d'accès à l'emploi, d'insertion sociale, etc ;
- Pour les élèves et étudiants, afin de recueillir plus spécifiquement leur parcours scolaire, et les conditions actuelles de leur scolarisation (problèmes rencontrés, d'ordre matériel, psychosocial, etc.), avec la situation spécifique des enfants orphelins ;

une étude auprès d'un échantillon d'écoles, afin de documenter de manière plus approfondie la manière dont est « géré » la scolarisation des enfants venus de Côte d'Ivoire, les problèmes rencontrés (classes surchargées, discipline, rapports entre élèves, etc.) ;

- Une étude sociologique sur le phénomène des élèves et étudiants « diaspos » : représentations qu'en ont les Burkinabé restés au pays ; vécu des « diaspos » eux-mêmes et leurs rapports avec les autres et les acteurs du système scolaire, etc. ;
- Une évaluation de l'impact du conflit ivoirien sur la scolarisation des enfants et jeunes de familles Burkinabé non migrantes, à travers la question du rôle des revenus issus de la migration dans la scolarisation au Burkina Faso ;
- Une investigation sur le devenir des enfants et jeunes Burkinabé, partants en Côte d'Ivoire pour le travail (via des réseaux...), et le risque d'un recrutement au sein des mouvements armés.

### **Sur le plan de l'action en faveur des rapatriés**

Étant donné les problèmes fonciers, de manque de financement pour véritablement animer les projets, le niveau insuffisant de assistance et la tendance au retour en masse des rapatriés vers la Côte d'Ivoire évoqués toute au long de cette étude et au vue des données statistiques, la mise en place d'un projet durable d'envergure nationale peut apparaître comme une priorité :

- Il faut absolument mener un travail pour faciliter et améliorer les conditions de vie des rapatriés afin de parvenir à une véritable réintégration ;

- Une aide prolongée aux enfants et aux familles les plus démunis, qu'elle soit financière, matérielle et/ou humaine s'impose ;
- Mettre en place une caisse de solidarité de secours d'urgence en faveur des rapatriés dans chacune de ces localités ;
- Une campagne pour la scolarisation en faveur des rapatriés. Pour cela, il sera utile d'organiser et d'inciter à la formation les parents analphabètes afin qu'ils comprennent le fonctionnement de l'école, son importance pour les enfants et qu'ils connaissent leurs droits et devoirs vis -à vis de cette institution.

## BIBLIOGRAPHIE

- 1) HEULER-NEUHAUS, Werner ; avril 2003 : Emigration du travail des Burkinabe en Côte d'Ivoire et Impact de la Crise Ivoirienne sur la dynamique de migration et les transferts, 79 p.
- 2) MAIGA Alkassoum, SAWADO Ram Christophe, 2004 : Etude sur la situation et les conditions de vie des rapatriés : de l'enseignement à la pauvreté, 64 p.
- 3) CONASUR, UNICEF, PAM 2004 : données statistiques sur les rapatriés de Côte d'Ivoire, 30p.

### **Journaux :**

Quotidien Sidwaya N° 3912 du 15 décembre 1999 : le Gouvernement des Pays-Bas appuie la scolarisation des enfants rapatriés.

Quotidien Sidwaya N° 425 du 08 Mai 2001 : le TOCSIN au secours des enfants rapatriés de Côte d'Ivoire.

Quotidien Sidwaya N°4320 du 08 Août 2001 : rapatriés de TABOU ; les Etats-Unis au secours des enfants.

Quotidien l'Observateur Paalga Vendredi 04 au Dimanche 06 mai 2001 : expulsés de Côte d'Ivoire ; le TOCSIN investit pour l'avenir.

Quotidien l'Observateur Paalga du Jeudi 25 Octobre 2001 : Elèves et étudiants diaspo ; le dilemme.

Quotidien Sidwaya N°4648 du 09 décembre 2002 : grâces et protections divines pour nos compatriotes de Côte d'Ivoire.

Quotidien Sidwaya N° 4675 du 21 Janvier 2003 : l'UNICEF fait un don de fournitures scolaires pour les enfants.

Quotidien Sidwaya N° 4738 du 22 Avril 2003 : « nous sommes débordés par élèves rapatriés »

Quotidien Sidwaya N° 4751 du Lundi 12 au Mardi 13 Mai 2003 : Rapatriés de Côte d'Ivoire ; des fournitures scolaires aux enfants.

Quotidien Sidwaya N° 4856 du Vendredi 10 au Dimanche 12 Octobre 2003 : 93 inscriptions gratuites pour les élèves rapatriés.

Quotidien Sidwaya N° 4931 du Jeudi 29 Janvier 2004 : don de vêtements aux élèves rapatriés.

Quotidien Sidwaya N° 5011 du Jeudi 27 mai 2004 : Le TOCSIN soutient des élèves rapatriés de la Côte d'Ivoire.

Quotidien Sidwaya N° 5096 du mercredi 15 Septembre 2004 : la vie des étudiants ivoiriens « bannis » d'Abidjan.

Quotidien Sidwaya N°5100 du Lundi 20 Septembre 2004 : Lancement d'un programme pour les femmes rapatriées à Bobo Dioulasso.

Quotidien Sidwaya N°5131 du Mardi 26 Octobre 2004 : des vivres, des vêtements et des kits scolaires pour l'association Yeleen de Lafiabougou.

Quotidien Sidwaya N° 5166 du Mercredi 08 Décembre 2004 : Un soutien à 122 élèves rapatriés de Côte d'Ivoire.

## **ANNEXES**

### **LES PERSONNES INTERVIEWÉES**

#### **Dans la province du Poni**

Le Haut-commissaire  
 Le Préfet  
 L'intérimaire du DPEBA  
 Le Proviseur, le Censeur et le Surveillant du Lycée Provincial BAFOUDJI  
 Le Directeur de l'école primaire de Sidimoukar  
 La Directrice Régionale de l'Action Sociale  
 Le Directrice Provinciale de l'Action Sociale  
 Le Directeur Général du PDRSO  
 Le Chargé de formation et éducation de Plan Burkina  
 L'Assistant de projet Réintégration sociale des rapatriés (GTZ)  
 Le Président du comité provincial de la Croix-Rouge  
 Le Coordonnateur régional du projet de réinsertion des rapatriés (Croix-Rouge)  
 Le Président de l'association des rapatriés de Côte d'Ivoire.  
 Le Directeur adjoint de la Radio Evangile du Sud-Ouest

#### **Dans la province du Noumbiel**

Le Haut-commissaire  
 Le Préfet  
 Le Maire  
 Le Proviseur du Lycée Provincial  
 L'Adjoint social et un Educateur social (Direction provinciale action sociale)  
 Représentant du comité provincial de la Croix-Rouge.

#### **Dans la province de la COMOIE**

Le DRESSRS  
 Le DREBA  
 L'intérimaire du DPEBA  
 La Directrice Régionale de l'action sociale  
 Le Directeur provincial de l'action sociale

#### **Dans la province du Houet**

Le Haut-commissaire  
 Le Préfet  
 Le Maire  
 Le Directeur adjoint de Aide à l'enfance Canada  
 Le Représentant du Service d'appui de l'Action sociale.  
 DPAS  
  
 DREBA

DPEBA

Directeurs d'écoles de

**Dans les provinces du Nahouri, Sanmatenga et Yatenga**

Trois Hauts-commissaires

Trois Préfets

Les Représentants des Services d'appui de l'Action sociale.

DREBA

DPEBA

Dix Directeurs d'écoles de ces trois provinces

### **LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

- Lettre circulaire du SG aux DPBA et aux CEB pour faciliter l'inscription des élèves rapatriés
- Lettre circulaire du Haut-commissaire aux DPEBA du Poni pour la distribution des vivres aux rapatriés démunis
- Lettres du directeur de l'école satellites de Ossoro au MEBA pour dérogation des enfants rapatriés
- Listes des élèves dont les actes de naissances sont hors délais
- Attestation du préfet de Gaoua pour l'établissement des états civils des élèves rapatriés
- Arrêté ministériel pour création de CODESUR Gaoua
- Programme de travail annuel 2005 du PDRSO

## **LISTE DES ONG ET ASSOCIATIONS (OEUVRANT OU AYANT ŒUVRÉ EN FAVEUR DES RAPATRIÉS) RENCONTRÉES :**

**Aide à l'enfance Canada** : intervient pour l'accueil et l'orientation des élèves

**Plan** : cette ONG n'a pas jugé utiles de prendre des mesures particulières car elle ses programmes d'action prennent déjà en compte les besoins posés par cette crise.

**GTZ** : à travers son projet réinsertion sociale des rapatriés, intervient dans l'accès au services sociaux de base et l'appui à la production et à la gestion des ressources naturelles.

**PDRSO** : assure la formation sur l'organisation des structures paysannes et organise les campagnes d'alphabétisation

**FAO** : vient en appui en appui vivres, couvertures, nattes et ustensiles de cuisines,

**UNICEF** : fournit des dons en fournitures scolaires et en vivres et appui financier

**PAM** : vient en appui en vivres, couvertures, ustensiles de cuisines, seaux, etc. Cette institution avait d'ailleurs ouvert un bureau et installé ses agents pour les circonstances

**PNUD** : appui financier et soutien matériel

**Croix-Rouge** : accent sur les personnes vulnérables (enfants et femmes) ; accueil et santé (transport et vaccinations dès l'arrivée, premiers soins) , octroi d'intrants agricoles.

**MBDHP** : Défense des rapatriés pour leurs droits bafoués en Côte d'Ivoire et plaidoyer national et international à leur endroit

**TOCSIN** : Accompagnement pour la réinsertion des rapatriés et plaidoyer national pour des actions et des perceptions meilleures à l'endroit des rapatriés

Tableau 2 : Liste de rapatriées de Côte d'Ivoire - Cas sociaux de la Province du Nahouri

| N° | Nom et Prénom               | Sexe | Age | Résidence        | Situation sociale             | Observation                                                                        |
|----|-----------------------------|------|-----|------------------|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| 1  | Meyabou Marceline           | F    | 30  | Songho II        | Veuve, 5 enfants              | Mari tué                                                                           |
| 2  | Abdou Titi                  | F    | 42  | Songho II        | Veuve, 5 enfants              | Mari tué                                                                           |
| 3  | Dipama tiga Moumouni        | M    | 40  | Torem            | Veuf, 3 enfants               | Mari tué                                                                           |
| 4  | Saré Zalissa                | F    | 48  | Torem            | Veuve, 2 enfants              | Femme tuée                                                                         |
| 5  | Bandé Agui                  | F    | 46  | Yaro             | Veuve, 4 enfants              | Mari décédé                                                                        |
| 6  | Ahouké Ayiouèyi             | F    | 32  | Mankan           | Veuve, 4 enfants              | Mari tué                                                                           |
| 7  | Sia Marie                   | F    | 25  | Mouma/Ziou       | Veuve, 5 enfants              | Mari tué                                                                           |
| 8  | Toubié Rongo                | F    | 50  | Youka/Ziou       | Veuve, 6 enfants              | Mari tué                                                                           |
| 9  | Karfo Sampampoaka           | F    | 43  | Cruclaonga/Zio   | Veuve, 6 enfants              | Mari tué                                                                           |
| 10 | Moré Koudpoaka              | F    | 64  | Gou/Ziou         | Veuve, 4 enfants              |                                                                                    |
| 11 | Ouéna Dongo                 | M    | 45  | Konabissi/Ziou   | Veuf, 4 enfants               |                                                                                    |
| 12 | Kané Gnonka                 | F    | 40  | Zarlé/Ziou       | Veuve, 7 enfants              |                                                                                    |
| 13 | Aguedo Anouè                | F    | 28  | Doné/Ziou        | Veuve, 4 enfants              |                                                                                    |
| 14 | Sia Konpoaka                | F    | 28  | Doné/Ziou        | Veuve, 3 enfants              |                                                                                    |
| 15 | Sia Gana                    | F    | 38  | Bossia/Ziou      | Veuve, 5 enfants              |                                                                                    |
| 16 | Godiabou Mya                | F    | 32  | Secteur 1/Pô     | Veuve                         |                                                                                    |
| 17 | Atoupo Olivier              | M    | 6   | Secteur 1/Pô     | <b>* Enfant venu seul</b>     |                                                                                    |
| 18 | Ouena Cathérine             | F    | 6   | Secteur 6/Pô     | <b>* Enfant venu seul</b>     |                                                                                    |
| 19 | Ouena Roger                 | M    | 8   | Secteur 6/Pô     | <b>* Enfant venu seul</b>     |                                                                                    |
| 20 | Nagalo Laurentine           | F    | 27  | Secteur 5/Pô     | Veuve, 2 enfants              |                                                                                    |
| 21 | Alabou kavérou              | F    | 44  | Songho II        | Mariée, 4 enfants             | Mari resté en RCI- sans nouvelle                                                   |
| 22 | Abembou Bouninatou          | F    | 24  | Secteur 5/Pô     | Mariée, 2 enfants             | Mari tué en RCI                                                                    |
| 23 | Kadi Selabou                | F    | 24  | Kampoula Gouggo  | Mariée, 4 enfants             | Mari sans nouvelles                                                                |
| 24 | Toubanga Balaguihouo        | F    | 20  | Secteur 6/Pô     | Mariée, 2 enfants             | Malade mentale- mari sans nouvelle                                                 |
| 25 | Oudjebou Babikolora         | F    | 29  | Sorgho II        | Mariée, 2 enfants             | Mari resté en RCI                                                                  |
| 26 | Nion Augustin               | M    | 5   | Kampoula Badongo | <b>* Enfant venu seul</b>     |                                                                                    |
| 27 | Bilgo Talato                | F    | 36  | Secteur 6/Pô     | Mariée, 6 enfants             | Mari ayant piqué une crise - resté en RCI                                          |
| 28 | Nikiema Saidou              | M    | 10  | Secteur 6/Pô     | <b>* Enfant venu seul</b>     |                                                                                    |
| 29 | Nikiema Zakarie             | M    | 7   | Secteur 6/Pô     | <b>* Enfant venu seul</b>     |                                                                                    |
| 30 | Bouda Pigga                 | M    |     | Secteur 6/Pô     | Marié, 1 femme, 3 enfants     |                                                                                    |
| 31 | Kabore                      | F    | 25  | Sorgho II        | Mariée, 3 enfants (2 jumeaux) | Mari resté en RCI- sans nouvelle                                                   |
| 32 | Baguihoudou Bonlougou Possè | M    | 37  | Torabie/Tiébébé  | Marié, 1 femme, 1 enfant      | 2 frères et 1 enfant tué                                                           |
| 33 | Gnibga Aouikindé            | M    | 31  | Songbé/Tiébébé   | Marié                         | Souffre gravement de brûlure de feu mis par les militaires Ivoiriens- biens brûlés |
| 34 | Korgo Adama                 | M    | 39  | Takola           | Marié, 3 enfants, 1 femme     | Bagages, véhicule bâché                                                            |
| 35 | Yerbangha Jérémie           | M    | 35  | Secteur 6/Pô     | Marié, 1 femme, 3 enfants     | Propriétaire terrien                                                               |
| 36 | Badibou Atiana              | M    | 45  | Secteur 4/Pô     | Divorcé                       | 1 enfant resté en RCI                                                              |
| 37 | Ayissongo Bana Gilbert      | M    | 37  | Secteur 6/Pô     | Marié                         | Planteur (4 ha et 1/3)                                                             |
| 38 | Bouliou Kora                | M    | 45  | Tiacané          | Marié, 1 femme, 3 enfants     | Vélo retiré, champ de cacao de 6 ha                                                |
| 39 | Ahoudanvi                   | M    | 39  | Langouérou       | Marié                         | vélo retiré                                                                        |
| 40 | Diallo Kouguima             | M    | 40  | Tamblo/Pô        | Marié, 1 femme, 8 enf         | Planteur                                                                           |
| 41 | Ba Yimba                    | F    | 28  | Langouérou       | Mariée                        | Mari licencié sans droits                                                          |
| 42 | Toubanga Balaguihouo        | F    | 20  | Secteur 6 Pô     | Mariée, 2 enfants             | Mari porté disparu                                                                 |
| 43 | Traoré Kation               | F    | 39  | Secteur 5        | Mariée, 2 enfants             | Mari égaré avec 1 enfant                                                           |
| 44 | Tina Songonzagui            | M    | 30  | Secteur 1        | Mariée, 4 enfants             | Malade mentale- mari sans nouvelle                                                 |
| 45 | Kaliébou Nabizongoulina J.  | F    | 46  | Sorgho I         | Veuve, 5 enfants              | Mari tué                                                                           |
| 46 | Adjiouba A. Alain           | M    | 39  | Pô Secteur 6     | Rapatrié avec famille         | Villa de 60 tôles abandonnée                                                       |

**PARTIE II.**

**LES CONSÉQUENCES DU CONFLIT IVOIRIEN SUR  
L'ÉDUCATION AU MALI  
ÉTAT DES LIEUX**

Par

Balla Diarra (FASAF)

Isaie Dougnon (ROCARE)

Samassékou Kankou Traoré (FAWE\*)

\* Forum des Éducatrices Africaines

## INTRODUCTION

Le Mali, pays frontalier et étroitement lié à la Côte d'Ivoire par des relations économiques et socio migratoires de longue date, est bien sûr l'un des pays de la sous région directement concerné par la crise ivoirienne, et notamment depuis les événements survenus le 19 septembre 2002. Depuis l'indépendance en effet et dans la tourmente de l'éclatement de la fédération qui le liait au Sénégal, le Mali se tournait résolument vers la Côte d'Ivoire pour la presque totalité de ses échanges commerciaux avec l'extérieur. Pour ces raisons de proximité géographique et d'intensité des échanges économiques, beaucoup de ressortissants maliens, particulièrement ceux de Sikasso, la région malienne frontalière, se trouvèrent installés en Côte d'Ivoire d'autant que le pays connut l'un des essors économiques les plus importants de la sous région.

Lors de l'éclatement du conflit, à cause de la nature ethno géographique et xénophobe de celui-ci, ces Maliens se trouvèrent particulièrement concernés et en devinrent victimes. Pour simplifier, le conflit oppose les Ivoiriens du Sud à ceux du Nord. Or ces derniers ont des prénoms et des patronymes identiques à ceux des Maliens. Beaucoup d'entre eux furent ainsi froidement assassinés notamment dans les premiers moments du conflit. Les statistiques nominales de ces décès ont été tenues par le Comité de crise du Consulat du Mali à Abidjan et envoyées à la Direction générale de la Protection civile à Bamako. La même source chiffre le préjudice économique déclaré à 1 572 376 814 FCFA à la date du 04 juin 2004.

C'est ainsi que, tout en se gardant d'envenimer la situation par des déclarations belliqueuses, l'État malien encouragea et entreprit lui-même le rapatriement des Maliens au pays. Des moyens humains et matériels furent alors mobilisés pour acheminer, recevoir ce flot humain qui s'annonçait et surtout gérer ses impacts sur l'environnement économique et social.

La présente étude, s'intéresse dans cette première phase à faire ressortir l'ampleur de ce rapatriement et de ses impacts notamment dans le secteur de l'éducation, avec un accent mis sur la Région de Sikasso. Quels sont les effectifs de Maliens rapatriés depuis le début de la crise ? Quelles sont les localités d'origine de ces rapatriés ? Quelle est la répartition par sexe et par âge ? Les scolaires sont-ils nombreux parmi eux ? Dans quelles localités sont-ils le plus souvent au Mali ? Ont-ils pu s'insérer dans le système éducatif malien ? Quelles difficultés ont-ils rencontrées ? Quelles difficultés ont-ils pu poser aux structures d'enseignement

maliennes ? Y a-t-il eu des mesures d'accompagnement ? Par qui, quand et où ? Autant de questions dont les réponses sont les objectifs poursuivis par cette étude.

## I- MÉTHODOLOGIE

Un événement tel que le conflit ivoirien, qui éclate soudainement, ne permet pas dans l'immédiat la production de beaucoup de documents issus de recherche. Ceux-ci ne peuvent exister qu'*a posteriori*.

Les services techniques et les partenaires au développement qui sont intervenus dans la gestion des effets de conflit au Mali ont produit des *mémos* de leurs interventions. Dans cette rubrique, figurent les rapports et comptes-rendus des réunions du Comité de crise de Sikasso, du Consulat du Mali à Abidjan, des listes d'élèves des C.A.P de Sikasso, etc. ON peut citer notamment les rapports d'activités visant les rapatriés de Côte d'Ivoire de la Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural ; ainsi que les rapports sur les mesures d'urgence du Comité Régional de Crise (aide alimentaire, transport, aide médicale, hébergement).

Une étude commanditée par la GTZ a été publiée en avril 2003, qui portait sur « l'insertion socio-économique des maliens rapatriés de la République de Côte d'Ivoire ». Le document le plus important, par rapport au rapatriement et aux conséquences économiques au plan national est celui de la Direction de la Protection Civile intitulé « Situation de la crise ivoirienne », qui est un document officiel datant du 1<sup>er</sup> avril 2005.

Le problème a en fait plus été décrit dans les colonnes des journaux. Au Mali, le quotidien national *L'Essor* est le journal qui en a le plus parlé. Ses différents numéros ont plus traité de la genèse du conflit, de ses causes, des parties prenantes. Ils ont aussi décrit les opérations de rapatriement et relayé les contributions de l'opération « *Faso Dambé* ». *L'Essor* a aussi parlé des incidences de la crise ivoirienne sur l'économie nationale et singulièrement celle de Sikasso. Ainsi, le numéro 14813 du 9 octobre 2002 titrait : « notre pays ressent directement le contre coup des événements en R.C.I et craint que les choses n'évoluent négativement ». Le numéro 14856 du 11 décembre 2002 disait « le marasme et l'angoisse » nés de « la crise ivoirienne qui perturbe tous les secteurs de la vie socio-économique. Tout le monde est conscient que si la situation sur le terrain, le pire est à venir ». Ce numéro publiait une

interview du Gouverneur de Sikasso sur la situation particulièrement dramatique de cette région.

Pour répondre aux objectifs retenus, nous avons privilégié, à l'aide d'un guide d'entretien, une enquête intensive sur les actions entreprises par les différents acteurs dès les premières manifestations des conséquences du conflit ivoirien. L'enquête a été effectuée auprès des structures suivantes :

- les structures étatiques : différents Ministères (éducation, agriculture, Protection Civile et Action sociale) ;
- les structures communales (mairies) ;
- les ONG (Croix-Rouge et GRAT) ;
- les organisations de la société civile (notamment l'Association des Maliens Rapatriés de Côte d'Ivoire).

Les investigations ont été menées à Bamako (pour les niveaux centraux) et surtout dans trois Cercles de la Région de Sikasso : Bougouni, Sikasso et Kadiolo, là où le phénomène des rapatriés a été de loin le plus important.

**An niveau national, il s'est agi de :**

- décrire les processus de rapatriement et d'accueil des maliens de Côte d'Ivoire ;
- d'analyser les statistiques de rapatriés, notamment leur évolution depuis l'éclatement du conflit et leur répartition géographique au Mali ;
- d'analyser, autant que le permettent les statistiques existantes, les impacts sur l'économie nationale et le secteur éducatif.

**Dans la région de Sikasso,** l'enquête effectuée sur les conséquences du conflit ivoirien a abordé les points suivants :

- les conséquences du conflit sur la société : elles ont été saisies, au niveau communal villageois et familial mais aussi individuel. L'ampleur peut être perçue par le pourcentage de rapatriés et le nombre de femmes et d'enfants revenus au village sans les hommes, chefs de famille ;
- les stratégies de réinsertion des rapatriés : l'enquête au sein de rapatriés a cherché à connaître comment ils se sont organisés pour fuir la Côte d'Ivoire et s'installer définitivement ou temporairement dans leurs Régions d'origine. Quels sont leurs

critères de choix des sites : le village ou la ville ? Un autre aspect important est l'importance de la solidarité entre les rapatriés et leurs parents du Mali et au sein des rapatriés eux-mêmes (cf. Association des Rapatriés Maliens de Côte-d'Ivoire de Sikasso) ;

- l'importance des enfants revenus de Côte-d'Ivoire dans les différents cycles d'enseignement : une enquête auprès des directeurs d'école et des CAP devait permettre de l'évaluer, à partir des listes exhaustives des élèves rapatriés réinscrits dans les établissements publics et privés au niveau du fondamental et du secondaire ;
- le processus d'adaptation des enfants rapatriés au système éducatif malien : une collecte des récits de vie de différentes catégories de scolaires permet de savoir les difficultés liées aux programmes d'études du Mali, aux relations avec les jeunes Maliens et avec les familles d'accueil ;
- le rôle des institutions nationales et internationales dans la prise en charge des rapatriés au départ comme l'arrivée : de nombreuses familles sont arrivées, complètement démunies, à Sikasso. Elles ont été prises en charge par des structures nationales, des ONG et des Institutions des Nations Unies. Une enquête au sein du personnel et l'étude de leurs rapports d'activités permet de comprendre le secteur d'intervention de chaque structure et le problème de l'harmonisation des activités.

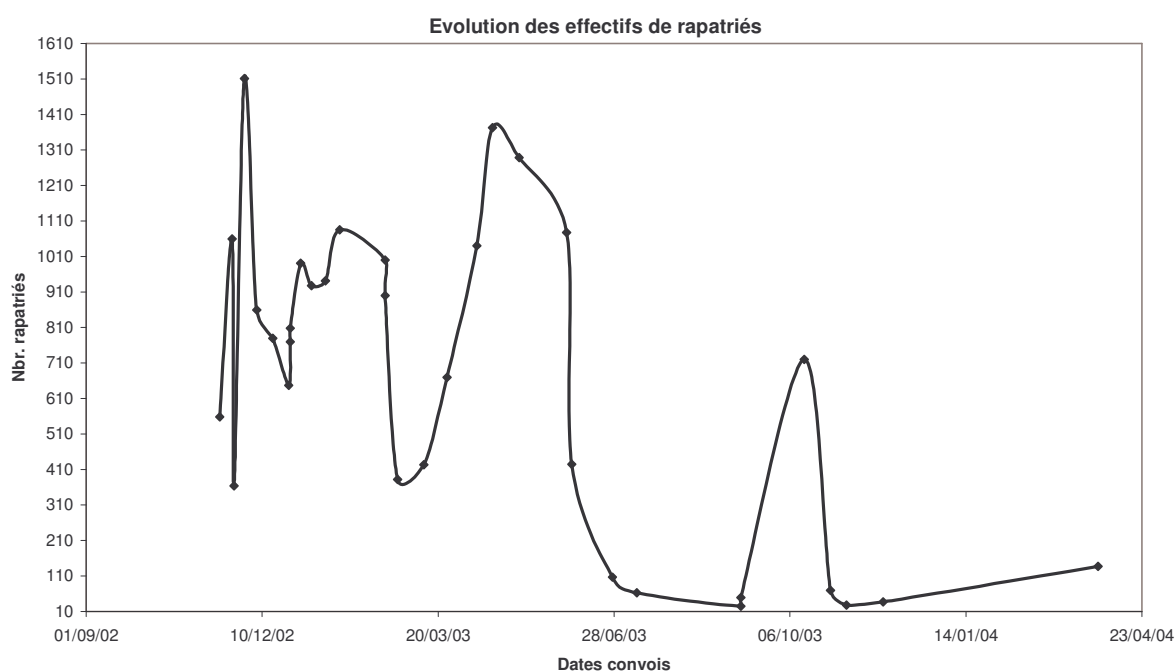
Les résultats de cette étude sont basés sur l'analyse des entretiens réalisés à partir du guide d'entretien, et l'analyse des données disponibles au niveau des structures étatiques, notamment celles de l'éducation (Académie, CAP et Protection Civile) et des ONG. L'exploitation de ces données permet une analyse comparative des actions entreprises par différents acteurs pendant les deux étapes du conflit : du 19 septembre 2002 à juin 2004, période de grands mouvements des personnes et des biens et du 4 novembre 2002 à nos jours, période de prise en charge des réfugiés et des rapatriés. Les données relatives à la scolarisation des enfants ont eu un traitement plus approfondi à cause de la place qu'occupe l'école dans la problématique d'ensemble de l'étude.

## II - LE RAPATRIEMENT AU NIVEAU NATIONAL

### II-1 Les rapatriés

Il faut d'emblée signaler que le retour spontané des Maliens fut de loin plus important que celui organisé par l'État. Dans un tel contexte en effet, les personnes sont animées par un réflexe de « sauve qui peut ». Effectivement parmi les 74 125 Maliens de retour enregistrés par les services de la Protection civile, seulement 22 800 ont été acheminés par convois officiels. On comprend néanmoins que nous analysons plus particulièrement les effectifs amenés par convois. A cause d'un enregistrement plus systématique, ils nous permettent en effet d'étudier des aspects comme l'évolution des flux dans le temps et leur répartition sur le territoire malien. Le graphique suivant nous donne l'évolution des effectifs par convoi et donc suivant l'évolution du conflit (figure 1).

Figure 5 : Évolution du nombre de rapatriés au Mali de septembre 2002 à avril 2004

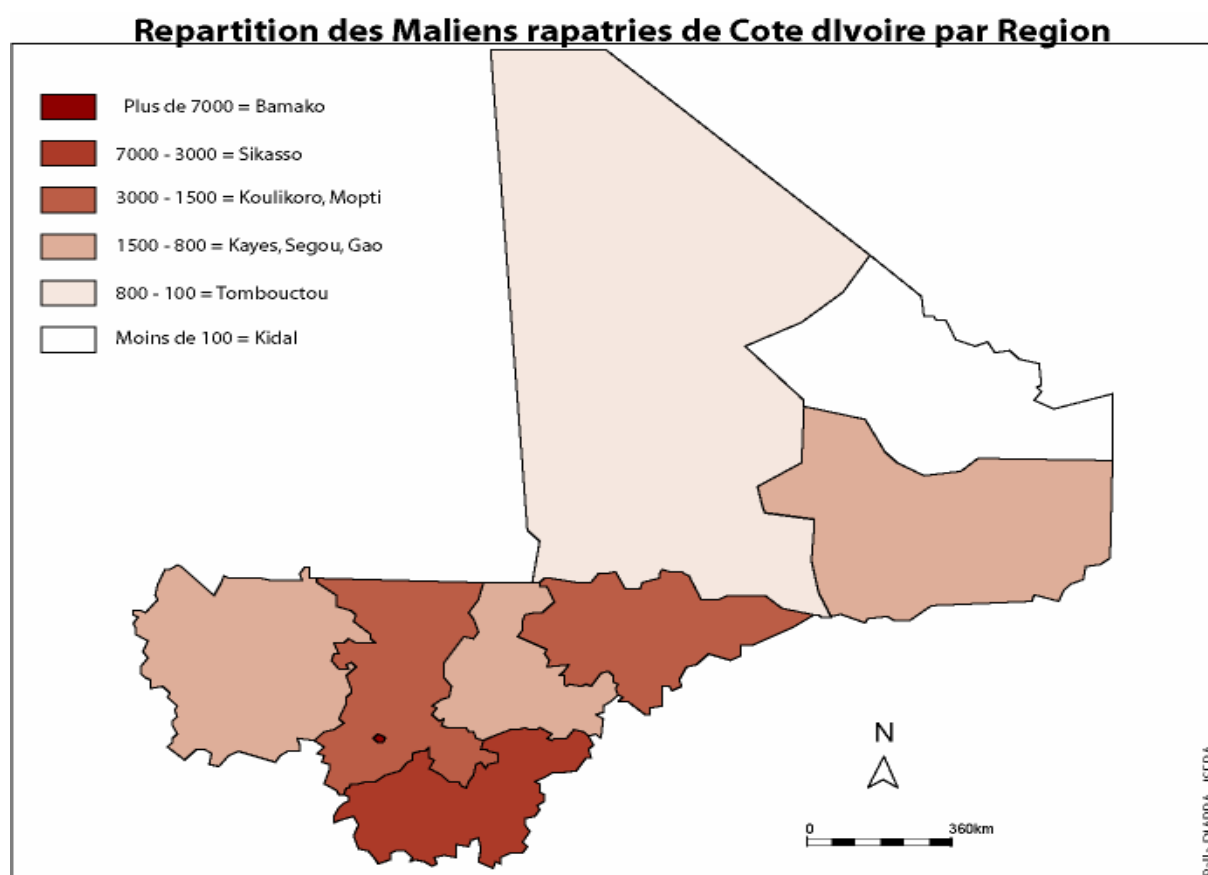


On peut d'abord remarquer la rapidité des interventions et leur durée dans le temps. Dès le 16 novembre 2002 en effet, c'est-à-dire quasiment deux mois jour pour jour après l'éclatement du conflit, le premier convoi entre au Mali. Le dernier convoi date de fin avril 2004, plusieurs mois après l'arrivée des forces d'interposition internationales. La courbe montre surtout les

temps forts dans l'augmentation des effectifs. Son allure oscillatoire semble montrer que les rapatriés naviguèrent entre des moments d'hésitation et de décision à retourner au pays. Il faut par exemple attendre le troisième convoi, c'est-à-dire trois mois après l'éclatement du conflit pour que les Maliens se décident massivement à retourner. On a l'impression qu'on pense à une guerre éclair passagère, où qu'on ne se sent pas viser jusqu'au jour où... De décembre 2002 à mars 2003 les effectifs de rapatriés sont moyens, entament même une baisse à la fin de cette période avant de remonter rapidement entre les mois d'avril et mai 2003. Le dernier pic remonte à octobre 2003.

Un examen de la carte 1 montre que les effectifs concernent en premier lieu la capitale du pays, Bamako, et ensuite Sikasso la 3<sup>ème</sup> région administrative du Mali, frontalière avec la Côte d'Ivoire. Il s'agit sans doute d'un effet « ville », les gens préférant s'y installer à cause des opportunités de tout genre que la capitale offre par rapport au reste du pays (certains Maliens rapatriés ont pu par exemple bénéficier des logements sociaux livrés en 2004 aux ménages à faibles revenus ou en situation difficile), mais aussi pour pouvoir échapper à un retour humiliant dans leur milieu d'origine qu'ils ont presque ignoré durant les grasses années ivoiriennes (cf. partie sur Sikasso). Il faut également noter que parmi les rapatriés, il y avait toujours un fort contingent de Maliens en transit qui ne se sont généralement pas fait priés pour prendre d'assaut les cars de convoi. La Protection civile a d'ailleurs parfois pris soin de les énumérer et ils étaient nombreux, notamment dans les premiers convois. Mais la cause véritable semble une sous représentation des ressortissants de Sikasso dans les effectifs des convois parce que rentrés au pays d'eux-mêmes sans attendre le rapatriement officiel. Nous avons en effet signaler plus haut que les effectifs des convois ne représentaient qu'une infime partie des effectifs rentrés.

Figure 6 : Répartition des Maliens rapatriés par région



Ces raisons semblent être l'explication du nombre toujours plus élevé des effectifs de Bamako que ceux de toutes les autres localités et notamment Sikasso. Le tableau 5 montre bien qu'à tous les convois, les effectifs de Bamako sont plus élevés que ceux des autres localités du pays.

Selon toute vraisemblance, la région de Sikasso, à cause de sa proximité géographique et d'une émigration vers la Côte d'Ivoire anciennement établie, est la plus concernée par ce problème. C'est pourquoi, dans l'impossibilité de couvrir tout le territoire à cette étape de l'étude, nous avons fait un zoom sur cette région afin de camper la situation de l'école malienne en rapport avec le conflit et celle des scolaires rapatriés. Après Bamako et Sikasso, les Régions de Koulikoro et Mopti sont celles qui accueillent les plus gros contingents de Maliens rapatriés.



|          |      |     |      |      |      |      |     |     |   |       |
|----------|------|-----|------|------|------|------|-----|-----|---|-------|
| 14/10/03 | 209  | 70  | 88   | 77   | 60   | 80   | 69  | 66  | 1 | 720   |
| 29/10/03 | 69   |     |      |      |      |      |     |     |   | 69    |
| 07/11/03 | 28   |     |      |      |      |      |     |     |   | 28    |
| 28/11/03 | 37   |     |      |      |      |      |     |     |   | 37    |
| 29/03/04 | 71   | 1   | 4    | 6    | 5    | 25   | 11  | 14  |   | 137   |
| Total    | 7794 | 924 | 2366 | 5441 | 1163 | 1923 | 804 | 701 | 1 | 21117 |

Il est important de signaler que toutes les régions du Mali, exception faite de celle de Kidal, ont été concernées, à des degrés divers bien sûr, par le retour de Maliens de Côte d'Ivoire comme l'atteste le tableau ci-dessus.

Il faut noter par ailleurs que parmi les « rapatriés » figure un nombre appréciable d'étrangers qui ont été recensés : 2084 de 17 nationalités dont surtout des Burkinabé (961), des Nigériens (403), des Libériens (377) et des Sénégalais (141).

## **II-2 Moyens humains et financiers mis en œuvre**

Dès le début de la crise, le Comité national et les Comités régionaux de crise ont été immédiatement mis en place. Celui du Consulat du Mali à Abidjan fut le premier à se mettre en place parce que assailli de toute part par des demandes de secours de Maliens résidents en Côte d'Ivoire. Ces différents Comités de crise avaient pour rôles de s'occuper des Maliens de Côte d'Ivoire pour le rapatriement, l'accueil et l'acheminement dans leur localité respective. Il faut dire que, bien que les Comités se composent de toutes les structures techniques pouvant être concernées par la mise en œuvre des objectifs ci-dessus mentionnés, les services de la Protection civile ont été partout la cheville ouvrière. La gestion des événements de ce genre fait partie en effet de leurs attributions régaliennes.

Mais la mise en œuvre des opérations de rapatriement, notamment dans les premiers moments de la crise, fut difficile à cause du dénuement des structures et des hésitations des hautes autorités qui pensaient vraisemblablement à une crise de courte durée. Très rapidement cependant, une Régie spéciale de 300 000 000 FCFA a été mise en place par le Gouvernement pour face aux opérations d'urgence et de rapatriement. Ce montant allait s'élever déjà à la date du 18 février 2003, à 791 177 000 FCFA à cause des contributions du budget national, du

Ministère du développement social, et celui des Affaires étrangères. A ces fonds il faut ajouter celui de l'opération « *Faso Dambé* », lancé le 30 novembre 2002. Cette opération aboutit à la collecte de 141 503 223 FCFA sans compter les dons en nature. Ces derniers, constitués essentiellement de riz, de sucre et d'autres denrées, étaient destinés à la prise en charge des rapatriés avant leur envoi dans leur localité d'origine.

En plus de ces contributions nationales, les partenaires au développement ont largement intervenus sur demande de l'Etat. Ainsi, la GTZ a organisé et pris en charge des convois de rapatriement. Pour la prise en charge des rapatriés, beaucoup d'autres partenaires sont intervenus comme le PAM, l'UNICEF, la Croix Rouge, le PNUD, MSF, la Coopération suisse, l'ONG Agro – Action Allemande, Save the Children. Les actions de ces partenaires seront plus analysées dans la partie consacrée à la région de Sikasso, puisque c'est dans cette zone qu'ils ont presque tous exclusivement intervenus.

### **II-3 Les impacts sur l'économie nationale**

La crise ivoirienne a conduit à un ralentissement de l'activité économique, une augmentation de l'inflation et diminution drastique des recettes fiscales. Rien que pour l'année 2002, les pertes en recettes fiscales ont été chiffrées à environ 11,4 milliards de FCFA dont 6 milliards au titre de la Douane et 5,4 au titre des impôts. En 2003, une récession (taux de croissance du PIB) de 0,4 % a été constatée et une augmentation de l'inflation de 6,9 % (Protection civile : dossier crise ivoirienne). Les secteurs économiques les plus touchés sont l'élevage, le commerce, les bâtiments et travaux publics. Pour le bétail par exemple, le manque à gagner a été estimé à 3,6 milliards par mois (Protection civile : dossier crise ivoirienne). A tout cela il faut ajouter les pressions sur les dépenses budgétaires qui augmentent à cause de la prise en charge des nombreux rapatriés.

Les impacts au quotidien sur l'économie des ménages sont analysés pour la région de Sikasso dont certaines localités, comme Zégoua, se meurent parce que vivant presque exclusivement des échanges avec la Côte d'Ivoire.

### **II-4 Les impacts au niveau de l'éducation**

Au delà du problème sécuritaire pouvant naître de la poursuite du conflit, du retour massif de personnes traumatisées (cf. remarques du Gouverneur de Sikasso à la réunion du 12 avril

2003 du Comité régional de crise sur l'augmentation des agressions à mains armées), la crise ivoirienne pose, pour les rapatriés un problème d'insertion et de prise en charge, et pour les Maliens de l'intérieur, un problème d'accueil.

Parmi ces problèmes d'ordre social, l'école est l'un de ceux qui peuvent facilement peser autant sur les arrivants que sur les structures d'accueil. En effet les statistiques détaillées auxquelles nous avons pu avoir accès montrent toutes une forte prédominance des femmes et des enfants. Malheureusement, au niveau national surtout, les effectifs des scolaires n'ont pas été dissociés de ceux de l'ensemble des rapatriés par les services de la Protection civile qui se sont exclusivement occupés du recensement. A ce niveau, seulement deux allusions sont faites aux scolaires :

- Le Comité de crise du Consulat du Mali à Abidjan annonce dans son rapport de crise (allégation confirmée par la Direction de la Protection civile dans son rapport) que les tout premiers convois qu'il a organisés étaient exclusivement constitués de scolaires. 1 500 élèves ont ainsi été rapatriés dès l'éclatement du conflit qui, rappelons le coïncide avec l'ouverture de l'année scolaire (septembre, octobre) ;
- Dans le convoi du 24 novembre 2002 il est précisé que 124 élèves étaient du voyage. Et depuis, plus rien sur les effectifs scolaires au niveau national, de même qu'aucune indication n'est donnée sur les localités maliennes qui ont accueilli ces 1 500 élèves.

Les académies de Bamako, comme celles des autres régions du pays, avaient reçu consigne du Ministère de l'éducation nationale de faciliter les inscriptions des élèves rapatriés. Pour cette raison, elles n'ont plus pris soin de tenir des statistiques appropriées les concernant comme l'a attesté le Directeur d'alors de l'Académie de Bamako. Le même responsable affirme que le nombre des élèves rapatriés n'a pas été important à Bamako, surtout au niveau de l'enseignement secondaire, pour devenir un problème concret à gérer. Seul, souligne-t-il le Centre d'Animation Pédagogique (C.A.P.) de la Commune VI avait souligné un afflux important dont l'accueil semblait lui avoir donné quelques soucis. Lors de notre visite dans ce C.A.P, nous n'avons obtenus aucun renseignement sur ces effectifs à cause de deux raisons :

- le Directeur de C.A.P d'alors a entre temps été relevé ;
- le C.A.P même a été scindé en deux et les effectifs du personnel réparti entre les deux nouveaux centres.

Dans un pays où la tenue de statistiques et l'archivage ne sont pas encore la grande priorité des administrations, ces deux raisons suffisaient à ne laisser aucune trace de ces scolaires. De

toute vraisemblance, la région de Sikasso a dû accueillir la grande majorité des élèves rapatriés. En effet, nous n'avons aucune trace de ces effectifs de rapatriés parmi ceux recensés à l'arrivée à Bamako ; et un nombre important de scolaires rapatriés ont été recensés dans la région de Sikasso. Nous analysons plus loin ces statistiques (cf. infra).

### **III- Sikasso : une région subissant de plein fouet les conséquences du conflit ivoirien**

Du fait de sa position de Région frontalière avec le Burkina Faso, la Guinée Conakry et la Côte d'Ivoire, la région de Sikasso est, au Mali, celle qui a accueilli le plus grand nombre de rapatriés et de réfugiés de la Côte d'Ivoire après la ville de Bamako. Selon le recensement du Comité Régional de Crise (31-01-2003), le nombre de personnes déplacées, toutes nationalités confondues, s'élevait à 34 262. Cet afflux massif de rapatriés et de réfugiés ne peut pas être sans conséquence sur la vie nationale et locale. Parmi les populations fuyant les hostilités, en plus des Maliens il y avait des Ivoiriens, Mauritaniens, Sénégalais, Guinéens, Burkinabé, Togolais, etc. qui ont trouvé refuge au Mali. Cette ruée massive de nouveaux arrivants a pour conséquences un accroissement soudain de la population, une augmentation de la demande des services sociaux de base (logement, éducation, santé et emploi, en l'occurrence dans le secteur de l'agriculture).

Les conséquences sociales et économiques immédiates de la crise furent au centre des préoccupations du Comité Régional de Crise.

En ce qui concerne les conséquences sociales, elles se résument au risque d'insécurité (grand banditisme) en raison de l'arrivée massive d'étrangers de tout bord, le risque élevé d'épidémies de MST et de SIDA, le risque de famine dans les zones frontalières. Presque, toutes les familles de la Région de Sikasso ont des parents qui ont trouvé la mort dans le conflit. La quasi-totalité de ces familles vit d'une façon directe ou indirecte des échanges avec la Côte d'Ivoire. Toutes les familles hébergent des enfants venus de Côte d'Ivoire. Certains chefs de familles ont ramené au Mali entre 20 à 30 personnes avant de retourner eux-mêmes en Côte d'Ivoire. L'arrivée des femmes rapatriées provoque des problèmes conjugaux (divorces) dans les villages. Elles n'hésitent pas avoir plusieurs maris ou concubins. Les paysans assimilent cela à de la prostitution. Elles se distinguaient par leur propreté et leur beauté. Certains hommes auraient quitté leurs femmes pour ces dernières...

Sur le plan des conséquences économiques, la région assiste à une forte diminution du volume des importations et exportations et des chiffres d'affaires. En termes monétaires la perte s'élève à 8 milliards de FCFA en importation et à 9 milliards en exportation. La baisse drastique des recettes douanières mensuelles : de 1,3 milliards à 400 millions de FCFA. La diminution générale des recettes liées aux échanges avec la Côte d'Ivoire, une augmentation des prix de certains produits pèse lourdement sur les populations de Sikasso. Une autre conséquence importante est l'augmentation des dépenses afférentes au rapatriement des Maliens vivant en Côte d'Ivoire, à la prise en charge des réfugiés et à leur sécurité.

Toutes les personnes interrogées affirment que les couches sociales les plus touchées par le déplacement sont les femmes et les enfants. Une femme revient de Côte d'Ivoire avec en moyenne trois enfants. La question est : comment ces enfants peuvent-ils reprendre le chemin de l'école au Mali ? Comment l'éducation et plus particulièrement la scolarisation sont-elles affectées ? Les difficultés de l'école malienne sont connues : insuffisance de moyens didactiques, de salles et de personnel qualifié. Comment dans un tel contexte l'école nationale peut faire face à l'arrivée massive de scolaires rapatriés ?

#### **IV - Situation générale des personnes rentrées de Côte d'Ivoire : les rapatriés et les réfugiés**

C'est la Direction Régionale de la Protection Civile qui s'est chargée de l'enregistrement, à la frontière de Zégoua, et de l'accueil, au Mali, des rapatriés et des réfugiés venant de Côte d'Ivoire. Les rapatriés étaient conduits dans leur région d'origine, par contre les réfugiés étaient reçus dans les camps.

*Les rapatriés : Les femmes et les enfants reviennent, par contre, les époux restent ou retournent en Côte d'Ivoire.*

Selon le maire de Bougouni, il n'y a pas une seule famille de cette ville qui n'a pas un de ses membres installés en Côte d'Ivoire. Suite au retour massif des gens de Bougouni, la population de la Commune a connu une nette augmentation (un tiers des habitants) comme en témoigne les données du tableau suivant :

Tableau 6 : Évolution de la population de la Commune de Bougouni

| Années | Population |
|--------|------------|
| 1998   | 18 000     |
| 2002   | 24 000     |
| 2004   | 43 000     |

En plus de la ville de Bougouni, la commune compte 21 villages où l'on peut retrouver de nombreux rapatriés.

La ville de Sikasso a connu, également, une flambée démographique d'abord suite à la guerre entre le Mali et le Burkina Faso de 1985, et depuis 2002 en raison du conflit ivoirien. Les rapatriés aisés ne s'installent pas dans les villages, ils élisent domicile à Sikasso et Bamako.

Le maire affirme que 80 % des rapatriés dans sa commune sont des femmes et des enfants : « Les maris restent. Dans la famille voisine à la mienne, vivent 8 personnes rapatriées de Côte d'Ivoire. Le chef de famille n'est pas venu et n'envoie rien. Un autre vieux migrant a ramené de Côte d'Ivoire six personnes en 2003, en 2002 il a fait rapatrier une de ses femmes et dix enfants ».

Pourquoi, les hommes décident de rester en dépit des menaces qui pèsent sur eux en Côte d'Ivoire ? Certains de nos interlocuteurs pensent qu'ils y restent pour défendre leurs biens (immobiliers et mobiliers). Le président de l'Association des Maliens Rapatriés de Côte d'Ivoire, avouait que les hommes tiennent à leur profession dans les villes ivoiriennes : « Les gens ne peuvent pas abandonner, tout d'un coup, leurs bonnes conditions de vie ». Pour bon nombre de migrants maliens revenir au Mali, c'est « aller en enfer ». Comme le confiait un rapatrié basé à Sikasso et membre du bureau de l'Association « Ceux-ci disent que même si la Côte d'Ivoire brûle, ils ne reviendront pas au Mali ».

La raison la plus fréquemment évoquée pour expliquer le refus des hommes de quitter la Côte d'Ivoire est la suivante : nombre de migrants maliens qui ont réussi leur insertion en Côte d'Ivoire ont « oublié » leurs villages de départ et les siens qui y sont restés. Ils ont honte de demander de l'aide à ceux-ci qu'ils n'ont jamais aidé pendant le « bon vieux temps de la Côte d'Ivoire ». A Bougouni, il n'existe pas d'association de rapatriés de Côte d'Ivoire. Chaque revenant rejoint sa famille d'origine en toute discrétion. Selon le maire, c'est lorsque les

rapatriés viennent inscrire leurs enfants à l'école qu'on découvre que tel ou tel est un rapatrié. Un de nos interlocuteurs disait qu'avant le conflit, les migrants maliens installés en Côte d'Ivoire, n'aimaient pas être désignés comme des Maliens. Rapatriés au Mali depuis le début du conflit en 2002, ils n'aiment plus être désignés comme des Ivoiriens. Nous assistons à une configuration et reconfiguration de l'identité des migrants dans le temps et dans l'espace.

Le Directeur de CAP de Sikasso I est un natif du Cercle de Kadiolo. Une partie de sa famille vit en Côte d'Ivoire. Il parle de « remords du retour » en évoquant le choix des hommes de rester en Côte d'Ivoire plutôt que revenir assister leurs familles au Mali : « Ces Maliens qui se sont installés en Côte d'Ivoire depuis fort longtemps ont atteint un bon niveau de vie. Ils pensaient qu'ils ont réussi. Ils se croyaient Ivoiriens. Ils ont eu à refouler leurs parents du Mali, venus leur rendre visite. Ils n'ont jamais envoyé une quelconque aide à ces derniers. Voilà pourquoi, le retour au Mali pour cette catégorie de migrants est un problème ». Il cite un exemple bien connu au Pays Dogon. Un vieux migrant dogon a réalisé un grand immeuble dans une ville de la Côte d'Ivoire. Il invita Houphouët-Boigny, l'ex-président pour inaugurer le dit immeuble. Celui-ci lui aurait dit que l'immeuble est formidable mais il est penché. Le monsieur de Bandiagara a fait venir les meilleurs architectes d'Abidjan pour détecter l'anomalie technique, mais en vain. Le président, constatant que l'homme d'affaire malien n'a pas compris sa parabole, lui fait savoir qu'il devrait construire un pareil immeuble dans son pays d'origine. Ce qui fut fait. La villa Tembely de Bandiagara qui a fait, à l'époque, le bonheur de nombreux visiteurs était la réplique au message de Houphouët-Boigny.

Un agent de la Direction Régionale de la Protection Civile de Sikasso, qui a fait le recensement au poste de Zégoua afin de déterminer les étrangers qui traversaient la frontière, avance les mêmes arguments que le responsable pédagogique lorsqu'il explique pourquoi les hommes ne veulent pas rentrer chez eux : « J'ai vu des Maliens rapatriés de Côte d'Ivoire qui voulaient rester à Zégoua. Ils n'ont rien réalisé chez eux. Ils ne voulaient même pas entendre parler de leurs villages d'origine. Ces derniers se faisaient recenser comme des Ivoiriens afin de bénéficier des dons destinés aux réfugiés ».

La décision des hommes de rester en Côte d'Ivoire soulève, au-delà d'une question de relations d'échange entre les migrants et leurs parents restés au village, un problème de citoyenneté. C'est-à-dire une contradiction entre la définition populaire du concept de citoyen et la définition officielle, héritée de la colonisation. Il y a aussi le contraste économique entre

la Côte d'Ivoire et le Mali. « Pour eux, le Mali c'est le calvaire. Ils sont traumatisés par l'idée de vivre au Mali et veulent repartir le plus vite que possible », disait un agent de la Directeur Régional de l'Agriculture et de l'Appui au Monde Rural. Ce calvaire n'est autre chose que la situation difficile qu'ils ont laissé (pauvreté, calamités naturelles, misère). Le traumatisme résulte de l'idée de revivre cette situation.

Tableau 7 : Récapitulatif du rapatriement volontaire des Maliens de Côte d'Ivoire par le gouvernement malien

| Date      | Provenance | Hommes | Femmes | Enfants | Total  | Observations                                                                |
|-----------|------------|--------|--------|---------|--------|-----------------------------------------------------------------------------|
| 15-11-002 | Daloa      | 287    | 433    | 60      | 780    | Arrivée par avion                                                           |
| 23-11-002 | Daloa      | 133    | 257    | 74      | 464    | Arrivée par avion                                                           |
| 27-11-002 | Abidjan    | 12     | 26     | 21      | 59     | Par route                                                                   |
| 30-11-002 | Daloa      | 295    | 354    | 340     | 989    | Par route : 78 blessés et 5 décès par suite d'accident                      |
| 06-12-002 | Abidjan    | 304    | 572    | 587     | 1 483  |                                                                             |
| 15-12-002 | Dalao      | 314    | 190    | 439     | 943    |                                                                             |
| 25-12-002 | Man        | 156    | 195    | 304     | 655    |                                                                             |
| 25-12-005 | Gagnoa     | 34     | 44     | 82      | 160    | Un décès à Sikasso                                                          |
| 26-12-002 | Abidjan    | 383    | 241    | 353     | 981    |                                                                             |
| 01-01-003 | Abidjan    | 292    | 294    | 563     | 1 149  |                                                                             |
| 06-01-003 | Abidjan    | 402    | 562    | 536     | 1 500  | Convoi organise par la GTZ, accouchement d'un nouveau né au cours du voyage |
| 14-01-003 | Abidjan    | 318    | 239    | 507     | 1 064  | Cas d'un avortement avec décès de l'enfant                                  |
| 23-01-003 | Guiglo     | 406    | 388    | 316     | 1 110  | 29 blessés suite à un accident sur le territoire Burkinabé                  |
| Total     |            | 3 336  | 3 795  | 4 186   | 11 317 |                                                                             |

Source : Résumé de la gestion de la crise ivoirienne dans la Région de Sikasso. République du Mali.

Le tableau ci-dessus montre clairement la prédominance des enfants et des femmes sur le total des rapatriés entre novembre 2002 et janvier 2003. Abidjan et Dalao sont les deux villes importantes de départ des Maliens de Côte d'Ivoire. Selon une statistique générale, tenue par les agents de la Protection Civile entre 2002-2003 il y aurait 38 183 rapatriés, en 2004 23 388 Maliens et 11 339 étrangers dont 7 882 Ivoiriens.

## V - Les réfugiés des camps de Loulouni et de Faragouaran

Tous les réfugiés étaient logés dans les différents camps de la Région. Cependant les réfugiés militaires et para-militaires (policiers, gendarmes, douaniers et soldats) étaient reçus dans les locaux de la Protection Civile de Sikasso. Ils ont été tous rapatriés en Côte d'Ivoire.

Au début de la crise, le camp de Loulouni comptait 529 réfugiés ivoiriens. A notre passage, le 2 avril 2003, il ne compte que 63 réfugiés toutes nationalités confondues.

Tableau 8 : Répartition des effectifs de réfugiés par site et par nationalité

| Pays         | Loulouni | Sikasso | Faragouaran | Total |
|--------------|----------|---------|-------------|-------|
| RCI          | 147      | 0       | 149         | 296   |
| Niger        | 30       |         |             | 30    |
| Burkina Faso | 14       |         |             | 14    |
| Guinée       | 01       |         |             | 01    |
| Togo         | 03       |         |             | 03    |
| Bénin        | 07       |         |             | 07    |
| Nigéria      | 33       |         |             | 33    |
| Ghana        | 04       |         |             | 04    |
| Total        | 239      | 0       | 149         | 388   |

Source : « Fiche de suivi de crise No 094 du 11-04-03 au 17-04-03 » du Comité Régional de Crise

## **VI - Le conflit ivoirien et la mise en place du Comité Régional de Crise (CRC) comme première mesure de l'Etat malien**

### **VI-1 La création du CRC<sup>8</sup>**

Lorsque la crise a éclaté le 19 septembre 2002, elle a été ressentie comme une onde de choc dans toute la Région de Sikasso. Face à cette situation, des dispositions particulières ont été prises. L'une des plus importantes a été la mise en place du Comité Régional de Crise (CRC). Elle est composée de 18 membres : civils, militaires et para-militaires représentant les différentes structures étatiques et internationales et ONG. Le Comité peut faire appel à toute personne ressource. A l'image du Comité Régional de Crise, ont été créés des Comités Locaux au niveau de tous les Cercles et Communes frontalières. Le comité a reçu du Gouvernement malien une aide de 30 millions de francs CFA.

### **VI-II La mission du CRC**

La mission principale du CRC est le suivi de la situation au niveau des frontières et les mesures adéquates à prendre. Le comité assure, cependant, trois missions particulières :

#### ➤ Une disposition sécuritaire

Il s'agit ici de mettre en place une patrouille le long de la frontière et dans les grands centres afin de prévenir le banditisme et toute infiltration de personne munie d'armes et de munitions. Dans son programme sécuritaire, le comité envoie des missions d'information et de sensibilisation dans les collectivités locales en vue de rassurer les populations.

#### ➤ L'accueil des personnes déplacées

Le comité de crise différencie trois groupes de personnes déplacées : les Maliens rapatriés, les Ivoiriens réfugiés et les autres nationalités en repli. Ces dernières sont dites en repli au Mali, parce qu'elles doivent rejoindre leurs pays d'origine dès que possible et les autorités maliennes en ont pris les mesures. Le comité de crise a enregistré à la date du 31-01-2003, 34 262 personnes toutes nationalités confondues. Parmi elles, il y avait 2 100 Ivoiriens dont :

---

<sup>8</sup> Cf. Rapport du Comité Régional de Crise : *Résumé de la gestion de la crise ivoirienne dans la Région de Sikasso République du Mali*, Sikasso le 07/02/2003.

- 947 ont été rapatriés par le Gouvernement ivoirien ;
- 183 sont retournés à Abidjan par avion à leur frais ;
- 408 sont rentrés par la route à leur frais ;
- 195 étaient présents au camp de Loulouni ;
- 34 à Sikasso ;
- 190 à Faragouaran ;
- 143 résidents à Zégoua.

Parmi les autres nationalités, le comité compte : 30 Nigériens, 14 Burkinabé, 01 Guinéens, 03 Togolais, 07 Béninois, 33 Nigérians, 04 Ghanéens.

Les aides apportées aux personnes déplacées se résument en denrées alimentaires, literie et couchage, effets vestimentaires, médicaments, tentes, latrines, bois et charbons. Ces aides ne sont pas seulement l'œuvre du Gouvernement malien mais aussi d'autres structures (voir liste des intervenants en annexe).

➤ Le suivi de stocks des denrées de première nécessité

Selon le constat du comité, la situation des stocks était satisfaisante dans l'ensemble, malgré la hausse d'autres produits tels que le ciment et la cola.

Le Comité Régional de Crise tient une fiche de suivi<sup>9</sup> de crise afin d'informer tous ses membres sur la situation qui prévaut au niveau de la frontière Mali- Côte d'Ivoire. La fiche donne des renseignements sur les activités réalisées, la structure qui en est responsable et sur les dispositions conséquentes prises par le comité. Un coup d'œil sur la fiche montre que le CRC fait surtout un travail de suivi et de coordination des activités menées par les différentes structures.

Les sources de renseignements du CRC sont surtout le Service de Sécurité, la Direction Régionale de la Douane. Ces deux services fournissent des données détaillées sur les effectifs des réfugiés par site et par nationalité, sur les différentes missions internationales conduites par des responsables étrangers (missions des agents de CARE-International, MSF, Délégations des mutins) et sur les entrées et sorties de véhicules entre le Mali et la Côte d'Ivoire. Les services de Sécurité décrivent la situation sanitaire des dans les camps des réfugiés (le nombre d'enfants vaccinés contre la poliomyélite) et la situation de Maliens

---

<sup>9</sup> Cf. *Fiche de Suivi de Crise* No 069 du 28-29 ; 30-12-2002, No 04-04-03 au 10-04-2003 et 11-04-03 au 17-04-2003.

démunis acheminés sur leur localité d'origine par le Comité Régionale de Crise. Du 28 septembre au 12 décembre 2002, 689 démunis ont été conduits jusqu'à destination.

Quant à la Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire, elle a fourni des renseignements sur la distribution de l'aide financière et matérielle (moustiquaires) aux camps de Loulouni, Faragouaran mais aussi la situation financière de l'opération *Faso Dambé*.

## **VII - LES MESURES DE RÉINSERTION DES RAPATRIÉS MALIENS**

Toutes les Communes de la Région de Sikasso se sont attelées dès les premiers flux de rapatriés à recenser tous ceux qui désiraient rester au Mali. Les CRC locaux ont identifié les sites d'installation. Ces deux opérations visaient à fixer en milieu rural et dans les centres urbains au moyen de projets agricoles et d'activités commerciales. Le ministère de l'agriculture s'est occupé des premiers, en l'occurrence le maraîchage, par contre le ministère du Développement social et l'Economie solidaire s'était impliqué dans l'élaboration et la réalisation des activités génératrices de revenus.

### **VII-1 Le projet maraîcher de la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'appui au Monde Rural financé par la FAO et l'ONG Agro-Action Allemande**

Deux institutions internationales ont apporté leurs secours aux rapatriés en vue de leur installation définitive sur le sol malien. Il s'agit de la FAO et de l'ONG Agro-Action Allemande. On peut sérier leur aide en deux catégories : la première institution a offert une aide au développement, par contre, la seconde s'est occupée de l'aide d'urgence. Insistons sur la première.

La Direction Régionale de l'Appui au Monde Rural a affirmé qu'elle a été chargée de gérer un projet agricole et pastoral de la FAO qui vise la réinsertion économique des rapatriés de Côte d'Ivoire. Le projet couvre les Cercles de Kadiolo, Sikasso et Kolondieba. Il s'agit des activités maraîchères et des cultures d'hivernage. Le maraîchage n'a pu démarré qu'en mars 2003 à cause de l'obtention tardive des semences (oignons, tomate, carotte) et des matériels de travail (brouettes). La mise en œuvre de ces activités s'est faite à travers les Associations des Rapatriés de Côte d'Ivoire, créées pour la circonstance dans les différents Cercles. En juin

2004, la FAO a réalisé sa deuxième action d'envergure en faveur des rapatriés. Ces derniers ont reçu 60 paires de bœufs de labour, 60 charrues, 60 charrettes et 60 multi-culteurs. En plus de la FAO, l'ONG, Agro-Action-Allemande, a apporté son appui dans la lutte anti-érosive. Les rapatriés sont souvent installés sur des terres pauvres. 30 villages sont concernés par l'action de l'ONG. Elle a octroyé des matériels individuels et collectifs. Pour cultiver la terre, les rapatriés ont besoin de nourriture. On a vu re-apparaître l'aide d'urgence ou le programme Food For Work<sup>10</sup> : dans le cadre de ce programme, l'ONG allemande a distribué 333,85 tonnes de maïs aux villes suivantes selon leur l'importance : Sikasso (216,5 t), Kolondieba (52,5 t), Kadiolo (25,5 t), Loulouni (38,2 t).

En plus du maïs, l'ONG a offert 9,954 tonnes de niébé : Sikasso (6,489 t), Kolondieba (1,581 t), Kadiolo (0,758 t), Loulouni (1,146 t).

Selon les responsables de la Direction Régionale de l'Appui au Monde Rural, 9 100 personnes ont bénéficié du programme *Food For Work*. Ils se proposent de soumettre à la GTZ un nouveau projet agro-pastoral qui prévoit la construction de 4 barrages agro-pastoraux, la plantation des arbres fruitiers, l'approvisionnement en semences et en céréales et le don de 800 tonnes de maïs et niébé en guise de *Food For Work*. Selon les agents agricoles, les rapatriés ou leurs logeurs ont déploré le retard dans l'arrivée des intrants et la gestion de certains matériels collectifs par les Mairies.

Un autre problème est la tendance des hommes à retourner en Côte d'Ivoire malgré les projets agropastoraux financés par la FAO. Nous avons souligné plus haut que les hommes ne veulent pas revenir au Mali en dépit du conflit qui menace leur vie en Côte d'Ivoire. Ceux qui sont venus attendent la moindre accalmie pour y retourner. Une dame rapatriée disait aux agents de l'agriculture que le problème majeur des rapatriés est la faim qui pousse leurs maris à repartir en Côte d'Ivoire. Dans leur rapport de mission on peut lire ses propos : « La façon dont nous avons quitté la Côte d'Ivoire, nous n'avons rien amené. Dès notre arrivée à Kadiolo, nos maris ont tenté de travailler. Mais ils n'ont pas eu de travail. C'est pourquoi ils sont retournés en Côte d'Ivoire en nous laissant ici avec nos enfants. C'est grâce à la

---

<sup>10</sup> Le Food For Work, est un système instauré dans le Nord Mali après la sécheresse de 1984 par certains organismes internationaux qui consistait à donner des vivres sous forme de dotation aux groupes paysans afin de les stimuler au travail collectif tel que le reboisement, la construction des murs pour le maraîchage (cf. Isaïe Dougnon, *Enquête sur la migration saisonnière dans le Gourma Rharous, 10 mai-28 juillet 2003*, document de Point Sud).

solidarité malienne que mes enfants partent à l'école. Nous avons besoin de matériels agricoles. Après la nourriture nous avons besoin de faire le petit élevage et le petit commerce<sup>11</sup> ».

La mission de supervision des activités de maraîchage des zones d'intervention du projet FAO a constaté que les bénéficiaires sont plutôt les logeurs ou les parents des rapatriés que les rapatriés eux-mêmes. Lors d'une réunion de synthèse dans un Cercle, les membres de la mission ont remarqué que sur 31 personnes présentes dans la salle, il n'y avait que 3 rapatriés. Dans le village de Diou (Cercle de Kadiolo) par exemple, les intrants livrés par le projet FAO ont été mis à la disposition de groupement de femmes considérées comme logeuses des rapatriés qui seraient repartis. Ces derniers sont retournés d'où ils sont venus. Un autre constat amer est l'échec général des rapatriés dans le maraîchage lié, entre autre, à la non maîtrise des techniques de production des cultures maraîchères (surtout celle de la pomme de terre) et le problème d'eau dans les villages. Le président de l'Association des Rapatriés à Kolondieba a demandé aux membres de la mission les conditions suivantes :

- des grillages et des puits à grand diamètre ;
- l'aide aux rapatriés dans le petit élevage (mouton, chèvre et volaille) ;
- la formation des rapatriés dans les domaines suivants : jardinage, aviculture et alphabétisation ;
- l'équipement des rapatriés en matériels agricoles : charrues, charrettes, bœufs et semoirs.

L'introduction de la culture de la pomme de terre dans les localités comme Tenemakana, Tiniana, Zimpiela et Kolondieba est haute appréciée par les populations. Les paysans ont affirmé que si la FAO persiste dans le projet, il contribuerait à réduire la pauvreté. Les jeunes, au lieu de partir pour d'autres pays voisins pourront s'investir dans le maraîchage.

---

<sup>11</sup> Cf. Béma Ouattara et Makono Koné : Rapport de mission de supervision des activités de maraîchage des zones d'intervention du projet FAO visant les rapatriés de Côte d'Ivoire, Sikasso le 03 mai 2004.

De ce qui précède, on voit que le retour définitif des rapatriés à l'agriculture et au maraîchage exige un encadrement technique et un investissement à long terme.

## VII-2 Opération Faso Dambé de la société civile malienne

L'opération *Faso Dambé*, littéralement « l'honneur de la patrie », est un engagement de la société civile malienne à appuyer le Gouvernement malien dans son Plan de Secours et d'Evacuation de rapatriés maliens de la Côte d'Ivoire. Partout les Maliens, de l'intérieur comme de l'extérieur, se sont cotisés. Nous donnons le tableau ci-après pour montrer l'importance en chiffre de l'opération de *Faso Dambé*.

Les contributions sont faites en chèques, virements et espèces. Ont cotisé les individus, les associations de femmes, les syndicats, les Collectivités décentralisées, les banques, les partis politiques, les entreprises privées. Les contributions en nature étaient essentiellement des vivres (huile, céréale, sucre, savon) et des non vivres (couvertures, moustiquaires, friperie, véhicules et carburants).

Tableau 9 : Récapitulatif des contributions de l'opération Faso Dambé<sup>12</sup>

| Sources des contributions            | Montants    |
|--------------------------------------|-------------|
| Particuliers et organismes nationaux | 100 190 038 |
| Maliens de l'extérieur               | 41 313 185  |
| Comités régionaux                    | 8 786 500   |
| Valeur des contributions en nature   | 193 237 010 |
| TOTAL                                | 343 526 733 |

<sup>12</sup> Plus de détails, voir *Point de la collecte de l'opération solidarité retour Faso Dambé*, 2002-04-2003.

### **VII-3 La Direction du Développement Social et de l'économie Solidaire à la recherche des micro crédit pour les femmes rapatriées**

Les agents du Développement Social et de l'économie Solidaire aident les femmes rapatriées à monter de petits projets (Activités génératrices de revenus) pour l'obtention de micro-crédits auprès des caisses décentralisées. A Sikasso, ces femmes sont surtout versées dans le petit commerce. Cette activité leur permet de survivre et de nourrir leurs enfants. Nombre de migrants maliens installés en Côte d'Ivoire sont de religion musulmane et sont polygames. Face aux exactions et aux violences consécutives au conflit, ils décident d'envoyer au Mali leurs enfants scolarisés ou en âge d'être scolarisés, accompagnés d'une de leurs femmes afin que celle-ci veille à leur scolarité. Pour se faire, les hommes promettent d'envoyer de l'argent mais les femmes n'ont souvent même pas de leurs nouvelles *a fortiori* de recevoir d'eux de l'argent. Elles n'ont pas d'autres choix que de s'endetter. «Les dettes nous tuent » disait une de nos interlocutrices à Sikasso. Le plus sérieux problème relatif aux activités génératrices de revenus soulevé par les agents du Développement Social et de l'économie Solidaire est le recouvrement des dettes. Les femmes rapatriées fournissent l'effort seulement de rembourser le crédit la première année. A la deuxième année, c'est le refus.

### **VII-4 La formation des volontaires secouristes par la Croix Rouge pour assister les victimes de la guerre à la frontière et dans les camps**

Après l'éclatement du conflit, la Croix Rouge s'est basée à Zégoua, la frontière, afin de secourir les rapatriés et les réfugiés en vivres et non vivres. Pendant 8 mois elle a assisté les réfugiés des camps de Loulouni et de Faragouaran. A la frontière, les rapatriés recevaient des repas froids au soir de leur arrivée et du café chaud le lendemain matin, avant leur départ pour d'autres régions. La Croix Rouge a aussi formé des volontaires secouristes pour les Communes de Sibirila, Garalo et Manankoro, à raison de 8 volontaires par commune.

### **VIII - L'Association des Rapatriés Maliens de Côte d'Ivoire : mieux canaliser l'aide des institutions**

L'Association des Rapatriés Maliens de Côte d'Ivoire a été créée en décembre 2002. Le Récépissé a été obtenu le 08 janvier 2003. Selon son président, elle compte plus de 3 000 membres et a été mise en place pour gérer les problèmes auxquels étaient confrontés les rapatriés. Des milliers de rapatriés ont perdu leurs biens en Côte d'Ivoire. Par exemple, des magasins appartenant aux Maliens ont été brûlés. L'association se bat pour que les rapatriés ne tombent pas dans le piège de la délinquance et le banditisme eu égard aux difficultés quotidiennes rencontrées au Mali. Pour le moment, le bureau de l'association n'a pas enregistré de bandits arrêtés parmi les rapatriés. Selon Bourêma Konaté, les adhérents à l'association sont les plus démunis. Les rapatriés aisés n'y adhèrent pas. En effet, le Comité Régional de Crise identifie à chaque arrivée de convoi les rapatriés démunis. Par exemple, dans la Fiche de suivi de crise N° 069 on indique l'arrivée, entre le 28 septembre 2002 et le 30 décembre 2002, de 689 personnes démunies qui ont été acheminées vers leur localité d'origine par le CRC. Les membres ont reçu une aide en fournitures scolaires en 2003. La GTZ est citée comme l'institution la plus engagée dans le domaine. En mars dernier, certains ont reçu de cette institution un don de trois à quatre sacs de maïs.

Afin de mieux évaluer les besoins et canaliser l'aide, l'association a régulièrement recensé ses adhérents en précisant les effectifs d'enfants scolarisables et scolarisés comme le montre le tableau ci-dessous

Tableau 10 : Familles et de scolaires maliens rapatriés de C.I. recensés par l'Association des Maliens rapatriés de C.I. résidant à Sikasso

| Dates      | Chefs de ménage |        | Enfants non scolarisés |        | Enfants scolarisés |        |
|------------|-----------------|--------|------------------------|--------|--------------------|--------|
|            | Hommes          | Femmes | Garçons                | Filles | Garçons            | Filles |
| 14/04/2003 | 328             | 16     | 649                    | 605    | 255                | 203    |
| 25/04/2003 | 414             | 23     | 793                    | 759    | 352                | 255    |
| 20/05/2003 | 790             | 28     | 930                    | 903    | 469                | 299    |
| 21/07/2003 | 930             | 39     | 1167                   | 1087   | 561                | 375    |

### **XIX- Les élèves rapatriés de Côte d'Ivoire vers le Mali : d'une école en situation de conflit à une école pléthorique**

Le caractère pléthorique des classes (du fondamental au supérieur) et la baisse du niveau académique des élèves et des enseignants sont les deux points de controverse les plus âpres autour de l'avenir de l'école malienne depuis plus d'une décennie. Comment une école si malade peut-elle accueillir des centaines d'élèves venant de Côte d'Ivoire ? Un Directeur de CAP, disait que « les élèves rapatriés ont quitté un problème pour un autre ».

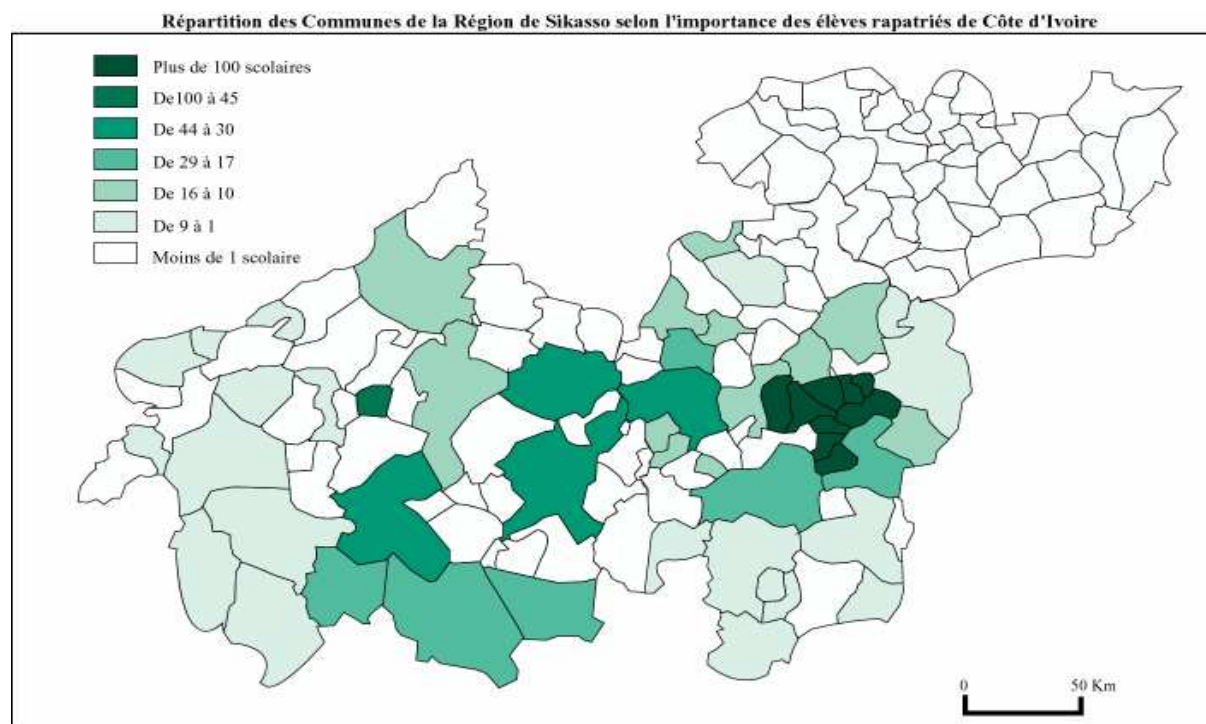
Le chef de la section éducation préscolaire et spéciale affirme que Kadiolo, Yanfolila et Sikasso I sont les trois zones de prédilection des élèves rapatriés de Côte d'Ivoire. Lorsque le conflit a éclaté en septembre 2002, les différents CAP de la Région ont reçu plus de 1000 enfants. Les CAP ont demandé l'aide du ministère et des partenaires (USAID). C'est ainsi que des abris provisoires ont été construits (3 à Kalana), des table bancs et des fournitures ont été distribués aux différents CAP. Les élèves réfugiés étaient, au début de la crise, reçus dans des camps à Loulouni, Kadiolo et Faragouana. 10 classes (tentes), 8 pour le fondamental et 2 pour le pré-scolaire ont été érigées. Après 2003, ces écoles ont été fermées et les enfants réfugiés transférés à l'école malienne. Les enfants maliens étaient directement versés à l'école

publique. Bien que les problèmes soient identiques dans toutes les écoles, décrivons l'exemple du CAP de Sikasso I.

Tableau 11 : Récapitulatif par C.A.P., par sexe et par cycle d'enseignement fondamental des élèves rapatriés de Côte d'Ivoire à différentes dates

| C.A.P.                  | 1 <sup>er</sup> cycle |        | 2 <sup>ème</sup> cycle |        | Total |
|-------------------------|-----------------------|--------|------------------------|--------|-------|
|                         | Garçons               | Filles | Garçons                | Filles |       |
| Bougouni (14/12/2004)   | 61                    | 19     | 35                     | 11     | 126   |
| Kadiolo (au 25/12/2004) | 122                   | 48     | 26                     | 6      | 202   |
| Kolondièba (21/12/2004) | 69                    | 24     | 5                      | 1      | 99    |
| Sikasso I (28/11/2003)  | 316                   | 185    | 141                    | 62     | 704   |
| Sikasso II (12/12/2003) | 32                    | 13     | 12                     | 3      | 60    |
| Yanfolila (08/12/2003)  | 59                    | 23     | 28                     | 8      | 118   |
| Koumantou               | 52                    | 20     | 10                     | 12     | 84    |
| Nièna (10/12/2003)      | 87                    | 45     | 19                     | 8      | 159   |
| Total                   | 685                   | 338    | 231                    | 88     | 1 552 |

Figure 7 : Répartition des communes de la Région de Sikasso selon l'importance des élèves rapatriés de Côte d'Ivoire



Tous les CAP Ne recouvrent pas les mêmes réalités en termes de solarisation. Le CAP de Sikasso I est plus attractif que les CAP où le taux de scolarisation est faible. Pour l'année 2003-2004 Sikasso I comptait plus de 700 élèves revenus de Côte d'Ivoire.

Tableau 12 : Répartition par sexe et cycle d'enseignement des élèves rapatriés maliens de Côte d'Ivoire au C.A.P. de Sikasso I

| Sexe     | Premier Cycle |         | Second Cycle |         | Total     |         |
|----------|---------------|---------|--------------|---------|-----------|---------|
|          | Effectifs     | % total | Effectifs    | % total | Effectifs | % total |
| Masculin | 316           | 44,9    | 141          | 20      | 457       | 64,9    |
| Féminin  | 185           | 26,3    | 62           | 8,8     | 247       | 35,1    |
| Total    | 501           | 71,2    | 203          | 28,8    | 704       | 100     |

L'ex-directeur du CAP de Kadiolo, dans une de ses lettres circulaires,<sup>13</sup> notait que l'effectif inattendu des élèves rapatriés a ébranlé toute la planification du CAP par rapport au mobilier scolaire. En 2003 le Cercle de Kadiolo a reçu 375 élèves rapatriés à travers les 18 écoles de la circonscription. Dans sa lettre, il propose d'accorder des subventions aux structures et au corps enseignant en vue de soutenir les écoles qui reçoivent les élèves rapatriés :

- accorder une subvention mensuelle à tous les Directeurs de 1<sup>er</sup> cycle, au nombre de 11 ;
- accorder une subvention plus substantielle aux professeurs de matières principales au 2<sup>e</sup> cycle. On en dénombre 7 en dehors de Loulouni ;
- accorder une subvention adéquate aux Directeurs de CAP pour la supervision.

Le Directeur du CAP de Sikasso I, à l'instar des autres Directeurs, insiste sur quatre problèmes que vivent les écoles qui reçoivent les élèves rapatriés :

- l'absence de tout dossier scolaire (Acte de Naissance, certificat de fréquentation, carte d'identité scolaire et relevée de notes) ;
- gonflement des effectifs déjà pléthoriques ;
- l'insuffisance plus marquée des classes et des fournitures scolaires ;
- le retour dans le système d'un bon nombre d'enfants déjà exclus de leurs écoles précédentes.

Les autorités scolaires et administratives sont unanimes que les élèves rapatriés de Côte d'Ivoire ne présentent aucun dossier civil et scolaire. Lorsqu'on leur demande leurs pièces ils disent ceci : «On a fui en abandonnant tout». L'Académie a ordonné à toutes les écoles de les accepter sur la base de leur propre déclaration, d'un mini-test ou sur présentation d'anciens cahiers.

Selon le Gouverneur de Sikasso, il y a trois catégories d'élèves rapatriés :

- les élèves qui sont arrivés d'eux-mêmes : ils disent avoir été abandonnés par leurs parents ivoiriens ou maliens (ce sont, en grande partie, des jeunes du secondaire et des écoles professionnelles) ;
- les élèves ivoiriens réfugiés au Mali avec leurs parents ;

---

<sup>13</sup> Cf. *Lettre circulaire No 03-062/CAP-KLO relative aux enfants rapatriés* du Directeur du Centre d'Animation Pédagogique de Kadiolo du 26 novembre 2003.

- les élèves de parents nantis : ils se sont installés au Mali afin que les enfants puissent y poursuivre leurs études.

En plus de ceux-ci, il y a des élèves libériens, nigériens, togolais et Burkinabé qui se sont repliés sur le Mali. Ils veulent y attendre la fin de la guerre. Mais le gouvernement du Mali a précipité leur départ vers leurs pays d'origine. Parmi les élèves maliens il y a beaucoup qui ont une scolarité entre le Mali et la Côte d'Ivoire. Ils ne sont pas maîtrisables car ils sont au Mali malgré eux. Il y a aussi le groupe de ceux qui ont abandonné les études au Mali. Un autre groupe à mentionner est celui de ceux qui viennent se faire enregistrer au Mali lors des examens. Ils viennent passer leur BT, BAC et DEF. L'Académie traite les dossiers des candidats au BAC et BT par contre le CAP gère le reste.

Au BAC, ces candidats étrangers ont un taux de réussite supérieur au taux national qui tourne autour de 30 %.

Tableau 13 : Statistiques Comparatifs des Résultats des candidats Etrangers aux nationaux au Baccalauréat, session de juin 2004

| Séries | Candidats inscrits |     |       | Admis   |     |       |         | % des admis BF, RCI sur l'ensemble des admis |
|--------|--------------------|-----|-------|---------|-----|-------|---------|----------------------------------------------|
|        | Burkina            | RCI | Total | Burkina | RCI | Total | %       |                                              |
| L.L    | 36                 | 15  | 51    | 19      | 9   | 28    | 92,16 % | 09,68%                                       |
| S.H    | 181                | 89  | 270   | 69      | 45  | 114   | 67,78 % | 17,67%                                       |
| S.B    | 229                | 73  | 302   | 33      | 17  | 50    | 27,48 % | 22,12%                                       |
| S.B    | 2                  | 2   | 4     | 0       | 3   | 3     | 75,00 % | 02,58%                                       |
| Total  | 448                | 179 | 627   | 121     | 74  | 195   | 50,40 % | 15,28                                        |

Les candidates étrangères ne viennent à Sikasso que pour passer leurs examens. Ils ne sont pas inscrits dans la région. Leur arrivée n'a de l'incidence que sur le nombre de feuilles à corriger et les dépenses qui sont liées. Elle n'influe pas le caractère pléthorique des classes ; selon le Directeur du CAP de Sikasso I, les classes étaient pléthoriques bien avant la crise ivoirienne, on comptait 200 élèves dans une seule classe.

« Vous avez l'impression que les élèves sont venus accueillir le Directeur du CAP. Un jour, lors de mes visites d'inspection je disais à un directeur de libérer les élèves qui étaient assis à même le sol. Il me dit, se sont les élèves de la classe » Monsieur. A Gelenikoro il y a 126 enfants en 6<sup>e</sup> année assis à même le sol.

Le Directeur du Second Cycle de Zégoua reconnaît qu'à cause de la pléthore, certains de ses maîtres enseignent 24 heures par semaine. Il n'y a pas une seule classe qui a moins de 100 élèves : (par exemple, la 7<sup>e</sup> Année compte 172 et la 8<sup>e</sup>, 106). Il explique cette pléthore du Second Cycle par le fait que les écoles communautaires se multiplient plus vite. Par exemple, Koumatou compte plus de 273 écoles communautaires.

Le Directeur du CAP de Bougouni, affirmait que l'Académie de Sikasso avait demandé à tous les Directeurs d'école de recenser systématiquement les enfants revenus de Côte d'Ivoire. Toutes les écoles ont communiqué le résultat de leur recensement à la Direction de l'Académie.

Selon lui, un autre problème crucial que les Directeurs rencontraient avec ces enfants est lié à leur âge. Le Gouvernement avait demandé aux autorités scolaires de ne pas être rigoureuses avec les élèves rapatriés. C'est pourquoi ils sont inscrits dans les classes où ils voulaient être. Le Directeur du CAP de Koumantou disait qu'un jour le président de l'Association des Rapatriés était venu lui présenter un enfant qu'il voulait inscrire en 6<sup>e</sup> Année alors que l'enfant a été renvoyé en 2<sup>e</sup> Année. Le collectif des femmes enseignantes de Bougouni a organisé un concours au niveau du second cycle pour avoir une idée sur le niveau de ces enfants.

Selon les agents de la Croix Rouge de Bougouni, dans les Communes de Manakoro, Garalo et Sibirila toutes les classes connaissent une pléthore suite à l'arrivée massive des élèves rapatriés. L'équipe de prospection s'était proposée de visiter ces trois communes. Pour des raisons financières et de temps, la visite n'a pas eu lieu. Dans ces communes, les enfants sont amenés à l'école par des intermédiaires maliens qui les inscrivent comme des enfants réguliers.

La situation au secondaire n'est pas aussi critique que celle du fondamental, comme l'atteste le tableau ci-après :

Tableau 14 : Répartition des élèves rapatriés du Lycée Monseigneur de Montclos par classe selon le sexe et l'année scolaire

| Sexe     | Année 2002 – 2003 |                   |                   | Année 2003 - 2004 |                   |                   | Année 2004 - 2005 |                   |                   | Total |
|----------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------|
|          | 10 <sup>ème</sup> | 11 <sup>ème</sup> | 12 <sup>ème</sup> | 10 <sup>ème</sup> | 11 <sup>ème</sup> | 12 <sup>ème</sup> | 10 <sup>ème</sup> | 11 <sup>ème</sup> | 12 <sup>ème</sup> |       |
| Masculin | 4                 | 3                 | 12                | 8                 | 11                | 18                | 4                 | 1                 | 2                 | 63    |
| Féminin  | 3                 | 2                 | 4                 | 2                 | 2                 | 1                 | 0                 | 0                 | 1                 | 15    |
| Total    | 7                 | 5                 | 16                | 10                | 13                | 19                | 4                 | 1                 | 3                 | 78    |

#### **X- L'école du camp des réfugiés de Loulouni : une éducation d'urgence de courte durée**

Pour la gestion de la crise ivoirienne, le gouvernement du Mali, avec l'appui des partenaires au développement, a mis sur pied une commission dont l'UNICEF assurait la présidence du volet éducation. C'est ainsi qu'en septembre 2003, une école a été ouverte au camp des réfugiés de Loulouni à l'intention des enfants scolarisés et une classe de maternelle pour encadrer les enfants de 3 à 5 ans. A son ouverture l'école comptait 52 élèves au premier cycle et cinq au second cycle.

Selon un agent de l'ONG Groupe de Recherches et d'Application Technique (GRAT), en plus de l'UNICEF, la Coopération Canadienne et Save The Children étaient impliquées dans la création de cette école. Ces institutions avaient exigé que les enseignants de l'école soient des réfugiés<sup>14</sup>. Il y a en avait qu'un seul. Les autres étaient des contractuels maliens formés par les conseillers pédagogiques de l'Académie. Le suivi pédagogique de ces jeunes maîtres était confié aux trois Directeurs d'école du village de Loulouni. Le Directeur du CAP quant à lui,

---

<sup>14</sup> Pour plus détails, voir le *Rapport de Projet : Education d'Urgence*, du Groupe de Recherches et d'Applications Techniques de juillet 2003.

durant les six mois qu'a duré la formation, a effectué deux missions de supervisions par mois en compagnie d'un ou de deux de ses Conseillers généralistes. Selon le Rapport de fin de projet du CAP de Kadiolo, l'expérience de l'éducation d'urgence a été si satisfaisante que sur l'initiative du Directeur de l'Académie de Sikasso, un examen a été organisé à l'intention des élèves de 6<sup>e</sup> Année dans les mêmes conditions que celles du Certificat de Fin d'Etudes du 1<sup>er</sup> Cycle de l'Enseignement Fondamental.<sup>15</sup> Le rapport dégage cependant quatre types de difficultés auxquelles est confrontée l'école d'urgence :

- la formation : les enseignants contractuels, même s'ils étaient courageux, n'ont pas été suffisamment formés à l'application des innovations pédagogiques en vigueur dans le programme officiel ;
- la documentation : aux difficultés de formation, se sont ajoutées celles de la documentation adéquate. Les manuels scolaires remis par l'ONG Save The Children ne correspondaient souvent ni au programme ni à l'innovation pédagogique en vigueur ;
- le matériel pédagogique : certaines disciplines nécessitaient un matériel individuel et collectif comme le matériel de géométrie (règles, équerres, compas, etc.) et de géographie (Globe, cartes, etc.) ;
- les salles de classes : elles ont été ingénieusement faites de matériaux plastiques et cela n'autorisait les cours que pendant les premières heures de la journée. Déjà à 11 heures, la chaleur était trop forte pour les enfants.

Suite à l'intervention du HCR, les enfants ont été transférés à l'école publique comme ce fut le cas du camp de Faragouana. Le HCR n'apporte pas une aide spécifique aux enfants réfugiés, mais il soutient les écoles où sont inscrits ces enfants. Le camp est implanté au cœur du village. A notre passage, il ne comptait que 59 réfugiés (500 à la création du camp) ivoiriens, 3 Burkinabé et 1 Nigérian. Les nouveaux arrivés préfèrent continuer sur Bamako, Sikasso pour chercher du travail. Selon l'agent de la Protection Civile, les réfugiés et les populations de Loulouni se fréquentent bien. Les femmes réfugiées vendent des repas ou font la coiffure.

---

<sup>15</sup> Cf. *Rapport de Fin de Projet : Education d'Urgence*, 23 juillet 2003, CAP de Kadiolo.

## **XI- Le problème d'adaptation des élèves rapatriés**

Les conseillers pédagogiques à l'Académie de Sikasso ont avoué qu'il n'existe pas de suivi pour ces élèves rapatriés. Une fois qu'ils sont inscrits, ils sont considérés comme des Maliens. L'Académie ne gère que l'urgence. Elle laisse les CAP s'occuper du reste. Cependant, les directeurs d'école affirment que ces élèves rencontrent plusieurs types de difficultés, parmi lesquelles nous retenons les plus importantes :

- matérielles : certains directeurs d'école mettent l'accent sur le dénuement total de ces enfants. Ils ne possèdent aucun moyen didactique pour suivre les cours au Mali. Nombre d'entre eux n'ont pas la possibilité de payer les frais de transfert (5 000 francs CFA). Les parents qui les accompagnent (une mère ou un frère) paraissent si pauvres que le directeur ne peut pas leur exiger de payer des fournitures ou le frais de transfert. Au contraire, il arrive que le directeur leur fasse don de 1 000 francs comme geste de solidarité. Il y a des parents d'élève aisés, mais ils ne veulent pas payer non plus. Ils veulent jouir des mêmes faveurs que celles accordées aux pauvres. On disait qu'un jour, un homme s'est présenté à Sikasso avec 11 enfants. Bien qu'il n'était pas pauvre, il ne voulait rien payer.
- culturelles : Plusieurs de nos interlocuteurs pensent que les enfants ivoiriens sont plus indisciplinés que ceux du Mali. A propos de la discipline des enfants rapatriés les opinions sont partagées. On pense qu'il y a les deux extrémités : soit ils sont très polis, soit très impolis. D'autres ont reconnu avoir renvoyer de chez eux des élèves rapatriés à cause de leur mauvais comportement. Ils pensent que cela est lié à la culture de la violence qui sévit en Côte d'Ivoire. Au lycée De Montclos de Sikasso on disait que les animateurs les plus actifs de l'Association des Etudiants et Elèves Maliens (AEEM) sont les élèves originaires de la Côte d'Ivoire. Le surveillant de ce lycée affirme que les rapatriés portent régulièrement leur tenue. Ils travaillent avec l'idée de retourner en Côte d'Ivoire, car leurs parents sont encore là-bas.

Il y a le cas particulier des réfugiés du camp de Loulouni transférés dans les écoles publiques. Le Directeur du 1<sup>er</sup> cycle B de cette école se plaint de leur comportement : ils sont au nombre de 27 repartis dans 6 classes. On pense que la plupart d'entre eux étaient des exclus. Ils ne viennent pas à l'heure, rentrent à la maison quand ils le

veulent, prennent tout leur temps pour manger pendant les récréations. Sur les 27, 8 sont retournés en Côte d'Ivoire, les 19 sont encore dans le camp.

- sociales : la plupart de ces élèves ont des logeurs maliens pauvres. Ils sont souvent victimes des duperies de ces derniers. Des enfants se retrouvent, tout d'un coup, au Mali chez des cousins éloignés ou dans des familles où ils sont de trop. Pour toutes ces raisons, ces enfants rencontrent de sérieux problèmes dans les études. Ils ont souvent des problèmes de nourriture.

### **XI - La performance scolaire des élèves rapatriés, comparée à celle des Maliens**

Le censeur du lycée De Montclos avoue que les rapatriés ont un pourcentage de réussite au BAC très élevé. Tous les Directeurs de CAP reconnaissent que malgré leurs problèmes d'adaptation au contexte malien, les élèves ivoiriens sont plus performants que ceux du Mali précisément dans les matières littéraires (français, anglais). Ils se moquent du français des élèves maliens. Les petites querelles sont fréquentes entre élèves maliens et rapatriés car les derniers se considèrent « supérieurs » aux premiers. Selon le Directeur du CAP de Koumatou, le taux relativement élevé de réussite chez les rapatriés est lié au fait que le système ivoirien d'enseignement est plus performant que celui du Mali. La Côte d'Ivoire ignore la double vacation. La surcharge est rare chez les Ivoiriens. C'est pourquoi ils remportent tous les lauréats organisés par les CAP ou l'Académie.

## CONCLUSION

De l'aveu des responsables scolaires et administratifs, en septembre 2002 (début du conflit), tout le monde croyait à une fin rapide du conflit. C'était le moment des hésitations, c'est après que le gouvernement malien a pris le problème au sérieux. Les points suivants se dégagent de cette première investigation :

- les Régions frontalières subissent lourdement les conséquences du conflit. On parle de la mort de Zégoua ou d'une démographie galopante à Bougouni et à Sikasso ;
- les rapatriés et les réfugiés retournent en Côte d'Ivoire malgré une politique de développement agricole visant à les stabiliser ;
- les femmes et les enfants sont plus exposés à la souffrance au Mali car ils sont coupés de leurs pères et de leurs époux ;
- les écoles maliennes ne sont pas à mesure d'assurer aux élèves rapatriés de bonnes conditions d'études. Ils vivent au Mali la double vacation, système inexistant en Côte d'Ivoire ;
- la situation difficile de l'école malienne, dans les localités à forte concentration d'élèves rapatriés, s'est empirée ;
- un suivi de ces élèves semble être nécessaire, car la tendance pour les Ivoiriens d'envoyer leurs enfants étudier au Mali ou dans la sous région ne baissera pas même si les armes se taisaient.

Lorsque les enfants réfugiés sont arrivés, ils ont été inscrits dans les écoles des camps. Puisque le conflit perdure, on a trouvé que laisser les étrangers étudier dans les camps était de la ségrégation. Ils ont été mélangés aux Maliens sans une politique de suivi et d'évaluation. Certains responsables pédagogiques pensent que l'expérience des écoles réservées aux rapatriés ou leur appui ciblé devait être poursuivi. Ils affirment que les belles initiatives relatives à l'encadrement des élèves rapatriés ont été abandonnées par faute de moyens. Le moment de pique de la crise (20002-2003) est passé mais il faudrait une série de réflexion sur l'avenir. Les CAP et les Académies doivent élaborer des projets dans ce sens. Car la prise en charge des élèves rapatriés et réfugiés est un problème qui demeure. Dans le rapport de fin de projet pour l'éducation d'urgence, on peut retenir les recommandations suivantes si la situation en Côte d'Ivoire ne changeait pas :

- la construction si possible de salles de classes. Cela aura l'avantage de décongestionner l'école de Loulouni et des autres CAP en proie à des effectifs pléthoriques ;
- la multiplication des suivis pédagogiques par la dotation de moyens logistiques au CAP ;
- la dotation en matériels de géométrie et système métrique ;
- l'adaptation des livres à utiliser par les maîtres ;
- l'adaptation des cours comme la géographie au programme de l'école d'origine des enfants. ;
- l'évaluation finale : l'organisation de l'examen final spécial galvanisera davantage les enfants à l'avenir à cause de l'enjeu des résultats.

Les Conseillers pédagogiques des CAP et de l'Académie de Sikasso avouent que tellement le présent était pressant qu'ils n'ont pas eu le temps de penser à l'avenir. Cependant certains sont conscients que si le conflit perdure ou s'exacerbe les risques suivants menacent les zones frontalières de Sikasso : d'une part, certains rapatriés et réfugiés resteront au Mali ; d'autre part, le Mali connaîtra de nouveaux flux de populations ; enfin, d'autres iront faire la guerre. Les jeunes Maliens risquent en effet d'être enrôlés dans la guerre ; depuis le début du conflit, il n'est pas rare de voir des rebelles dans les rues de Sikasso, les armes à la main.

## **PERSPECTIVES DE RECHERCHE**

Sur la base de ces divers enseignements, plusieurs perspective de recherche peuvent être avancées, qui s'avèreraient nécessaire en vue d'une connaissance plus approfondie des conséquences du conflit ivoirien sur l'éducation au Mali :

- mener des enquêtes socio-démographiques approfondies dans les autres zones du Mali. Il serait utile de connaître l'impact du conflit dans toutes les Régions du Mali afin d'établir de plus solides références pour la comparaison ;
- inclure si possible la Côte d'Ivoire comme site d'enquête. Cela permettrait de suivre la trajectoire des élèves et de leurs parents entre le Mali et la Côte d'Ivoire ;
- réaliser une étude statistique plus fine de la présence, au niveau des villages et des écoles, de rapatriés maliens, afin de mieux appréhender les problèmes éducationnels qui se posent aux localités d'accueil et aux familles de rapatriés ;
- réfléchir sur les solutions possibles aux problèmes ainsi identifiés.

## BIBLIOGRAPHIE

### Documents de Services

- 1) Délégation Générale des Maliens de l'extérieur, Bureau des statistiques et informatique, *Information sur la Communauté malienne vivant à l'étranger*, Koulouba (Bamako), juin, 2004.
- 2) Direction Générale de la protection civile, Dossier crise ivoirienne, *Tableau récapitulatif des Maliens rapatriés* de la Côte d'Ivoire, avril 2003.
- 4) GTZ, *Insertion socio-économique des maliens rapatriés de la République de Côte d'Ivoire*, Avril 2003.

### Journaux

*L'ESSOR*, Quotidien National d'information, Bamako, Mali :

- N° 14803 du mercredi 25 septembre 2002
- N° 14805 du vendredi 27 septembre 2002
- N° 14813 du mardi 9 octobre 2002
- N° 14826 du mercredi 30 octobre 2002
- N° 14831 du mardi 5 novembre 2002
- N° 14856 du mercredi 11 Décembre 2002
- N° 14862 du vendredi 20 Décembre 2002
- N° 14886 du mardi 28 janvier 2003

*Le monde diplomatique*, Rébellion militaire, Massacre, La Côte d'Ivoire à la dérive, 1<sup>er</sup> Octobre 2002

## ANNEXES

### **Liste des structures intervenant dans la prise en charge des rapatriés et des réfugiés :**

Délégation Régionale de la Chambre de Commerce et d'Industrie (apport en eau potable)

Maires des communes frontalières

Compagnies locales de transport public

Croix Rouge

GTZ

OMS

USAID

PNUD

MSF

PSF

HCR

Coopération Suisse

UNICEF

PAM (et ses partenaires d'exécution : Agro-Action Allemande, Mali Enjeux, Save the Children et Care)

CREIM : Club des responsables d'entreprises ivoiriennes au Mali

Islamic Relief

Catholique Relief

Mission Catholique de Sikasso

Mission Protestante de Sikasso

ODES-Mali

CMDT

La société civile

## Liste des personnes interviewées

### Bougouni

Mamadou Coulibaly, maire de la ville,

Mohamed Coulibaly, président de la Croix Rouge

Hamidou Sangaré, secrétaire général de la Croix Rouge

Dramane Coulibaly, responsable du Service de Développement Social et de l'Economie Solidaire, Noumoukè Sidibé, Directeur du Centre d'Animation Pédagogique (CAP)

Monsieur Touré, Préfet de Bougouni

### Koumatou

Mamadou Merry Diakité, Directeur du CAP

### Sikasso

Bocary Samasékou, Gouverneur

Alfouseini Sall, Directeur adjoint à l'Académie

Mamadou Daou, chef division Education de Base à l'Académie

Mohamed Sokona, chef division Planification des Examens et Concours à l'Académie

Madame Touré Binta M'Bodj, chargée de partenariat au CAP à l'Académie

Mamadou Diallo, chef de la section Education préscolaire et spéciale à l'Académie

Monsieur Coulibaly, syndicaliste à l'Académie

Adama Traoré, Directeur du CAP1

Syna Traoré, conseiller au CAP1

Broureima Traoré, Conseiller CAP1

Assouman Madiou, Proviseur du lycée Mgr. De Montclos

Nanourou Sanogo, Surveillant Général au lycée Mgr. De Montclos

Thiorou Moctar Dembélé, censeur au lycée Mgr. De Montclos

Capitaine Sory Dieffaga, directeur de la Protection Civile

Mohamed Sidibé, Secrétaire à la Protection Civile

Mamadi Kanté, représentant régional de la Croix Rouge,

Seydou Keïta, Directeur Régional de l'Appui au Monde Rural où nous avons été reçus par directeur et Makono Koné, chef de section Recherche, Développement

Manasara Togo, adjoint au Directeur de l'Appui au Monde Rural

Association des Rapatriés Maliens de Côte d'Ivoire

Ousmane Traoré, président

Bourêma Konaté, membre

Bintou Coulibaly, membre

Fatoumata Comou, membre

### Zégoua

Fatogoma Ouattara, Maire

Monsieur Dicko, Sous-préfet de Kadiolo

Bakary Coulibaly, Deuxième adjoint au maire

Shaka Sangaré, Secrétaire général

Saliou Touré, Directeur du CAP de Kadiolo

Logona Traoré, Chargé de relations avec les partenaires au CAP de Kadiolo

Issa Sidibé, conseiller d'anglais au CAP

Soungalo Coulibaly, Directeur de l'école privée «Katiémé»

Youssef Berthé, Directeur Second Cycle Zegoua

Salif Diounou, Directeur 1<sup>er</sup> Cycle

Yacouba Togola, agent de l'ONG Groupe de Recherches et d'Application Technique (GRAT)

Loulouni

Zanfoun Sanogo, Directeur du 1<sup>er</sup> Cycle (Pédagogie Convergente)

Fily Kanté, Directeur de 2<sup>e</sup> Cycle

Meyergué Traoré, Directeur du 1<sup>er</sup> cycle B.

**Visite au camp des réfugiés**

Sergent Alpha Sissoko, gardien du camp

**Guide d'entretien****I. *Focus groups* (Associations de Maliens rapatriés de CI, les familles de rapatriées)**

Date de l'enquête

Ville/village

Région administrative

Nom et date et création de l'association

**1.1. Le rapatriement**

Dates et lieux de départ de côte d'ivoire

Villes ou villages de destination en provenance de la CI ?

Zones de transit /...../

Durée de séjour au Mali /...../

Comment êtes-vous arrivés ? (seul ; famille ; convoi national ; autres à préciser)

Nombre d'enfants scolarisables /scolarisés

Les problèmes rencontrés pour la scolarisation des enfants (frais d'inscription, condition d'accueil à l'école, adaptation à l'environnement scolaire)

Importance de perte de biens mobiliers et immobiliers

Relations du rapatrié avec les parents restés au Mali

## Les problèmes d'intégration socio-économique

Comment la crise a-t-elle affecté les membres de ta famille et de ses biens ?

Comment la décision de quitter la Côte d'Ivoire a été prise ?

Envisagez- vous de retourner ? oui /.../ non /.../

Si oui : très bientôt /.../ bientôt /.../ plus tard /.../

Pourquoi envisagez-vous de retourner ?

.....

### 1.2. La prise en charge

Avez-vous bénéficié d'actions de prise en charge ? oui /.../ non /.../

Si oui :

Domaine de l'action (santé, éducation, logement etc.) /...../

Nature de l'action /...../

Initiateurs /...../

Durée /...../

Autres bénéficiaires /...../

Evaluation des impacts /...../

Avez-vous eu à formuler des plaintes ou à faire des revendications spécifiques

oui /.../ non /.../

Si oui :

Domaines /...../

Nature des plaintes /...../

Structures visées/...../

Actions entreprises /...../

Evaluation des actions /...../

## II. Les institutions

Date de l'enquête /...../

Ville/village /...../

Région /...../

Nom de l'institution /...../

Type (Public = 1 ; Privé = 2 ; ONG = 3 ; autres = 4) /...../

Nom de la personne enquêtée /...../

Statut dans l'institution /...../

Avez-vous recensé des maliens rapatriés de Côte d'Ivoire ? oui /.../ non /.../

Si oui, combien /...../

Nombre d'enfants scolarisés recensés

Nombre d'enfants en âge d'être scolarisé

Votre institution a-t-elle été impliquée dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions, de mesures ou de législations en faveur des rapatriés de Côte d'Ivoire ?

Intitulé et objectifs visés de l'action : /.....

Initiateur de l'action : .....

Maître d'œuvre /.....

Coûts /...../

Baillleurs .....

L'action est-elle encore en cours ? Oui /\_\_\_/ non /\_\_\_/

## III. Structures scolaires (écoles, CAP et Académies)

Quels sont les problèmes que les élèves et étudiants rencontrent en passant du système éducatif ivoirien à celui du Mali ? (En termes de curriculum, de niveau de savoir et de compétences, d'accès aux outils didactiques).

Y a-t-il des enseignants contractuels rapatriés dans vos écoles ? (Nombre, niveau de diplôme).

### **Partie III**

## **L'IMPACT DU CONFLIT IVOIRIEN SUR LES SECTEURS SOCIOECONOMIQUES ET EDUCATIFS AU GHANA**

### **ETAT DES LIEUX**

**Par**

**eDWARDS n. nETHERLEY**

**cLAUDIA DOSSU**

**FABRICE BAMBA**

## I. INTRODUCTION GENERALE

La crise ivoirienne a bouleversé la stabilité de la Côte d'Ivoire mais également engendre des conséquences diverses sur les pays de l'Afrique de l'ouest, chacun dans des proportions différentes. Ces effets sont surtout considérables sur les pays voisins de la Côte-d'Ivoire. Les conséquences sont le plus ressenties au niveau des pays enclavés, tels le Burkina Faso, le Mali, le Niger, puis dans une moindre mesure des pays comme le Ghana.

Cependant, un paradoxe subsiste. En effet, si la crise semble affecter les pays de l'Afrique de l'Ouest dans leur ensemble, il est à noter que pris individuellement, cette crise permet à des pays comme le Ghana de se positionner de nouveau comme une force économique. En effet, quelques indicateurs actuels montrent que le Ghana connaît un regain économique important dans les secteurs de l'agriculture avec la production du cacao, mais aussi dans le secteur du transport maritime avec une très bonne utilisation du port de Téma par des pays sahéliens et enclavés, comme le Burkina, le Mali et le Niger.

Cette étude, sans avoir pour objectif de faire une analyse de type économique, envisage d'inventorier les effets globaux de la crise ivoirienne sur le Ghana en termes d'impact socioéconomique. Ces effets seront analysés au niveau des aspects suivants :

l'implication politique qui sera étudiée à travers les différentes médiations auxquelles le GHANA a participé ;

- la démographie avec cette principale question de savoir ce que la crise a induit en termes de mouvements migratoires et d'accueil de réfugiés d'autres pays ;
- l'éducation, pour apprécier ce que le Ghana a subi de plein fouet en termes de modification de ses programmes pour l'adapter aux migrants de retour ou pour mieux l'ouvrir à des réfugiés ou des nouveaux arrivants venus en majorité de la Côte d'Ivoire ou de pays francophones de la région ;
- l'économie est analysée pour cerner les secteurs dans lesquels la crise ivoirienne profite au Ghana.

Ainsi cette recherche est commanditée par le Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education et le Réseau international Famille et Scolarisation en Afrique. C'est une recherche qui s'inscrit dans une phase exploratoire. Elle est basée sur analyse situationnelle réalisée à partir d'informations et de données issues des rapports d'études sur la gestion de la crise, de la presse

Ghanéenne et des services de migration du Ghana. Nous avons également contacté certaines chancelleries pour disposer d'informations sur leurs ressortissants. C'est principalement les chancelleries du Burkina Faso, du Niger et du Mali, en tant que pays sahéliens ayant de nombreux ressortissants en Côte d'Ivoire. En somme c'est une étude qui fait le point des conséquences et des actions de cette crise sur le Ghana.

A l'issue de cette étude nous avons une vue globale des effets de la crise ivoirienne en termes de rapatriés ghanéens, de migrants transitoires, de réfugiés. Cette recherche exploratoire nous a également permis d'apprécier les mesures prises par le gouvernement Ghanéen pour la réinsertion de sa population migrante de retour, mais aussi pour l'accueil des migrants transitoires ou des réfugiés ainsi que plus spécifiquement de l'impact sur le social et l'économie.

Enfin les difficultés majeures rencontrées lors de cette étude sont que les données ont été difficilement accessibles. Les raisons avancées tenaient surtout à la confidentialité qu'il fallait observer sur les données.

## **II. CONTEXTE IVOIRIEN ET SITUATION DU GHANA PAR RAPPORT À LA CRISE**

La Côte d'Ivoire, autrefois réputée pour sa stabilité politique, n'a cessé de s'enfoncer dans la spirale de la violence politique depuis le coup d'Etat du 24 décembre 1999 qui avait porté au Pouvoir le Général Robert Guéi. Celui-ci après avoir tenté de se maintenir à la suite d'une élection assez houleuse et qualifiée de mascarade par de nombreux observateurs se verra destitué par une mobilisation populaire organisée par Gbagbo Laurent. C'est lui qui sera donc proclamé Président. Cette élection avait cependant des relents d'insatisfaction et présentait des prémices de frustrations chez une partie de la population, étant donné que deux sérieux challengers avaient été exclus de ces élections. Il s'agit de l'ancien président Henri Konan Bédié, renversé par le coup d'Etat de 1999, et de Alassane Dramane Ouattara originaire du Nord de la Côte d'Ivoire, accusé par certains d'être plutôt originaire du Burkina Faso que du Nord de la Côte d'Ivoire.

Cependant, cette frustration d'une partie de la population a été précédée d'un malaise socioéconomique sur fonds identitaire. En effet, en novembre 1999, un litige foncier entre autochtones Krumens et Burkinabé dans la région de Tabou (sud-ouest) fait cinq morts. A la base de ce litige, c'est la revendication de la terre par des Ivoiriens à des exploitants Burkinabé avec pour justification du retour de la terre aux ivoiriens. Comme fondement à ces revendications se trouve le concept d'**IVOIRITE** initié par le président Henri Konan Bédié qui est sensé définir les valeurs

induites par la citoyenneté ivoirienne. Ce concept va alors servir de motif pour la "chasse aux sorcières" et à des actions de pogroms et de xénophobie contre les ressortissants Burkinabé et maliens. En quelques semaines, près de 20.000 Burkinabé sont chassés des plantations par les autochtones. Ces violences se répéteront en août 2000, opposant les mêmes protagonistes. Dans cette spirale de violence aucune communauté étrangère n'est alors épargnée.

Le 19 septembre 2002, l'opinion internationale est informée d'une tentative de coup d'Etat militaire qui très vite va se révéler être une rébellion armée qui, progressivement, s'installe dans la moitié Nord de la Côte d'Ivoire. Très vite les autorités Ivoiriennes vont accusé leurs voisins comme le Mali et le Burkina Faso d'être impliqués dans la déstabilisation de la Côte d'Ivoire. Le Ghana est par contre dans cette tentative considérée par le Régime Ivoirien comme le pays frère qui ne s'immisce pas dans les affaires intérieures de la Côte d'Ivoire. En somme, si le Mali et le Burkina sont fortement indexés de déstabilisateurs, le Pouvoir Ivoirien se rassure que le bon voisinage n'est pas entamé du côté Ghanéen.

Dans cette perception de la situation, les populations Burkinabé et maliennes sont plus menacées que les ghanéens. D'ailleurs, le chef de l'Etat du Burkina justifiera quelques semaines plus tard ce coup de force par les problèmes de rejet que connaissent les communautés étrangères en déclarant au cours d'une interview que *"Depuis trois ans, il y a en Côte d'Ivoire des préoccupations qui doivent être prises en compte par les dirigeants [parmi lesquelles] l'exclusion, la xénophobie"*.

Cette crise ivoirienne a des conséquences multiformes sur le Burkina avec le retour de nombreux Burkinabé de la Côte d'Ivoire qui sont obligés de passer par un "corridor" transitant par le Ghana. Ce corridor qui part de la Côte d'Ivoire et se prolonge vers le Ghana doit laisser passer des Burkinabé, des nigériens et des maliens de retour vers leurs pays. La facilitation de passage le corridor Ghanéen et la perspective d'un retour difficile dans leurs pays seront deux facteurs déterminants pour certains de ces migrants d'opter de s'installer momentanément pour les uns ou de se réfugier pour les autres au Ghana. En réalité le Ghana a subi le contrecoup au travers le retour des voisins sahéliens qu'à celui de ses ressortissants.

### III. LE GHANA FACE À LA CRISE IVOIRIENNE

Au Ghana l'impact de la crise ivoirienne sur le plan politique est assez marqué, car le pays s'est illustré par ses initiatives de médiation en vue de solutionner le conflit. Il a entrepris de prendre des mesures pour gérer les conséquences. Ainsi quelques tentatives de médiation à l'initiative ghanéenne sont relevées ; quelques dates et activités politiques menées par le Ghana pour aider à résoudre le

conflit Ivoirien sont à retenir:

- **22 septembre 2002** le Ghana envoie une délégation dirigée par le ministre des affaires étrangères Mr Hackman Owusu Agyemang à Abidjan pour trouver un accord de cessez-le feu.
- **29 septembre 2002**: Kufuor convoque un sommet extraordinaire de la CEDEAO à Accra .
- **30 octobre 2002** : des troupes ghanéennes sont dans le contingent du maintien de la paix en Côte d'Ivoire sous l'égide de la CEDEAO et des Nations Unies .
- **8 mars 2003** Table ronde a ACCRA sous l'égide du président John A Kuffuor
- **30 juillet 2004** : Relance des Accords de Marcoussis a Accra

#### IV. MESURES GOUVERNEMENTALES PRISES PAR LE GHANA

Comme nous venons de le montrer le Ghana est un pays qui est d'une façon ou d'une autre touchée de plein fouet par cette crise ivoirienne. Ainsi au plan politique les autorités du pays adoptent la démarche du pays voisin qui voudrait sauvegarder des bonnes relations avec la Côte d'Ivoire et avec les autres pays voisins comme le Burkina. Ainsi si au plan politique, cela va consister à des démarches visant la résolution du conflit entre protagonistes ivoiriens, en revanche c'est le territoire refuge et/ou de passage pour de nombreux Burkinabé, maliens et Nigériens. Ainsi le Ghana se retrouve touché à prima bord au plan humanitaire et soumis de fait à la gestion des flux des migrants de retour dans leur pays.

Néanmoins dans ce conflit, il faut noter que dès le **7 octobre 2002**, le Ministre ghanéen des affaires étrangères prend la décision d'évacuer de la Côte d'Ivoire les ressortissants ghanéens qui le souhaitent. Quelques semaines plus tard, en Novembre de la même année, on assiste à la mise en place du camps de réfugiés de Bole au nord du Ghana, qui constitue une étape importante dans le rapatriement des étrangers.

Avec ces étrangers, le Ghana va se retrouver confronté dès Janvier 2003 à des études de dossiers des demandeurs d'asile politique. La question des réfugiés et de la sécurité s'inscrit dès ce moment comme une des obligations auxquelles le Ghana doit faire face. Ainsi, sur le plan humanitaire les services de l'immigration ghanéenne et les institutions non gouvernementales telles que le HCR, le Catholic Relief Services, et HUMAN CORPS se sont retrouvés quelque peu débordés devant l'afflux massif de populations et de demandeurs d'asile en provenance de Côte d'Ivoire . En décembre 2002, il

est fait un don de vivres d'une valeur estimée à 30 millions de cedis soit presque 3500 dollars par le Ghanaean Disaster Management au camp de Bole qui accueille des réfugiés ivoiriens, burkinabé, maliens, libériens et nigériens.

En mars 2005, le ministre de la défense du Ghana effectue un voyage à l'intérieur du pays dans le district même de Bole afin de se rendre compte des conditions des réfugiés et de l'état de sécurité de la zone frontalière.

## **V. UN AFFLUX HUMAIN DIVERSIFIÉ**

Des le 26 septembre 2002, cent (100) ressortissants américains dont vingt (20) élèves ainsi que les membres de l'Administration de l'International Christian Academy de Bouaké évacués sur Accra. C'est aussi durant cette période que le ministre ghanéen des Affaires étrangères décide de faciliter le rapatriement des 2000 ghanéens vivant en Côte d'Ivoire et travaillant pour la plupart dans la pêche, le tourisme. Ainsi le transport aérien et terrestre est organisé à leur endroit pour faciliter leur retour.

A partir des données statistiques obtenues auprès des services de l'immigration ghanéenne, on estime que 40000 réfugiés libériens ont franchi la frontière en provenance de Côte d'Ivoire. Parmi ces libériens, 4000 ont demandé l'asile auxquels il faut ajouter plus de 1000 réfugiés d'autres nationalités. A la fin du mois de janvier 2003 et avant le déclenchement du rapatriement officiel de la population burkinabé en février 2003, le Ghana comptait environ 60 000 burkinabé qui s'étaient repliés momentanément ou de passage sur son territoire. Depuis cette date, on estime que plus de 600 000 burkinabé et un peu plus 75 000 maliens ont transité par le Ghana pour retourner chez eux. A l'heure actuelle en 2005, les services d'immigration du Ghana mentionnent que bien que les services ne disposent pas de mécanisme de suivi de entrées et des sorties du territoire ghanéen, on estime que Près de 105000 burkinabé et environ 15 000 maliens ont opté de rester au Ghana. Généralement, ils sont en situation transitoire espérant voir la situation s'améliorer en Côte d'Ivoire. Ces étrangers cherchent ainsi à rester au Ghana où ils tentent de s'insérer dans des activités agro forestières, en attendant un retour de la paix et de la sérénité en Côte d'Ivoire.

## **VI. IMPACT SOCIAUX SUR LE GHANA**

### **VI.1 Au plan de la sécurité**

On notera que face à cet afflux de population, les autorités ghanéennes avancent une recrudescence du banditisme et de l'insécurité liées aux incursions de gangs ou de "loubards" échappés des prisons ivoiriennes. En outre le Ghana craint également que la rébellion ivoirienne ne s'étende au Ghana, car il semble qu'il y ait eu des incursions rebelles répétées dans le nord du pays, au point qu'en mars 2005, le chef traditionnel du district de Bole aurait été interrogé par les autorités sur une supposée vente d'armes aux populations de Bouna dans le nord de la Côte d'Ivoire. C'est d'ailleurs dans ce cadre que se justifie le déplacement du ministre de la défense ghanéenne vers les lignes frontalières du nord-est et à tirer la sonnette d'alarme, quant à la gravité de tels dangers sécuritaires.

### **VI.2 Au plan de la solidarité humanitaire**

L'ONU a lancé un appel d'aide d'un montant de 22 millions de dollars pour faire face à cette situation humanitaire. En outre, en ce qui concerne les mesures de réinsertion des réfugiés ou des migrants de séjour temporaire, elles existent même si elles sont peu adaptées. Ainsi, des tentatives de soutien sont menées au compte goutte par les institutions comme la FAO, le HCR, l'UNICEF, le Cathwel, le Human Corps. Les tentatives de soutien se trouvent confrontées à une demande forte qui dépasse largement l'offre. En effet, le Gouvernement Ghanéen en collaboration avec les institutions internationales sur le terrain a certes pris des mesures pour faciliter le passage des rapatriés vers leur pays d'origine ou pour les installer dans les camps de réfugiés. Cependant le Gouvernement ghanéen va prendre des mesures sociales pour réhabiliter les Ghanéens de retour en leur offrant des logements d'urgence et des prêts de subsistances ou pour monter des entreprises.

En plus de la solidarité institutionnelle s'ajoutera la solidarité venant d'opérateurs économiques qui ont fait un don de 50 millions de cedis, soit environ 6000 dollars.

### **VI.3 Sur le plan de l'éducation**

Le système n'a pas été sérieusement touché par la crise, dans la mesure où la plupart des rapatriés étaient en transit ; Quant aux rapatriés ghanéens qui se sont installés dans leur pays d'origine, ils n'ont pas eu d'énormes problèmes à s'intégrer. Cependant pour les demandeurs d'asile non anglophones, ils ont généralement opté d'apprendre la langue avant de commencer des cours spécifiques ; toutefois 52% des demandeurs d'asile sont des anglophones d'origine libérienne et Sierra-Léonaise.

En revanche, avec l'afflux massif d'élèves francophones et d'ivoiriens en particulier, cela va

participer à développement significatif des écoles privées de langue et plus précisément dans le supérieur (Informatique, Administration, Marketing etc.). Ainsi, ils sont près de mille (1000) étudiants ivoiriens, déclarés auprès de l'ambassade de Côte d'Ivoire, qui ont été envoyés par leurs parents au Ghana pour étudier afin d'échapper à l'instabilité politique. Il est évident que la manière dont ces écoles se sont créées pour répondre à des besoins spontanés d'étudiants francophones ne peut que susciter une grande critique et méfiance des autorités éducatives ghanéennes qui considèrent que ces établissements scolaires sont souvent peu fiables.

Au-delà des mouvements de populations qui affectent le Ghana à cause de cette crise, certaines institutions ont été déplacées au Ghana pour des raisons de sécurité et qui sont entre autres le bureau de l'UEMOA, The British High Commission qui était le consulat d'Angleterre en Côte d'Ivoire.

## **VII. IMPACT OU EFFET ÉCONOMIQUE DE LA CRISE IVOIRIENNE SUR LE GHANA**

Indépendant depuis 1957, le Ghana a une superficie de 238 537 km<sup>2</sup>, avec une population de 21,4 millions (Banque mondiale, 2004). 70 % de la population vivent dans la moitié sud du pays. La densité est de 89 habitants au km<sup>2</sup>. La croissance annuelle de sa population est de 3 % pendant qu'avec ces 5 % de croissance économiques c'est l'un des pays en pleine expansion économique. Néanmoins est de 350 dollars US par tête. Le Ghana avant cette crise était un des pays d'Afrique de l'ouest les plus florissants sur le plan économique, malgré sa faible monnaie soumise à une inflation constante d'où le contraste avec ses performances économiques actuelles, étant donné que le pays connaît une bonne croissance économique de plus de 5 %, avec cependant un PNB annuel de 320 dollars (2004 banque mondiale) par habitant.

Sur le plan des exportations, le Ghana est réputé pour son sous-sol très aurifère qui est exploité par la société Sud-Africaine « ANGLOGOLD » en partenariat nuancé avec la société ghanéenne d'ASHANTI GOLDFIELDS on comptait près de 44,5 de tonnes d'or extraites en 1997. Quant au cacao, il occupe près de 40% des terres arables pour 45 % de la population active et contribue pour 35,5 % du PNB. Ce qui a toujours fait du Ghana, le deuxième grand pays exportateur de cacao au monde avec 19 % de la production mondiale et ce derrière la Côte d'Ivoire avec ses 39 %.

Certes avec la crise, la Côte d'Ivoire reste toujours première productrice de Cacao dans le monde, mais sa production a subi les contrecoups, permettant au Ghana de peser de plus en plus lourd dans la balance des exportations cacaoyères. Par ailleurs avec cette crise ivoirienne, les investisseurs étrangers et quelques agriculteurs se sont peu à peu déportés vers le Ghana pour des raisons de

stabilité. Ce qui a permis au Ghana de booster la filière passant d'une production de 500 000 tonnes en 2002-2003, à 800 000 tonnes en 2003-2004, pour retomber à 600 000 tonnes en 2004-2005.

Le Ghana s'est également doté d'infrastructures portuaires de pointe grâce aux recettes de Cacao, mais aussi en raison de nouveaux accords signés avec les pays enclaves qui ont fait du Ghana leur débouché maritime privilégié se retournant vers les ports de Tema et Takoradi. Ainsi pour le Mali seulement, il ressort que de 40 000 tonnes de fret en 2001, on est passé à 120 000 tonnes en 2002, et à 400 000 tonnes en 2003 ; tout cela au détriment des ports d'Abidjan et San Pedro qui conséquemment depuis septembre 2002 ont perdu près de 50 % de leurs activités. Les nouvelles recettes ont ainsi permis de moderniser le port de Tema et de développer celui de Takoradi jusque là réservé seulement aux exportations.

Aussi, d'un point de vue touristique, la Côte d'Ivoire était la destination privilégiée mais avec l'instabilité, voire les risques d'insécurité qui y sévissent, une affluence très marquée sur le Ghana s'est faite ressentir ; ce qui par ailleurs permet au Gouvernement ghanéen de faire fluctuer à son gré le cedi facilitant ainsi une meilleure entrée de devises. On peut au regard de tout cela avancer que le Ghana est certainement l'un des plus grands bénéficiaires de la crise ivoirienne, économiquement parlant, car au premier trimestre 2005 le taux de croissance était de 5,6 %, un taux d'accroissement largement supérieur au taux d'accroissement de la population actuelle qui est d'un peu plus de 2 %.

## **PISTES ET PERSPECTIVES DE RECHERCHES**

Au regard de la position stratégique que le Ghana a joué dans cette crise, il serait intéressant de mener des études approfondies auprès des services d'immigrations du Ghana mais aussi d'entreprendre des enquêtes dans les zones frontalières avec la Côte d'Ivoire pour mieux connaître le nombre de Burkinabé, Maliens et Nigériens qui ont décidé de replier ou d'attendre sur le territoire ghanéen en attendant que la situation s'améliore. A ce niveau, est important de savoir si ce repli ou cette attente transitoire est faite avec l'ensemble de la famille. Si tel est le cas, comment se fait la scolarisation des enfants surtout ceux qui avaient déjà entamé un cursus scolaire en français ?

Il est aussi pertinent d'étudier le profil des étudiants ivoiriens qui viennent s'inscrire dans les écoles et universités privées du Ghana. Ce type d'études permettra de savoir si le nombre d'étudiants ivoiriens a augmenté ou baissé, en rapport avec le déclenchement de la crise ivoirienne de septembre 2002. Par ailleurs, les études spécifiques qui seront menées sur les étudiants devront également nous renseigner sur le profil et les origines de ces étudiants, et partant nous permettre de savoir s'il existe parmi des étudiants Burkinabé et maliens dont les parents vivent toujours en Côte d'Ivoire.

Enfin l'équipe du Ghana pense qu'il est plus que nécessaire que le Ghana entreprenne une étude nationale pour mieux disposer d'informations sur l'impact socioéconomique et politique de cette ivoirienne sur le pays.

## CONCLUSION

Avec la crise ivoirienne, le Ghana apparaît comme le pays de l'Afrique de l'Ouest qui semble le plus touché en termes d'implication de haut niveau aussi bien humanitaire, sociale que politique, mais aussi en termes de gain économique. Ainsi, si au plan politique le pays a jugé que son implication lui permettait d'entretenir de bonnes relations avec son voisin ivoirien, le Ghana s'est retrouvé comme un territoire d'arrière plan et de passages pour de nombreux réfugiés, rapatriés ou des migrants d'autres horizons ou vers d'autres pays. Il est évident qu'en plus des demandeurs d'asile qui sont nombreux et qui sont pour la plupart du temps des anglophones, l'étude montre que de nombreux Burkinabé et maliens font du Ghana une zone de transition migratoire pour un retour vers leurs pays ou pour un repli en attendant que la situation s'améliore. Quant à l'impact économique, le Ghana s'en sort bien et la crise de la Côte d'Ivoire le lui profite au mieux. Ainsi des accords nouveaux ont été signés avec des pays enclavés comme le Ghana et le Burkina pour l'utilisation de ses ports maritimes. C'est aussi « l'explosion » de la filière cacao qui redonne une dimension de rattrapage de la Côte d'Ivoire dans ce secteur.

Enfin, le problème ivoirien doit être sérieusement traité, car son impact sur la région est très dommageable en matière de sécurité humanitaire, de stabilité sociale, et de progrès économique au niveau macro. C'est donc dire que la communauté internationale et les États voisins doivent s'impliquer d'avantage dans le règlement du conflit car la sagesse populaire Africaine ne dit-elle pas que : "Lorsque brûle la case de ton voisin il ne faut pas le laisser seul éteindre le feu, car a tout moment le feu peut se propager et atteindre a ta propre case ".

## **Sources et Personnes rencontrées**

Ghanaian Disaster Management

Ghana cocoa board

Ghana Immigration Service

Ghana Produce Buying Company

Ambassade de Cote d'Ivoire au Ghana

Ambassade du Burkina Faso au Ghana

Banque Mondiale, Représentation du Ghana

Daily Graphics

Représentant de Human Corps, Ghana

Représentant de Cathwel, Ghana

-Mme Traore Marie-Anne chargée d'Affaires auprès de l'Ambassadeur du Burkina au Ghana

-Mr Adam Sarpong, Cacao Produce Buying Company

-Madame Diaby Conseillère culturelle a l'Ambassade de Cote d'Ivoire au GHANA